

séminaire

QUEL MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE ?

+++++
Anne-Marie Bertrand, Émilie Bettega, Catherine Clément, postface de
Thierry Ermakoff, Christophe Evans, Cristina Ion, Michel Melot
David-Georges Picard, Livia Rapatel, Valérie Tesnière +++++

PRESSES DE
PAPIERS

séminaire

+++++

QUEL MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE ?

+++++

PAPIERS

**SOUS LA DIRECTION
D'ÉLISABETH NOËL**

SÉRIE GÉNÉALOGIES

coordonnée par Anne-Marie Bertrand

Cette série de 3 ouvrages s'interroge sur les fondements de l'identité de la bibliothèque publique.

Le premier aborde la question du modèle de bibliothèque, son élaboration, sa diffusion, ses composantes, son évolution.

Le deuxième (parution 2009) portera sur une analyse comparée des éléments fondateurs de la bibliothèque publique aux États-Unis et en France.

Le troisième (parution 2010) se livrera à un exercice de prospective, questionnant l'avenir et les évolutions possibles de la bibliothèque.

séminaire

+++++
QUEL MODÈLE DE
BIBLIOTHÈQUE ?
+++++

Anne-Marie Bertrand, Émilie Bettega, Catherine Clément, postface de
Thierry Ermakoff, Christophe Evans, Cristina Ion, Michel Melot
David-Georges Picard, Livia Rapatel, Valérie Tesnière +++++

Ont contribué à ce volume :

Anne-Marie Bertrand, enssib

Émilie Bettega, SCD de l'Université de Marne-la-Vallée

Catherine Clément, Bibliothèque municipale d'Argenteuil

Thierry Ermakoff, enssib

Christophe Evans, Bibliothèque publique d'information

Cristina Ion, Bibliothèque nationale de France

Michel Melot, ancien président du Conseil supérieur des bibliothèques

David-Georges Picard, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Livia Rapatel, enssib

Valérie Tesnière, Inspection générale des bibliothèques

PRESSES DE L'enssib

École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne cedex
tél. 04 72 44 43 43 - fax 04 72 44 43 44
www.enssib.fr/presses/

Quel modèle de bibliothèque ?

[Texte imprimé] / Anne-Marie

Bertrand, Émilie Bettega,

Catherine Clément ... [et al.].

- Villeurbanne : Presses de l'enssib,

cop. 2008. - 1 vol. ; 21 cm. -

(Collection Papiers. Série généalogies)

ISBN 978-2-910927-73-9

Rameau : Bibliothèques publiques

-- 21^e siècle

Dewey : 020.7

+++++

SOMMAIRE

+++++

Avant-propos <i>par Anne-Marie Bertrand</i>	7
Le modèle de bibliothèque : un concept pertinent ? <i>par Anne-Marie Bertrand</i>	9
Un modèle « anglo-saxon » ? <i>par David-Georges Picard</i>	25
L'essoufflement du modèle : symptômes et causes <i>par Catherine Clément</i>	43
Le « rôle social » des bibliothèques <i>par Thierry Ermakoff</i>	71
La place des publics dans le modèle français : une approche sociologique <i>par Christophe Evans</i>	81
La bibliothèque publique peut-elle mourir ? <i>par Cristina Ion</i>	95
Les bibliothèques publiques au sein des politiques culturelles : essai d'analyse comparée <i>par Émilie Bettega</i>	115
Une bibliothèque sans collection ? Des collections sans bibliothèque ? <i>par Valérie Tesnière</i>	139
Quels services ? L'exemple des bibliothèques municipales à vocation régionale <i>par Livia Rapatel</i>	153
Postface <i>par Michel Melot</i>	175
Index des personnes citées	180
Index des organismes	181
Liste des sigles	183

par Anne-Marie Bertrand

 AVANT-PROPOS

Les textes ici rassemblés sont, pour la plupart, des travaux issus d'un séminaire mené à l'enssib en 2007 dans le cadre du cycle « Jalons pour une histoire des bibliothèques au xx^e siècle ».

Quelle question nous étions-nous posé au départ ? Au-delà des discours, il s'agit d'interroger le concept de modèle de bibliothèque, sa pertinence et son évolution.

En effet, le « modèle de bibliothèque » est une formule aujourd'hui largement répandue, employée, acceptée dans le monde des bibliothèques.

Mais cette formule n'est pas discutée. Elle n'est pas précisée.

L'ambition du travail aujourd'hui publié est, au contraire, d'interroger cette formule, d'en mesurer les contours, la signification, l'utilité et, sans doute aussi, l'obsolescence¹. Notre hypothèse est, en effet, que le modèle de bibliothèque publique « à la française », tel qu'il a été adopté depuis les années 1970, a structuré le développement des bibliothèques publiques pendant trois décennies. Et qu'il ne le fait plus aujourd'hui.

Cette analyse explicative va être développée tout au long de cet ouvrage, sous des approches variées. Dans une première partie, c'est le concept de modèle lui-même, son élaboration, sa diffusion, qui fait l'objet de trois contributions. Dans une deuxième partie, c'est sa mise en œuvre qui est analysée, du point de vue des usagers, de leurs pratiques ou de leur rôle, du point de vue de l'objectif de démocratisation, de la place des collections ou des services offerts.

C'est donc sur ces deux registres, le discours et la réalité, l'utopie et sa réalisation, que se place cette analyse. Car un choix sans argument est inintelligible. Mais un discours sans mise en œuvre n'explique rien.

1. Claude Poissenot évoque « l'essoufflement du modèle », *Livres Hebdo* n° 692, 1^{er} juin 2007.

par Anne-Marie Bertrand

LE MODÈLE DE
BIBLIOTHÈQUE :
UN CONCEPT
PERTINENT ?

**LE MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE :
UN CONCEPT PERTINENT ?**

QU'EST-CE QU'UN MODÈLE ?

Qu'est-ce qu'un modèle de bibliothèque ?

Un modèle de bibliothèque n'est pas un exemple. Il n'est pas une norme. Il est la manifestation informée (mise en forme) de la représentation d'un objectif à atteindre.

Un modèle n'est pas un exemple : la BPI¹ n'est pas un exemple. Ses caractéristiques principales (pas de prêt, pas de magasins) n'ont pas été imitées. Par contre, ses objectifs (l'ouverture à tous, la modernité technique) ont été adoptés. La BPI est une déclinaison du modèle.

Un modèle n'est pas une norme : la médiathèque n'est pas une injonction. Le libre accès, l'encyclopédisme de la collection, l'ouverture à tous supports, la qualification du personnel ne sont pas des obligations. Ils sont quelques-uns des éléments du modèle, qui peut se décliner sous de multiples formes. Même si cette étrangeté a disparu aujourd'hui, on a connu dans les années 1980 des « médiathèques » qui ne possédaient que des livres – mais se revendiquaient du modèle de bibliothèque publique.

Un modèle est la manifestation informée d'une représentation. Le modèle de bibliothèque publique est, dans cette grille d'analyse, l'expression d'une volonté (la démocratisation, la fin des ségrégations). Elle manifeste une ambition, voire une utopie. Le « modèle de bibliothèque publique » est le modèle démocratique de bibliothèque qui prend forme dans la « médiathèque ».

Un modèle est donc l'expression d'un projet politique mais aussi celui d'une conviction collective : car le modèle ne vient pas d'un théoricien solitaire, il se construit dans un système d'influences, d'expériences, d'analyses. Il est porté par des militants, diffusé par des passeurs.

Prenons l'exemple des bibliothèques pour enfants. Hélène Weis a clairement montré² que le développement de ces bibliothèques depuis les années 1920 n'a pas été linéaire, mais s'analyse, au contraire, comme l'adoption de deux

1. BPI : Bibliothèque publique d'information. Pour les sigles, se reporter à la liste proposée en fin de volume.
2. Weis Hélène. Les bibliothèques pour enfants en quête d'un nouveau modèle. *Regards sur un demi-siècle, Bulletin des bibliothèques de France*, 2006.

modèles successifs : le modèle de l'Heure joyeuse, studieux, sérieux, et le modèle de la Joie par les livres, ludique et anti-autoritaire. C'est « la représentation de l'enfance et de son éducation », écrit Hélène Weis, qui nourrit cette évolution et explique les glissements en matière d'aménagement, d'accueil, d'animations ou, bien sûr, de collections. Ces deux modèles ont eu des passeurs bien identifiés, les bibliothécaires américains lors de l'entre-deux-guerres relayés par une équipe militante autour de Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, pour le premier, l'équipe de la Joie par les livres et son équipe pédagogique, autour de Geneviève Patte, pour le second. Dans aucun de ces cas, là non plus, il n'y eut norme ou injonction. Simplement un modèle, construit, diffusé, puis adopté par des professionnels convaincus.

Le modèle, tel qu'on l'entend ici, est donc un construit qui permet au niveau de la généralité de rendre compte de la réalité singulière du terrain et d'agir sur elle. Il tente de se dégager de l'empirisme pour « unifier le désordre »³ et donner du sens. Il a pour ambition de lier le projet, voire l'utopie, et sa mise en œuvre.

Dans cette contribution introductive, je souhaite revenir sur trois points : l'élaboration du modèle de bibliothèque publique « à la française » ; son adoption ; ses composantes.

LE MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE « À LA FRANÇAISE »

En ne considérant que l'histoire contemporaine des bibliothèques, la bibliothèque a connu deux cycles bien marqués, l'époque conservatrice et l'époque démocratique. Le modèle de bibliothèque publique a permis le passage de l'une à l'autre. Passage souvent résumé comme celui de la bibliothèque savante à la bibliothèque publique. Mue longue, difficile et pas tout à fait radicale : l'objet initial a laissé son empreinte sur l'objet final. C'est ainsi un modèle spécifique qui a été promu et un objet encore plus spécifique, un artefact, hybride comme tous les artefacts, qui a été mis en œuvre.

Première étape : la nécessité de la rupture

La généalogie de ce modèle remonte au début du xx^e siècle. Dans l'effervescence sociale et culturelle de l'époque, confrontée à la scolarisation

3. Pour reprendre une des définitions d'Alain Badiou, *Le concept de modèle*. Fayard, 2007.

de masse, à l'essor des techniques de communication, à l'augmentation spectaculaire de la production éditoriale (ces « torrents de papier » qui alarment les évêques et les instituteurs), le système figé de l'offre de lecture ne pouvait perdurer.

Figure incontournable de l'histoire des bibliothèques publiques, Eugène Morel est le porte-parole sans doute le plus brillant de la nécessité de cette rupture. On a assez souligné l'énergie, l'enthousiasme, la vigueur de son engagement envers ce qu'il appelait « Librairie publique » (traduction littérale de *Public Library*) pour bien marquer la différence avec ce que l'on connaissait alors, en France, sous le nom de bibliothèque : « *Notre mot de bibliothèque pue l'allemand. Si l'on y ajoute le mot municipal, l'épouvantail est complet. Non. Il y a pire. Il y a le mot 'populaire'. Théâtre populaire, université populaire, restaurant populaire, bibliothèque populaire... C'est avec ce mot-là que les meilleures intentions dressent de suite une insulte devant l'œuvre qu'elles entreprennent.* »⁴

« *Un immense travail accapare les bibliothèques, on catalogue, on en dresse l'inventaire minutieux. Elles revivent tout leur passé, glorieux certes. Elles sauvent nos trésors... Mais elles chassent les lecteurs, mais elles ne suivent en rien le mouvement de la vie [...].* »⁵

Les bibliothèques municipales, saturées, asphyxiées, par le travail de description des saisies révolutionnaires, se vivent comme des institutions à accès restreint, dévolues aux enseignants, aux érudits et à quelques rares étudiants dûment autorisés à emprunter – les femmes, les classes populaires, les enfants, trois figures de « mineurs », en sont tenus éloignés, s'en tiennent éloignés. C'est l'époque des salles de lecture aux parquets craquants, noblement situées à l'étage de quelque ancien séminaire ou collège des Jésuites, avec cette indéfinissable odeur de cire (pour les reliures comme pour le parquet) et de renfermé.

Le rapport ministériel de 1948 (*La Lecture publique en France*) le dit explicitement : « *Notre pays, qui est très certainement un de ceux qui possèdent les bibliothèques les plus riches du monde, est donc aussi un de ceux où le livre est le plus inaccessible à la masse [...]. En 1945, la grande majorité de nos bibliothèques municipales de province sont ou des bibliothèques de conservation et d'étude, ou de simples cabinets de lecture, refuge d'érudits et de retraités de l'enseignement. Le grand public n'y vient pour ainsi dire pas, ignorant même parfois jusqu'à leur existence.* »

4. Morel Eugène. *La librairie publique*. Armand Colin, 1910.

5. Morel Eugène. *Bibliothèques*. Mercure de France, 1908.

De leur côté, les bibliothèques populaires, innombrables (au sens propre), végètent au gré du militantisme ou du bénévolat de leurs animateurs ; les bibliothèques scolaires, théoriquement ouvertes à toute la population, referment leurs portes et se consacrent principalement à la lecture des écoliers. La « bibliothèque publique » s'est ainsi construite contre les deux modèles existants en France à la fin du XIX^e siècle : les bibliothèques savantes d'une part, les bibliothèques populaires, d'autre part.

Noë Richter : « *La bibliothèque publique moderne sera fondée en opposition avec la bibliothèque publique traditionnelle et avec la bibliothèque populaire. La première a privilégié l'érudition historique, littéraire et juridique, et les textes classiques. Elle a rejeté la création littéraire vivante, la vulgarisation et les textes écrits pour distraire. Elle s'est sclérosée et transformée en musée du livre mort. La seconde n'a cherché qu'à conditionner une masse réputée dangereuse et inaccessible aux lumières de la raison en lui concédant une information et une lecture soigneusement triées.* »⁶

Cette bibliothèque publique, ces bibliothèques publiques, « rajeunies et transformées pourraient enfin remplir pleinement le grand rôle d'éducateur qui leur est assigné dans une démocratie et devenir partout, suivant la forte expression américaine, *The University of People*, l'Université du peuple », écrivait en 1904 le bibliothécaire Jules Laude⁷. Modèle et vocabulaire américains, anglo-saxons, parfaitement assumés aussi par les « néo-modernistes » des années 1960 : « Il s'agissait [dans les années 1960] de définir la mission de la bibliothèque publique au sens anglo-saxon de l'expression. »⁸

Deuxième étape : l'invention d'un modèle

+++++

Après les quelques expérimentations sans lendemain des années 1930, il faut en effet attendre les années 1950 et surtout 1960 pour que cristallise ce modèle et que sa diffusion devienne effective, au-delà d'un petit cercle d'initiés.

Alors que les travaux d'Eugène Morel sont surtout connus pour leur dénonciation des bibliothèques du début du XX^e siècle, les « néo-modernistes »

6. Richter Noë, *La naissance de la lecture publique*. Aux Éditions de la Queue du Chat, 1992.

7. Laude Jules. *Quelques mots sur les bibliothèques françaises*, cité par Barnett Graham. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1987.

8. Bouvy Michel. Une revue professionnelle de combat : *Médiathèques publiques. Mémoire pour demain, mélanges en l'honneur de Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*. ABF, 1995.

des années 1960 font des propositions précises, tant pour l'organisation technique que politique des bibliothèques – le même groupe, qu'on connaît sous le nom de « Groupe des 7 »⁹, plaidant à la fois pour la bibliothèque publique et pour l'organisation du territoire en bibliothèques de secteur. Leur inspiration vient largement de l'étranger¹⁰, un ailleurs anglo-saxon, principalement anglais ou américain, mais aussi, par exemple pour Michel Bouvy, allemand, voire scandinave. La nécessité de s'inspirer de l'étranger est alors largement partagée, au point que Michel Melot souligne joliment que « le voyage en Amérique ou dans les Pays scandinaves fut aux bibliothécaires du xx^e siècle ce que le voyage en Italie fut aux peintres du xvii^e. »¹¹

C'est donc un modèle importé qui est promu. De ce modèle, on attend surtout la fin de la césure entre bibliothèque savante et bibliothèque populaire. On attend l'unité de la bibliothèque. Devant le comité inter-ministériel de 1966-67, Michel Bouvy, alors président de la section « lecture publique » de l'ABF, est, parmi d'autres, l'ardent promoteur de ce modèle : « À cette conception bi-partite de la bibliothèque municipale, qui me paraît condamnable, s'oppose la conception unitaire, celle qui est adoptée par presque tous les pays étrangers, sinon par tous, celle de la bibliothèque publique. La bibliothèque publique, c'est la bibliothèque unique pour toute la population, prêtant largement ses collections, largement ouverte à tous. Elle est à la fois bibliothèque de distraction et bibliothèque d'étude [...]. L'idée de la bibliothèque pour l'élite et celle de la bibliothèque populaire, ce sont les deux idées qui ont toujours fait le plus de mal aux bibliothèques françaises, et malheureusement ce sont les plus répandues à l'heure actuelle dans la plupart des milieux. La bibliothèque publique n'est, il faut le répéter, ni un service de luxe ni une œuvre de bienfaisance. C'est un service public aussi utile que l'école. »

Du modèle anglo-saxon, on retient principalement les collections abondantes et utiles, l'actualité (la presse), l'accueil large à tous, la lecture des enfants. Mais l'éducation des adultes et, plus généralement, tout ce qui est documentation n'est pas resté au cœur du projet de bibliothèque publique

9. Michel Bouvy (BM Cambrai, président de la section des bibliothèques publiques de l'ABF de 1965 à 1971), Louis Desgraves (BM Bordeaux, président de l'ABF en 1969 et 1970, Inspecteur général à partir de 1970), René Fillet (BM Tours, membre du groupe de travail interministériel), Henri-Jean Martin (BM Lyon, avant de basculer du côté de la recherche et de l'enseignement en 1971 / École pratique des Hautes Études, École des Chartes), Noë Richter (BM Mulhouse, président de l'ABF de 1970 à 1972, puis directeur de l'ENSB), Pierre Vaillant (BM Grenoble) et Marguerite-Marie Untersteller (BCP du Bas-Rhin).

10. Sur ce point, on se reportera à la contribution de David-Georges Picard dans ce volume.

11. Melot Michel. Le temps des médiathèques. *Regards sur un demi-siècle, op. cit.*

tel qu'il a été importé, en ceci donc adaptation fautive du modèle de la *Public Library*. La mise en œuvre du modèle en France, à partir des années 1960 et 1970, a d'abord, surtout, été une rupture avec la bibliothèque savante. La disparition des « sections d'étude », silencieuse et générale, en est un signe manifeste. Conserver cette organisation (section de prêt/section d'étude), analysait-on, serait perpétuer la hiérarchie entre deux services, deux collections et deux publics. Il faut donc décloisonner. Les reproches que la Direction du livre adresse au projet de la médiathèque de Nantes, en 1979, sont clairs : « *Cette nouvelle prise de parti semble difficilement défendable dans la mesure où elle entérine l'opposition traditionnelle entre lecture savante et lecture populaire et où elle limite le prêt aux besoins les plus immédiats.* »¹²

Cette adaptation infidèle du modèle anglo-saxon est dénoncée très tôt, dès 1969, par Albert Ronsin, l'un des bibliothécaires modernistes : « *Il semble qu'il y ait un malentendu sur la question des "Bibliothèques publiques". Nous les voyons, en France, sections de prêt ; en réalité, dans l'optique internationale, et c'est ce que M. Bouvy avait vu lorsqu'il avait créé la section, c'est la bibliothèque publique style allemand ou anglo-saxon avec livres précieux, collections d'étude de plusieurs millions de livres. Il est vrai que jusqu'alors seul le problème du grand public et du prêt a retenu l'attention. Les fonds anciens et d'érudition ont été si longtemps le seul souci, que tout était à faire en lecture publique.* »¹³

Michel Melot, à son tour, souligne l'écart entre le modèle anglo-saxon et son avatar français, la « médiathèque » : « *La médiathèque a, par ce biais, semé le désordre dans les rangs des bibliothécaires ; certains prenant parti pour la "librairie publique" à l'américaine, d'autres pour la "lecture publique" à la française, orientée vers un public populaire qu'il faut instruire, mais tous hostiles aux bibliothèques "savantes" qui avaient ignoré jusqu'alors qu'il existât d'autres lecteurs.* »¹⁴

Ainsi, si c'est le modèle anglo-saxon qui est promu depuis le début du siècle et qui sera adopté dans les années 1960, il ne l'est pas dans son intégralité – dans son intégrité. Il est adopté dans certains de ses objectifs (et dans certains seulement) mais pas dans son substrat politique. L'idée que la nation a besoin de bibliothèques pour éduquer ses citoyens est peu présente ; l'ouverture à tous est vue comme la fin d'un privilège archaïque

12. Cité dans Bertrand Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1999.

13. Lettre à Pierre Gras, 16-01-69. Cité dans Bertrand Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

14. *Le temps des médiathèques*, op. cit.

plutôt que comme une révolution culturelle ; la responsabilité des pouvoirs locaux est absente tout comme l'intervention de la population elle-même ; l'État, enfin, est supposé y jouer un rôle moteur, ce qui n'est pas le cas à l'étranger. C'est bien le repoussoir qu'est la bibliothèque savante qui détermine le visage de la nouvelle bibliothèque publique, visage qui adopte certains traits du modèle anglo-saxon mais s'affirme également comme un modèle spécifique.

L'ADOPTION DU MODÈLE

 Le travail de diffusion du modèle de bibliothèque a duré des décennies. Passer d'un modèle (la bibliothèque savante) à un autre (la bibliothèque publique) a forcément été progressif, lent, voire douloureux. Ce passage demande, en effet, à ce que les objectifs, les argumentaires, la traduction technique, les acteurs, le système d'interaction et de légitimation soient réévalués. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle.

Convaincre

 Je ne reviens pas ici sur le retard dont souffraient les bibliothèques publiques françaises jusqu'à une période récente¹⁵ – et dont elles souffrent encore sur certains points. Je souhaite simplement revenir sur l'influence qu'a pu avoir la diffusion de ce modèle sur le développement des bibliothèques publiques depuis une cinquantaine d'années. Car la diffusion du modèle et le développement sont concomitants, les chiffres le montrent¹⁶. Ce parallélisme est non seulement normal, il est nécessaire, car c'est la diffusion d'un modèle de bibliothèque ancré sur deux maîtres-mots, démocratiser et moderniser, qui a provoqué l'intérêt des pouvoirs publics pour les bibliothèques et, donc, leur investissement. Ce n'est qu'à partir du moment où la représentation de la bibliothèque, son image, sa légitimité, son utilité sociale ont été affirmées de façon nouvelle et convaincante que l'intérêt pour la bibliothèque publique est né avec assez de force pour provoquer le mouvement de développement que l'on connaît. Avant même la diffusion d'un modèle technique, c'est bien au préalable la diffusion d'un

15. Je me permets de renvoyer à mon texte : Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard. *Regards sur un demi-siècle*, op. cit.

16. Pour les chiffres, on peut se reporter au chapitre 3 de mon ouvrage, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

projet politique et culturel (démocratiser et moderniser) qui a rendu possible l'action publique en leur faveur. Dominique Poulot a cette formule radicale : « L'histoire du musée est clairement une histoire de sa démocratisation¹⁷ ». On peut utiliser la même formule pour évoquer l'histoire de la bibliothèque. La diffusion de ce projet politique de bibliothèque, son adoption au-delà des frontières partisans, a lui-même été rendu possible par l'évolution majeure de la société pendant les « Trente Glorieuses » : les bibliothèques publiques sont non seulement les filles de la philosophie des Lumières mais aussi celles du spectaculaire mouvement d'urbanisation et de scolarisation du dernier demi-siècle. Le maintien d'un trésor réservé à quelques-uns devenait, dès lors, à la fois illégitime, immoral et impopulaire. Ouvrir le trésor : c'est ainsi que l'on pourrait résumer l'essor des bibliothèques publiques. Quelques dates scandent ce mouvement : 1945 et la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, 1966-67 et le Comité interministériel sur la lecture publique, les élections municipales de 1977, un nouveau ministère de la parole en 1981, avec Jack Lang et Jean Gattégno. Ministère de la parole ne doit pas être pris en mauvaise part : dans ce travail de diffusion, de conviction, les acteurs chargés de porter les arguments, d'expliquer, de montrer, d'emporter la décision ont une tâche primordiale. Car il s'agit bien de diffuser largement le modèle élaboré par les modernistes et adopté aux échelons de l'action étatique. Les diffuseurs du modèle, en effet, ne sont pas que les militants de la bibliothèque publique ou les rédacteurs des revues professionnelles. Ils sont soutenus, épaulés, par les services de l'État (la création du Service de la lecture publique au ministère de l'Éducation nationale date de 1968) et par l'Inspection générale des bibliothèques. Tout un arsenal pédagogique est déployé depuis les années 1960 pour dénoncer les méfaits des bibliothèques à l'ancienne et convaincre les décideurs de la nécessité de moderniser et de démocratiser leurs bibliothèques. Pour les bibliothèques municipales, même si cette réalité n'est acceptée que lentement, même si la demande d'État reste prégnante, les décideurs sont les élus locaux. C'est l'échelon local, le maire, les adjoints, les responsables administratifs, qui doivent être convaincus. C'est à eux, prioritairement, que s'adressent brochures, rapports techniques, subventions, aides au recrutement.

Pour autant, il serait anachronique de penser que les bibliothécaires ont porté unanimement le projet de bibliothèque publique. Là aussi, un travail de conviction (et, donc, de formation) a dû être fait. Le libre accès,

17. Poulot Dominique. *Une histoire des musées de France, XVIII^e-XX^e siècle*. La Découverte, 2005.

la lecture des enfants, l'introduction des disques ne sont pas des préoccupations ni, *a fortiori*, des objectifs pour la majorité des bibliothécaires des années 1950 et 1960. En 1968, encore, le rapport de la commission interministérielle se croit obligé de préciser : « À l'intérieur de la bibliothèque, l'accès direct aux rayons est une exigence primordiale de la lecture publique. C'est dire que la bibliothèque traditionnelle, avec un vaste magasin et une petite salle de lecture, doit céder la place à une conception exactement inverse. » Le premier bâtiment neuf à comprendre une discothèque ouvre en 1964 à Bagnolet. La même année, une enquête ne décompte que 56 bibliothèques municipales qui comportent une section pour les enfants.

La formation, logiquement, devient un axe prioritaire pour les modernistes : de la création de l'ENSB, à l'ouverture de la bibliothèque de Massy ou à la reconnaissance de la bibliothèque de Clamart comme bibliothèque d'application, peu à peu le dispositif se met en place. Élément capital, l'arrêt du 24 janvier 1966 rend obligatoire la détention du CAFB pour le recrutement sur un poste communal de bibliothécaire ou sous-bibliothécaire.

C'est que l'on vient de loin ! Les rapports d'inspection dénoncent le « pré-décèsseur paresseux et négligent qui délaissait la bibliothèque », « l'homme ignorant et incapable, de surcroît fort peu zélé », ou la bibliothécaire à la santé chancelante qui « dirige la bibliothèque depuis sa chambre », en passant par le conservateur nommé à son poste « un peu à cause de ses nombreux enfants, car le logement [de fonction] du bibliothécaire est très vaste »¹⁸. Sans oublier les cas, alors fréquents, où les bibliothèques non classées sont dirigées par des non-bibliothécaires : un employé de mairie « qui se fait aider par son fils » à Hénin-Liétard (1958), le secrétaire général de la mairie à Tourcoing (jusqu'en 1980), l'archiviste départemental à Nevers (1957), la femme du secrétaire général adjoint à Corbeil (1959), le chef des services comptables de la mairie à L'Hay-les-Roses (1969)... L'accueil, l'ouverture, la démocratisation sont trop souvent des objectifs absents, ignorés. Le rapport de 1968 stigmatise les nombreux bibliothécaires qui « auraient pensé déchoir en conseillant un lecteur profane, auraient considéré comme plus scandaleux encore d'ouvrir grandes les portes du temple, voire de chercher à y attirer le passant désœuvré ».

Le nouveau modèle de bibliothèque ne pourra être mis en œuvre qu'avec un nouveau modèle de bibliothécaire.

18. Cités dans Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

Montrer

L'écart entre la bibliothèque savante des années 1920 ou 1950 et la bibliothèque publique moderne est tel que le discours ne suffit pas. Il faut aussi montrer : montrer les réalisations, les espaces, les documents, les lecteurs, le succès public. Montrer que réaliser ce projet est possible.

Mais avant de le montrer, il a fallu voir. D'où l'importance des voyages-visites, à l'étranger ou en France. Dès l'Exposition universelle de 1900, à Paris, Melvil Dewey et son équipe de la Bibliothèque d'État de New-York présentèrent une « bibliothèque américaine modèle »¹⁹. En 1921, lors de l'inauguration de la bibliothèque de Soissons, créée par le Comité américain pour les régions dévastées (CARD), Ernest Coyecque déclarait : « *Maintenant, je vais pouvoir dire aux incrédules : "Prenez le train et allez voir à Soissons." Ce sera une démonstration par le fait.* »²⁰ »

La génération des années 1960 s'enrichit de ces visites. Ainsi, Michel Bouvy : « *Cette bibliothèque dont la lecture des ouvrages anglais et américains nous avait fait pressentir l'existence, nous avons pu l'an dernier, au cours d'un voyage d'études en Allemagne fédérale, la voir réalisée à tous les échelons, depuis le plus petit, à l'usage des régions rurales et des petites villes (systèmes de bibliothèques du Schleswig et du Holstein), jusqu'au plus grand (Amerika Gedenkbibliothek de Berlin).* »²¹ Ou Jean-Pierre Seguin, inventeur de la BPI, à qui un voyage d'études aux États-Unis, en 1969, permit de visiter 24 bibliothèques américaines. Mais l'influence la plus forte fut produite par sa visite de l'*Amerika Gedenkbibliothek*, « équipement offert par le peuple des USA à celui de Berlin, en mémoire des souffrances endurées par lui pendant le blocus, et qui témoignait des progrès les plus récents des Américains dans le domaine des bibliothèques publiques », rappelle-t-il. « Ce fut pour moi un choc, un véritable éblouissement. »²²

Dûment convaincus, voire « éblouis », les promoteurs de la bibliothèque publique ont, à leur tour, entrepris de montrer. La BPI servit pendant des années de « bibliothèque-témoin », où les bibliothécaires entraînaient leurs élus, leurs architectes, leurs collaborateurs pour qu'ils puissent voir et être, eux aussi, convaincus.

19. Maack Mary N. *Americans in France : Cross-Cultural Exchange and the Diffusion of Innovations. Journal of Library History*, 1986.

20. Lors de l'inauguration de la bibliothèque, en 1921. Cité par Léveillé Laure. *Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique. Histoire des bibliothèques françaises*, Tome IV, sous la dir. de Martine Poulain. Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1992.

21. *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 53, 4^e tr. 1966.

22. Seguin Jean-Pierre. *Comment est née la BPI*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1987.

LES COMPOSANTES DU MODÈLE

Quels sont les invariants qui fondent un modèle ? Un modèle de bibliothèque ? Un modèle de médiathèque ? Un modèle de bibliothèque savante, élitiste ? Un modèle de bibliothèque démocratique ? Voilà typiquement une question qui relève de l'histoire culturelle – si l'on admet, comme je le fais, que la bibliothèque est un artefact de l'histoire. L'histoire politique, l'histoire culturelle, l'histoire sociale, l'histoire religieuse ont dessiné des modèles de bibliothèque différents. Jean Hassenforder en son temps²³, Michel Melot plus récemment²⁴ ont identifié le poids de la tradition catholique ou de la tradition protestante sur le développement des bibliothèques. L'accès au savoir, la médiation, la place du livre sont différents d'une tradition à l'autre – les bibliothèques aussi.

Il serait évidemment précieux de pouvoir croiser les modèles ainsi définis et des questionnements transversaux, comme la place du patrimoine ou le rôle de la société civile. Le modèle de médiathèque est-il tout entier tourné vers la modernité ? La bibliothèque catholique ne s'appuie-t-elle aucunement sur le soutien de la société civile ? Quelles représentations pour ces institutions ? Surtout culturelles ? Surtout éducatives ? Quelles fonctions ? Quels usages ? Quels usagers ? Pourrait-on, en prenant un autre angle de lecture, identifier un modèle de bibliothèque lié à l'histoire de sa ville ou de son territoire ? Un modèle généré par les vieilles villes parlementaires, un modèle lié aux villes nouvelles sans histoire (sans profondeur historique), un modèle des villes de banlieue ?

Sans se résigner à la vision mécanique que risque de créer toute « grille » d'analyse, on voit bien qu'il y a là un champ explicatif à explorer. Il s'agit d'étudier les représentations (de la ville, de la culture, du patrimoine) et leurs effets sur les bibliothèques. Dans ma thèse, j'ai esquissé une réflexion de cet ordre, avançant par exemple que la représentation purement patrimoniale des édiles dijonnais a freiné pendant des décennies l'investissement au bénéfice de leur bibliothèque, alors que, à Grenoble par exemple, la représentation politique et sociale engendrait un investissement en direction des seules bibliothèques de quartier, la bibliothèque centrale constituant le « trou noir » de cette vision.

23. Hassenforder Jean. *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1850-1914)*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1967.

24. Melot Michel. Pour une géopolitique des bibliothèques. In Bertrand Anne-Marie, Kupiec Anne. *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*. Éditions du Cercle de la librairie, 1997 (Bibliothèques).

Ici, ce sont les composantes les plus courantes qui seront rappelées, celles de la bibliothèque publique dans son avatar récent qu'a été la médiathèque.

Les composantes politiques

En 1972, Alice Garrigoux, responsable du Service de la lecture publique, profite d'un nouvel état des lieux de la lecture publique²⁵ pour y insérer un manifeste : « *La raison d'être d'une bibliothèque publique, faut-il encore le dire, n'est pas d'emmagasiner des livres et documents divers, mais d'offrir à tous les citoyens un service public. Or, un service public n'a de sens que s'il répond à des besoins tant des individus que de la collectivité, ces besoins fussent-ils imparfaitement perçus. Une politique de lecture publique ne se réalisera en France que si les responsables politiques et administratifs, ainsi que l'opinion publique, reconnaissent l'utilité des bibliothèques pour tous les citoyens de tout âge et de toute catégorie socio-professionnelle. Il serait vain de soutenir une cause qui n'aurait pas de justification sociale dès maintenant et pour l'avenir.* »

La bibliothèque publique est clairement identifiée comme un service public. Elle est liée au partage du savoir et de la culture. Liée, aussi, à l'exercice de la démocratie. C'est le complément explicité par le Conseil supérieur des bibliothèques, dans sa *Charte des bibliothèques*, en 1991 : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires, pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.* » (article 3)

La bibliothèque publique est destinée à l'ensemble de la population – Michel Bouvy : « La bibliothèque publique, c'est la bibliothèque unique pour toute la population, prêtant largement ses collections, largement ouverte à tous. » Elle est ouverte à tous, sans hiérarchie. Elle refuse l'héritage aristocratique des bibliothèques savantes²⁶. Elle est l'incarnation d'un projet démocratique. Elle est, par essence, universaliste.

Les composantes techniques

Quatre éléments sont les invariants techniques de ce modèle : le bâtiment, les collections, le personnel, le projet culturel.

25. Garrigoux Alice. *La lecture publique en France*. La Documentation française, 1972.

26. Morel Eugène : « On peut dire qu'en France les bibliothèques viennent de haut. Elles sont comme les officiers, d'une autre race que les soldats : elles ne se mêlent pas au public. » *La librairie publique, op. cit.*

Le modèle de bibliothèque s'incarne dans la pierre. Pour attirer le large public, « toute la population », la bibliothèque doit afficher deux caractéristiques : offrir des espaces décloisonnés (ouverts), ne pas être intimidante. On prône la fin des espaces fermés, réservés à un usage ou à un public (en particulier, les salles d'étude qui ont pour autre défaut celui d'être un élément constitutif de la bibliothèque savante et, donc, symboliquement à proscrire). La bibliothèque est ainsi conviée à adopter le modèle anglo-saxon de la *one-room library*, où un volume unique regroupe les circulations et l'ensemble des salles publiques. Ce décloisonnement a pour ambition (naïve, on s'en doute) de casser la dualité des services et des publics ; l'ouverture spatiale est la promesse de l'ouverture sociale.

Cette volonté est encore plus manifeste dans le caractère même du bâtiment : foin des symboles qui signifieraient la permanence de l'exclusion (le haut, le réservé, le caché). Le bâtiment se veut inséré dans le tissu urbain pour être inséré dans le tissu social. L'architecture est volontairement modeste, s'inspirant de la transparence et de l'attractivité des commerces. De ce point de vue, les constructions monumentales apparues dans les années 1990 sont une évolution du modèle initial.

Les collections ne sont plus un trésor sacré que l'on doit préserver de la profanation. Cependant, elles restent au cœur de la bibliothèque. Trois aspects sont constitutifs du modèle : le libre accès, l'abondance des collections, l'ouverture culturelle. Le libre accès, inutile d'y revenir, est un élément fondamental du nouveau visage des bibliothèques, de leur attractivité, de leur accessibilité ; il signifie la fin des lectures encadrées, l'autonomie des lecteurs, leur responsabilité dans leur propre parcours. Pour le côté quantitatif, un effort considérable a été mené à bien : les collections d'imprimés (hors patrimoine) représentaient 34 millions d'ouvrages en 1974, 103 millions en 2002. C'est qu'en s'ouvrant à « toute la population », il convient de répondre à des attentes, des curiosités, des goûts, des besoins de plus en plus nombreux et variés. L'évolution qualitative a suivi l'évolution quantitative – mais, sans doute, dans des proportions moindres. L'ouverture se fait progressivement vers de nouveaux supports (les disques, les vidéocassettes, les logiciels...), prenant ainsi en compte la diversité des formes de culture – diversité sur laquelle Alice Garrigoux insistait dès 1972 : « *La bibliothèque, du reste, n'est pas liée au seul imprimé. Diapositive, film, disque, bande, cassette ne sont qu'une autre forme d'enregistrement de la création, de la pensée et du savoir.* » Parallèlement, les collections s'ouvrent vers des cultures populaires, depuis les bandes dessinées jusqu'au rap, depuis les romans policiers jusqu'aux magazines de sport – mais cette ouverture est lente et toujours discutée :

quel est le périmètre (forcément changeant) de ce qui a sa place dans une bibliothèque publique ? Là-dessus, le modèle est quasi muet !

La nécessité de disposer d'un personnel qualifié est apparue avec éclat dans les années 1950 et 1960, nous l'avons vu. La qualification d'un personnel spécifiquement dédié à la bibliothèque est ainsi devenue un des éléments du modèle. Au début des années 1980, le développement des bibliothèques a été accompagné par l'État grâce à l'aide à la création d'emplois qualifiés. Ce lien entre développement des bibliothèques et qualification du personnel peut sans doute expliquer, au moins en partie, la réticence récurrente à employer des vacataires (moniteurs-étudiants) ou à avoir recours au bénévolat. La professionnalisation a été un combat, la déprofessionnalisation est un risque.

Enfin, la bibliothèque publique a une fonction clairement culturelle : elle doit être, dans la ville, un lieu d'animation, un lieu vivant – à la fois pour valoriser et mieux diffuser la culture et le savoir et pour s'affirmer comme service public culturel. Alice Garrigoux, encore elle, l'écrivait ainsi : « *Le bibliothécaire doit-il, peut-il faire de sa bibliothèque un centre culturel ? Il est de fait qu'une bibliothèque municipale vivante constitue dans la ville un pôle culturel. C'est le lieu où l'on doit pouvoir être renseigné sur tous les événements culturels locaux, le lieu où sont présentées des expositions, organisées des conférences, où, autour de la discothèque, sont prévues des auditions collectives. Ce sont là des actions directement liées à la mission de la bibliothèque.* » Le projet culturel, les espaces d'animation, un budget spécifique font partie du modèle de bibliothèque. Ils sont un des éléments originaux du modèle français, comme le souligne Michel Melot : « *Les bibliothécaires nordiques, à la tête de collections et de bâtiments qui nous font envie, se plaignent d'être devenus des « machines à prêter » et prennent à leur tour envie sur la vigueur des activités qui animent les médiathèques françaises. Certes, ils n'ont pas besoin de nos leçons pour faire circuler les livres, mais en revanche, ils nous en demandent pour retenir le public dans des bibliothèques qui ne sont pas des magasins, mais des lieux de séjour et des lieux de parole.* »²⁷

Ces éléments, politiques ou techniques, sont constitutifs du modèle original (celui des années 1960) de la bibliothèque publique. Ils n'ont pas, bien entendu, été tous appliqués partout. Ils n'ont pas été adoptés en même temps. Certains se sont affaiblis au cours des années, ont disparu, se sont transformés. C'est, là, une autre histoire...

27. Melot Michel. Introduction. In Melot Michel (dir.), *Nouvelles Alexandries : les grands chantiers des bibliothèques dans le monde*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1996.

UN MODÈLE POUR DEMAIN ?

Les bibliothèques publiques françaises ont-elles encore besoin d'un modèle ? Les uns répondront que la mise à niveau des équipements et des services offerts rend obsolète l'idée de cadre d'action et que chacun doit désormais inventer sa propre bibliothèque, adaptée à sa propre communauté.

Les autres diront que la représentation de la bibliothèque a besoin, aujourd'hui comme hier, d'une référence, d'un référent, d'un modèle.

Les uns et les autres ont sans doute raison. Les premiers si l'on parle d'une référence normative (la bibliothèque doit comporter telles surfaces, tels moyens, tels services, telles activités...). Les seconds si l'on parle d'une référence symbolique (une bibliothèque ouverte, généreuse, utile socialement). Je pencherais pour le second parti : les bibliothèques, aujourd'hui, me semblent plutôt souffrir d'une image confuse, peu légitime, peu mobilisatrice. Il serait sans doute positif de rappeler clairement quelle est leur ambition, quel est leur projet – voire leur utopie.

par David-Georges Picard

UN MODÈLE
« ANGLO-SAXON » ?

 UN MODÈLE « ANGLO-SAXON » ?

« [...] Indépendamment de l'enthousiasme qu'on prend pour son sujet », indiquait le naturaliste Buffon dans son *Discours sur la nature des animaux*, « on admire toujours d'autant plus qu'on observe davantage et qu'on raisonne moins »¹. Le minutieux spectateur de la nature qu'était le comte de Buffon avait remarqué que l'étude de sujets, les rapprochements, les corrélations, les différences sont bien plus révélateurs que d'oiseuses réflexions sans empirie ou sans observation, dont certains savants de l'Ancien Régime étaient, pourtant, friands. Suivant la défiance de Buffon, ce serait là, d'ailleurs, le parti que l'auteur souhaiterait proposer à son lecteur : l'étude – certes brève – d'une ou de sources d'inspiration des bibliothèques françaises de lecture publique, fondée, partiellement, sur l'observation statistique d'une bibliographie professionnelle. Car les références faites à l'étranger sont abondantes et multiples : le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, qui a suivi plus de cinquante ans de l'histoire des bibliothèques, en témoigne. Et c'est à l'appui de celui-ci – entre autres – que nous tenterons d'éprouver les modèles avoués, assumés ou refusés par les bibliothèques françaises². Le modèle étranger, en effet, donne à voir, sur la longue période, les retards et les manques français, proposant un idéal vers lequel il faudrait tendre parce que répondant mieux, par exemple, aux attentes des usagers³. La comparaison comme outil d'enseignement est d'ailleurs, depuis Eugène Morel, un élément majeur de l'évolution de l'offre de services et de documentation tout comme de formation des professionnels : le *BBF* garde ainsi la trace de journées d'études organisées en 1957 sur les méthodes des bibliothèques européennes et américaines⁴, les pays anglo-saxons semblant éclairer tels des phares le paysage français⁵.

1. Leclerc de Buffon Georges-Louis. *Discours sur la Nature des Animaux*. In *Œuvres complètes*. Mises en ordre, etc. par M. le Comte de Lacepède. Tome v. Rapet et C^o, 1818.

2. Pour une étude portant sur une période s'étendant de 1956 à 2005, sept pays ou ensembles politiques ont ainsi été retenus prioritairement comme étant, *a priori*, les plus susceptibles d'être cités au titre d'une quelconque exemplarité : il s'agit de l'URSS, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande. Au total, sur les cinquante années, 3 997 articles leur sont consacrés ou les mentionnent (cf. tableau n° 1) : ce sont des recensions, des comptes rendus de voyage, des articles rédigés par des confrères étrangers présentant les objectifs et les stratégies de leurs institutions... Il y a donc, de toute évidence, un intérêt marqué en France pour les avancées et les innovations étrangères.

3. Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard. *Regards sur un demi-siècle*, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006.

4. *Journées d'études sur les méthodes des bibliothèques européennes et américaines*. Bruxelles, 24 au 26 octobre 1957, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1958, t. 3, n° 3.

5. Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard, *op. cit.*

Mais la notion de « modèle » est polysémique et recouvre de nombreuses nuances qui sont, pour nous, autant d'approches différentes des bibliothèques étrangères. De l'étymologie latine, nous apprenons que le *modulus* s'avère une mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre les parties d'un ouvrage en architecture⁶. Le modèle est, ainsi, entendu comme instrument de production et d'exposition des connaissances. « Je n'ai jamais cru aux explications » confessait Paul Valéry. « Mais j'ai cru qu'il fallait chercher des représentations sur lesquelles on peut opérer comme on travaille sur une carte ou l'ingénieur sur une épure et qui puisse servir à faire »⁷.

Étape cardinale de la prospection, de la réflexion professionnelle et de l'innovation, le modèle est un processus opérateur de connaissance permettant tant la découverte (dévoiler un réel) que l'invention (construire des représentations intelligibles)⁸. Dès lors, quatre significations du modèle sont manifestes :

- le modèle comme référent ou prototype à reproduire ;
- le modèle comme maquette d'un dispositif réel ;
- le modèle comme type idéal dégagé d'une population homogène ;
- le modèle comme icône ou dispositif mécanique représentant une idée abstraite⁹.

Ces différents aspects du modèle inclinent à penser que les musées des bibliothèques françaises sont, certainement, nombreuses et que, si l'inspiration anglo-saxonne est primordiale, elle n'en est pas moins elle-même, de toute évidence, polymorphe.

Certaines particularités historiques des bibliothèques françaises induisent une forme d'obstruction à l'importation totale des modèles revendiqués et, en priorité, du modèle anglo-saxon, celui-ci, par ailleurs, n'étant indubitablement ni « monomorphe » ni la seule référence. Les particularités françaises continuent de façonner une bibliothèque de lecture publique qui est, elle aussi, une inspiration pour l'étranger.

6. Armatte Michel. La notion de modèle dans les sciences sociales : anciennes et nouvelles significations. In *Mathématiques et Sciences sociales - Mathematics and Social Sciences*, 2005, n° 172 (4).

7. Valéry Paul. *Cahiers*. 1942. Volume I. Éditions de la Pléiade – Nouvelle Revue Française (NRF), 1974.

8. Le Moigne Jean-Louis. *Qu'est-ce qu'un modèle ?* Site Internet du Programme européen MCX « Modélisation de la complexité » [en ligne] < <http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/lemoign2.pdf> > (consulté le 5 avril 2008).

9. Armatte Michel. La notion de modèle dans les sciences sociales, *op. cit.*

DES TRAJECTOIRES DIVERGENTES

Marquée par un lourd héritage révolutionnaire, la France présente en Europe la particularité de posséder une profusion de fonds anciens, dispersés dans plusieurs centaines de bibliothèques publiques – surtout dans les bibliothèques municipales¹⁰. À l'origine, ces fonds, rassemblés par la confiscation des biens du clergé puis des émigrés et, enfin, par la dissolution des sociétés savantes et des académies, devaient permettre de propager les idées du temps. L'échec de cette utilisation envisagée est un paramètre majeur du développement ultérieur de la bibliothèque française tout comme du choix des modèles de référence, en contrepoint de ce qui se pratiquait en France : la bibliothèque, longtemps « fermée » à l'usager ou difficile d'accès, recherchera une inspiration du côté des institutions ouvertes au public et fortement inscrites dans le fonctionnement de la cité. Malgré cette aspiration à la métamorphose, la bibliothèque française continue de souffrir longtemps d'une ardue « *conciliation du caractère muséal des collections et d'un service public de lecture pratique et efficace* »¹¹.

Au-delà de l'offre documentaire, la Révolution influencera définitivement le fonctionnement des bibliothèques françaises par l'inscription des valeurs républicaines. La conception de la bibliothèque reste associée à l'idée du progrès social et de l'émancipation des individus. L'objectif est de transmettre et de démocratiser l'héritage culturel, mission tout naturellement confiée à l'État. « *L'association systématique de la bibliothèque à la seule culture légitime, la séparation entre vocation culturelle et vocation informative et documentaire de la bibliothèque, le refus obstiné de lectures jugées illégitimes et la cécité devant la diversité des pratiques culturelles ont longtemps maintenu en France les bibliothèques à l'écart du mouvement social* »¹². L'enracinement de cette approche – en d'autres termes une citoyenneté reposant sur l'intégration dans une norme d'État – sera vite préjudiciable à l'usager.

Si en 1850, selon Jean Hassenforder, ni la France, ni la Grande-Bretagne, ni les États-Unis ne possèdent de bibliothèque publique, la

10. Varry Dominique. La Révolution Française et la création des bibliothèques publiques : projets et réalité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n° 2-3.

11. Rapport Vandevorode. *Les bibliothèques en France*. Droz, 1982. Cité in Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard, *op. cit.*

12. Peignet Dominique. La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 4.

lecture publique française sera caractérisée, dès ses débuts, par une forte inadéquation aux besoins du public alors que les bibliothèques anglaises et américaines se tourneront rapidement vers l'utilisateur¹³. Pourtant, en 1854, au moment de l'ouverture de la bibliothèque publique de Boston, l'exemple français est encore une référence au titre d'un grand réseau de bibliothèques ayant de riches collections. Toutefois, l'administration de ces fonds étant généralement médiocre, les collections ne sont pas renouvelées et vieillissent rapidement¹⁴.

La place accordée tant au livre qu'à la médiation sera un autre élément d'un « retard » français, remarqué par la comparaison internationale dès la première décennie du xx^e siècle. La conception aristocratique du livre et de la lecture, mais aussi catholique (supposant un intermédiaire entre le lecteur et le livre), fait de la bibliothèque tant le médiateur que le dépositaire de la culture légitime : elle choisit, *de facto*, ce à quoi le lecteur peut accéder et quand. La bibliothèque française de lecture publique tend à une socialisation de la culture et à assurer l'égalité des individus dans l'accès à des biens sélectionnés et soustraits à la sphère marchande. À l'opposé, les bibliothèques anglo-saxonnes (et, en premier lieu, américaines), pensées selon une approche protestante (accès direct au livre), se distinguent par l'égalité *a priori* des lecteurs : la lecture publique, offerte à tous, prenant progressivement en compte les communautés, laisse à l'utilisateur la liberté de juger et de se distinguer par ses propres efforts, ce qui orientera sensiblement la lecture vers des domaines pratiques à savoir les questions scientifiques, industrielles et commerciales plutôt que vers la littérature¹⁵. Cette liberté laissée à l'utilisateur est, par ailleurs, sous-tendue par une compréhension pragmatique de celui-ci : payant ses impôts, il est libre de choisir ce qui se trouve dans la bibliothèque qu'il finance et d'y accéder gratuitement. Alors que l'utilisateur inscrit, fidèle et régulier, reste une figure emblématique de la bibliothèque à la française, la bibliothèque anglo-saxonne se caractérise résolument par de très bas coûts d'inscription (la *London Library*, ouverte en 1841, est exemplaire), voire la gratuité, et les services aux lecteurs puis aux communautés. Dominique Peignet

13. Pichenot François. *Le rôle de Jean Hassenforder dans la connaissance du modèle anglo-saxon de bibliothèque publique en France*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 2008.

14. Poulain Martine. Retourner à Tocqueville pour comprendre l'histoire comparée des bibliothèques américaines et françaises au xix^e siècle. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 5.

15. *Ibid.*

voit, dans la place accordée à l'inscription par la bibliothèque française, un ancrage originel dans la fonction distributive (prêt de documents) au détriment d'une fonction informative et documentaire¹⁶.

De la sorte, deux systèmes – antagonistes – se forgent au XIX^e siècle : un système « assimilateur, universel et républicain » en France et un système « relativiste, différentialiste et intégrateur » aux États-Unis¹⁷.

Il faut relever, enfin, un élément motivant la recherche de modèles, soit le continuel décalage, particulièrement dommageable, entre les politiques françaises de lecture publique et la réalité politique et économique du pays : les politiques nationales n'ont souvent suivi qu'après coup des mouvements de société. Il en est ainsi de la desserte des zones rurales à une époque d'urbanisation intense, comme des questionnements sur les bibliothèques de secteur au tournant de la première vague de décentralisation¹⁸ ou de l'absence d'anticipation de l'explosion universitaire des années 1970¹⁹. Ajoutons que l'éclatement entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales rend peu flexible le positionnement des unes et des autres par rapport à l'usager, les premières étant condamnées à desservir très prioritairement un public d'étudiants²⁰.

LA PREUVE PAR LE *BBF* : L'INCONTOURNABLE INSPIRATION ANGLO-SAXONNE

Dans ce contexte et par l'observation de ce qui est réalisé à l'étranger et des résultats qui y sont obtenus, l'exemple étudié, disséqué, interprété devient modèle voire idéal, bien que les spécificités du système français relevées ci-dessus en restreignent l'importation.

Les statistiques élaborées à partir du *BBF* sur une période de cinquante années (de 1956 à 2005) donnent d'intéressants résultats confirmant pleinement, de prime abord, une « anglo-saxomanie endémique »²¹. À partir

16. Peignet Dominique. La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande, *op. cit.*

17. Tacheau Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 1998.

18. Tom Geneviève. *Le pain de l'esprit à domicile : les bibliobus en France. Une histoire de la lecture publique rurale à travers les revues professionnelles (1956-1986)*. Site Internet de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Rennes [en ligne] < <http://www.rennes.iep.fr/IMG/pdf/Tom.pdf> > (consulté le 24 juin 2008).

19. Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard, *op. cit.*

20. *Ibid.*

21. Richter Noë. *La lecture et ses institutions*. Plein Chant, 1989. Cité in Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard, *op. cit.*

du moteur de recherche du *BBF*²² et travaillant sur dix périodes de cinq ans chacune, nous avons consigné le nombre d'articles mentionnant ou portant sur chaque pays ou ensembles politiques (cf. ci-après graphique 1 et tableau 1).

Nous constatons tout d'abord, sur la période étudiée, une forte augmentation des articles traitant des bibliothèques étrangères ou les citant, puisque de la première tranche chronologique (1956-1960) à la dernière (2001-2005) le nombre d'articles portant sur ces sept pays est passé de 344 à 567, accroissement bénéficiant clairement aux pays anglo-saxons (États-Unis, Grande-Bretagne et Allemagne). Nous insistons sur le fait que ne sont pas pris en compte ici les pays émergents ni ceux pour lesquels un intérêt naît progressivement depuis les années 2000 et sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Un pic a lieu sur la période 1981-1985 avec la publication de 616 articles (539 pour les pays anglo-saxons, soit 87,5 %), ce pic étant suivi par une diminution d'exactly 50 % du nombre d'articles portant sur l'étranger (308). Nous pourrions l'expliquer – assez naïvement – par une forme immédiate de désintérêt pour les pays habituellement étudiés et une curiosité éveillée par la chute de l'URSS²³ pour les pays satellites, fraîchement libérés du joug moscovite (1989-1991). Seule une étude plus fine que la nôtre pourrait néanmoins déterminer si cette diminution, qui touche uniquement les pays anglo-saxons, manifeste une substitution ou un désintérêt autrement motivé. Ce pic que nous relevons est précédé par une nette diminution du nombre d'articles traitant d'exemples étrangers, dont les premières « victimes » sont l'URSS, les États-Unis et, principalement, l'Allemagne. Cette régression porte sur deux périodes, la première (1966-1970) esquissant la suivante (1971-1975). L'explication peut, éventuellement, être la même que précédemment, à savoir que cette diminution esquisse un désintérêt relatif pour les modèles principaux au profit d'autres. Notons ainsi, par exemple, que la Pologne fait l'objet de 197 articles entre 1956 et 2008 dont 124 de 1956 à 1980.

22. Page d'accueil du *Bulletin des bibliothèques de France* < <http://bbf.enssib.fr/>>.

23. Les transformations politiques internationales sont, bien entendu, l'une des limites de cet exercice et si l'on ne saurait considérer l'URSS comme un ensemble politique pertinent après 1989, il nous a semblé toutefois impropre de ne prendre en compte, après cette date, que la seule Russie, distincte des républiques satellites, celles-ci étant parfois citées dans le *BBF* avant 1989. Il s'avère, par ailleurs, que le terme URSS reste d'usage pendant un certain temps après 1989.

Graphique 1 : mention des pays dans les articles du *BBF* (1956-2005)

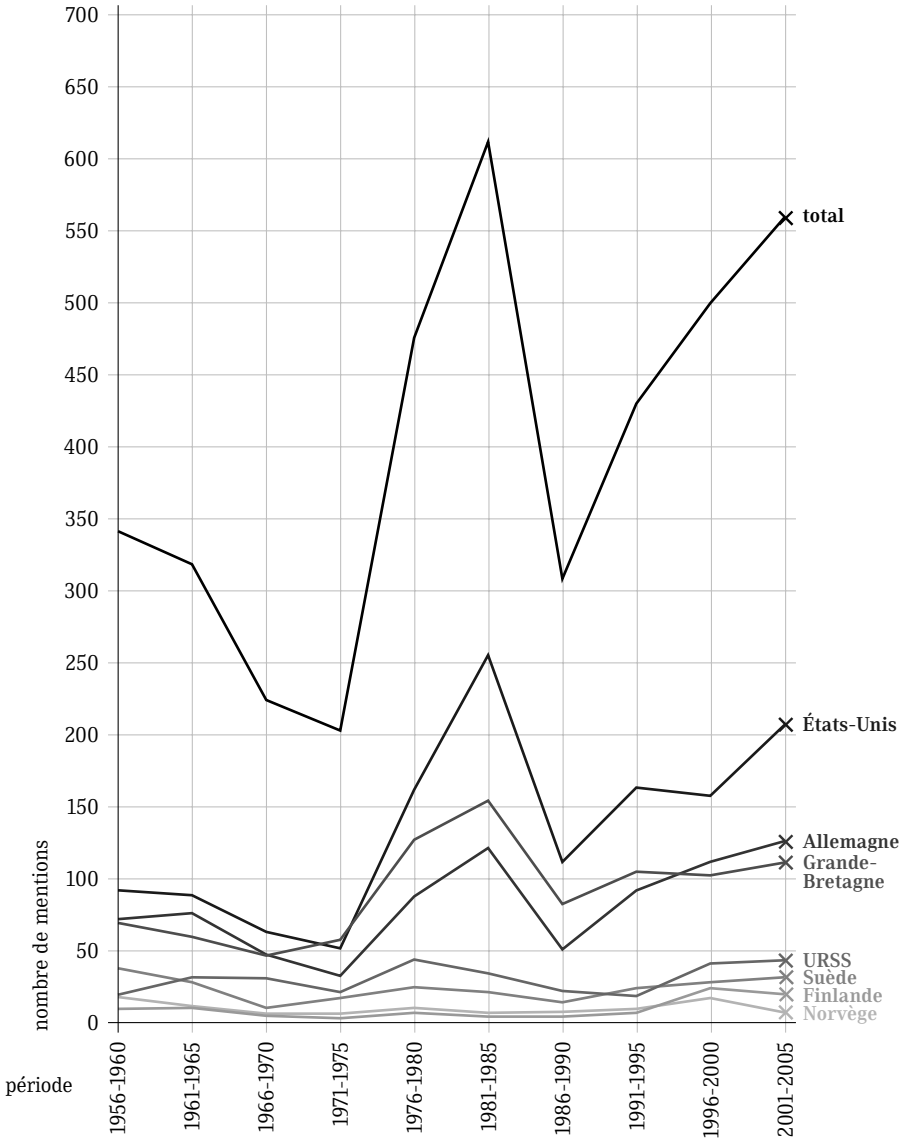


Tableau 1 : nombre d'articles mentionnant chaque pays (1956-2005)

	1956 1960	1961 1965	1966 1970	1971 1975	1976 1980	1981 1985	1986 1990	1991 1995	1996 2000	2001 2005	Total
URSS	22	35	35	23	47	36	24	21	42	41	326
GB	75	61	50	55	129	156	83	107	107	118	941
États-Unis	93	90	64	53	164	257	114	167	160	205	1 367
Allemagne	75	77	48	34	90	126	52	95	114	125	836
Norvège	22	13	8	9	10	8	9	11	22	13	125
Suède	41	31	12	22	27	24	17	24	30	33	261
Finlande	16	14	9	9	9	9	9	8	26	32	141
Total	344	321	226	205	476	616	308	433	501	567	3 997

URSS = URSS ou Russie - GB = Grande-Bretagne ou Angleterre - États-Unis ou USA

Tableau 2 : proportion de la mention de chaque pays ou ensemble politique reportée sur le total des sept pays considérés (1956-2005)

	Total	Proportion
URSS	326	8 %
GB	941	24 %
États-Unis	1 367	34 %
Allemagne	836	21 %
Norvège	125	3 %
Suède	261	7 %
Finlande	141	4 %
Total	3 997	100 %

De manière plus fine, nous remarquons que les États-Unis sont, de loin, la première nation présentée dans le *BBF* depuis cinquante ans, puisqu'ils représentent 34 % des articles portant sur les sept pays (cf. tableau 2), suivis par la Grande-Bretagne (24 %) elle-même talonnée par l'Allemagne (21 %). Les pays scandinaves (Norvège, Suède, Finlande) et l'URSS correspondent tout juste à 22 % des articles sur les cinquante ans considérés.

UNE INFLUENCE PRONONCÉE TOUT AU LONG DU XX^e SIÈCLE

Il apparaît, ainsi, que les comparaisons se sont prioritairement axées sur les pays anglo-saxons, ce qu'explique le développement remarquable des bibliothèques dans ces pays dès le XIX^e siècle²⁴. L'inspiration est justifiée, de plus, par le fait qu'au-delà d'une mission d'éducation, les bibliothécaires anglo-saxons vont progressivement « se forger une véritable éthique de service public » motivée par les principes des libertés d'expression et de la presse²⁵. Si, de toute évidence, il est absurde d'affirmer qu'il y a un modèle anglo-saxon (les structures politiques des pays compris sous cette appellation étant déjà différentes), il semble qu'il y ait une déontologie et une approche du métier très semblable aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

La diffusion du modèle anglo-saxon

De 1908 à 1945, quatre phases de diffusion du modèle anglo-saxon en France sont généralement relevées. La première de celle-ci s'ouvre avec le constat d'une crise et d'un retard des bibliothèques françaises. La publication de deux ouvrages d'Eugène Morel en marque le véritable commencement²⁶, l'auteur se fondant sur une importante documentation statistique à l'appui de comparaisons internationales faisant de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Allemagne les exemples à suivre. Il recommande la création de bibliothèques publiques élaborées sur le modèle anglo-saxon, supposant, entre autres, une extension des horaires, la réorganisation humaine des établissements (organigrammes, recrutement de professionnels formés et formation des personnels), le libre accès, la création d'un service national de catalogage et de centres bibliographiques, des services de référence... Durant cette première phase, l'accent est mis sur le rôle éducatif de la bibliothèque publique pour les adultes et sur l'éducation permanente²⁷. Deuxième étape de l'inspiration anglo-saxonne, résultat de la générosité des États-Unis après la Première Guerre Mondiale, le « printemps américain » marque l'entrée et le développement d'un programme de

24. Bertrand Anne-Marie. *L'éternel retard*, *op. cit.*

25. Tacheau Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis*, *op. cit.*

26. Morel Eugène. *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Mercure de France, 1908-1909, et Morel Eugène. *La librairie publique*. Armand Colin, 1910.

27. Pichenot François. *Le rôle de Jean Hassenforder*, *op. cit.*

services copiés sur le modèle américain. Cette phase est jalonnée d'actions lancées outre-Atlantique, à commencer par l'opération menée par le CARD qui a abouti à la création, dans le département de l'Aisne, de cinq bibliothèques disposant d'une section jeunesse et fonctionnant selon les normes anglo-saxonnes. À cette première réalisation s'ajoutent, d'une part, la création à Paris d'une école de bibliothécaires et, d'autre part, l'ouverture de l'Heure Joyeuse en 1924 sous l'impulsion du *Book Committee on Children's Libraries* de New York. Cette première implantation des pratiques bibliothéconomiques nord-américaines, bien qu'ayant rencontré une vive contestation et n'ayant que peu duré, a été, néanmoins, l'occasion de faire connaître celles-ci en France²⁸.

Durant l'entre-deux-guerres, une troisième étape s'amorce, axée davantage sur la réflexion professionnelle et marquée par trois événements fondamentaux :

- la création de la Commission de la lecture publique en 1929, qui mènera un vaste travail d'audition de professionnels des bibliothèques tant français qu'étrangers et qui proposera une réorganisation de la lecture publique ;
- la Conférence d'Alger en 1931, qui poursuivra les réflexions de la précédente Commission et qui accueillera de nombreux délégués étrangers donnant à voir d'autres modèles ;
- la création de l'Association pour le développement de la lecture publique en 1936, qui comptera parmi ses membres les plus actifs Georgette et Éric de Grolier, qui, en tant qu'anciens élèves de l'école américaine des bibliothécaires, participeront à la diffusion de l'approche américaine.

La quatrième étape, enfin, est celle qui s'ouvre en 1945 avec la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP). En effet, la DBLP proposait trois niveaux dans son programme d'organisation de la lecture publique, s'inspirant de réalisations britanniques et américaines²⁹ : niveau local avec les bibliothèques municipales, niveau régional avec des bibliothèques centrales régionales et niveau national avec une bibliothèque centrale nationale de prêt inspirée de la *National*

28. Gabel Gernot U. Die Kinderbibliotheken « L'Heure Joyeuse » in Belgien und in Frankreich. *Bibliotheksdienst*, 2005, 39^e année, n° 10.

29. Pichenot François. Le rôle de Jean Hassenforder, *op. cit.*

Central Library de Londres. Ce projet, notablement inspiré par les propositions du couple Grolier et reprenant à son compte l'idée d'un réseau tel que ceux existant déjà en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, bien que s'en écartant en faisant demeurer le cadre départemental, aboutira néanmoins à un échec, faute de moyens. Notons, toutefois, que celui-ci aura été « une importante étape pour l'institutionnalisation de la doctrine anglo-saxonne en terme de bibliothèque publique »³⁰.

Du modèle aux projets

Par la suite, le débat autour de l'inspiration anglo-saxonne se déplace du terrain de l'hypothèse et de l'expérimentation à celui de la politique. Dans les années 1960, un groupe de bibliothécaires (comprenant Michel Bouvy, Guy Baudin, Albert Ronsin) élabore un modèle à la fois territorial et hiérarchique. Autour de Michel Bouvy, ces professionnels se penchent sur la création de structures de qualité, ayant vocation à s'intégrer un jour à un réseau national. En ce sens, il s'agit de promouvoir l'intercommunalité afin d'obtenir une répartition plus équitable des charges entre collectivités mais aussi entre collectivités et État. Le modèle élaboré tend à desservir une population de 100 000 habitants, supposant donc une division du territoire national en bassins de populations comparables. Ces secteurs sont constitués d'une ville-centre et incluent les zones rurales environnantes. L'objectif aurait été de couvrir l'ensemble du pays d'un réseau cohérent de lecture publique ne laissant aucune zone à l'écart. De toute évidence, la mission de la bibliothèque publique se trouve, dans ce modèle, largement déterminée par l'inspiration anglo-saxonne : en effet, de grandes similitudes apparaissent avec les *county libraries* de Grande-Bretagne, qui fonctionnent sur la base de réseaux intégrés, déployés sur l'ensemble d'un comté³¹. Au même titre que ses homologues nord-américaines, la bibliothèque française de lecture publique doit devenir une institution culturelle polyvalente, à savoir une médiathèque. Néanmoins, l'inspiration anglo-saxonne de ce modèle est restreinte par l'ambition exprimée de donner un grand poids à l'État et la demande de nationaliser les personnels de catégories A et B, la

30. *Ibid.*, p. 27.

31. Lahary Dominique. La bibliothèque de secteur (1967-1988) : quand s'imaginait un réseau national de lecture publique. *BIBLIOTHÈQUE(s), revue de l'Association des bibliothécaires de France*, n° 28, juin 2006, site Internet de l'Association des bibliothécaires de France [en ligne] < <http://www.lahary.fr/pro/2006/BIBLIOTHEQUES28-secteur.htm> > (consulté le 5 avril 2008).

raison étant que les élus – ainsi que les électeurs – sont tenus pour responsables de la déplorable situation de la lecture publique en France. C'est donc davantage une orientation républicaine que démocratique qui prévaut dans ce modèle.

À partir de cette réflexion s'amorcent – ce qui s'avère, d'ailleurs, particulièrement révélateur pour la compréhension de l'inspiration anglo-saxonne – d'une part, un succès de reconnaissance ainsi qu'un soutien politique du parti socialiste français, d'autre part, la querelle entre « sectoristes » et « communalistes » qui s'ensuit.

La bibliothèque de secteur suscite de vives oppositions, dans lesquelles on trouve des termes d'une grande violence. Le sectorisme se voit baptisé « national-sectorisme », parce que plaçant la bibliothèque en dehors des collectivités territoriales, tandis que les communalistes sont nommés par leurs adversaires « crypto-communalistes ». Au-delà de leur caractère aujourd'hui anecdotique, ces formulations révèlent une certaine influence tant des relations que des débats politiques et idéologiques sur la compréhension de la lecture publique par les professionnels français. Il est intéressant de noter que chacun des deux mouvements se reconnaît mais reconnaît aussi dans l'autre l'inspiration anglo-américaine, conduisant à brocarder par assimilation à ce qui est l'absolu contraire du modèle (communisme par exemple). À partir des années 1980, les bibliothécaires peuvent ainsi s'appuyer sur un ensemble varié de réflexions professionnelles, dépassant le simple cadre politique et théorisant les aspects tant techniques qu'organisationnels du métier. Progressivement les questionnements anglo-saxons portant sur la normalisation informatique, la gestion des catalogues, l'accueil des publics, le marketing, le management, etc. vont trouver un très fort ancrage dans le paysage bibliothéconomique français³².

DES OBSTACLES À UNE INSPIRATION TOTALE

La nature politique propre à la bibliothèque française de lecture publique a longtemps endigué, malgré un intérêt prononcé pour les réalisations étrangères, l'enracinement de ces dernières dans les pratiques françaises. À la différence de la France, dont la législation fixe aux collectivités des obligations pour l'entretien et le fonctionnement des établissements, il n'existe pas dans les États anglo-saxons considérés ici de lois encadrant la lecture

32. Peignet Dominique. La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande, *op. cit.*

publique sur tout le territoire national : ainsi, il n'existe pas aux États-Unis de lois fédérales sur les bibliothèques³³, l'Allemagne laisse largement aux *Länder*, en vertu des principes de *Kulturhoheit* et de *Wissenshoheit* (prérogative en matière culturelle et scientifique), le soin de la gestion, de l'organisation et de l'inscription dans la vie de la société.

L'essence républicaine des bibliothèques françaises, ayant vocation à desservir tous les citoyens de la même manière, partant de la volonté de former des citoyens français ayant et devant disposer d'un bagage culturel homogène, est évidemment contraire à l'approche anglo-américaine prenant davantage en compte la diversité culturelle, fruit de la juxtaposition de communautés. Si les bibliothèques françaises s'attachent prioritairement à une logique d'offre, conduisant à augmenter et étendre les collections, les bibliothèques anglo-saxonnes se tournent vers l'analyse de la demande sociale, incluant une étude approfondie de ses mutations³⁴.

De la même manière, les bibliothèques françaises restent largement associées à l'idée de culture légitime. Olivier Tacheau voyait là une différence majeure dans l'approche et la compréhension du livre et de la lecture : en Grande-Bretagne, aux États-Unis, la lecture s'inscrit dans un processus tant d'information que d'éducation et y est vue comme « un outil et un moyen d'appropriation des connaissances au service de l'intégration sociale » ; en France, la lecture est considérée avant tout en tant qu'acte de socialisation³⁵. À l'inverse des bibliothèques françaises, les bibliothèques anglo-saxonnes se penchent résolument sur les cultures et les besoins des groupes d'individus par une étude fine des publics potentiels, l'objectif – officiellement assumé – étant l'intégration de ceux-ci à la société. L'une des clés du succès des bibliothèques – d'abord américaines – réside dans la recherche de liens étroits, d'accords avec des organismes communaux travaillant en direction des immigrants et de contacts directs avec les organisations centrales des communautés³⁶. De la sorte, les bibliothécaires sont en mesure d'évaluer, de façon pertinente, les problèmes spécifiques posés aux différents groupes et de mettre en place des collections fonctionnelles. L'image du bibliothécaire est ainsi très différente : si, en France, il encadre le lecteur et le conduit vers la « bonne » lecture, dans les pays anglo-saxons il l'accompagne, en le laissant libre de ses choix. Dans ce dernier cas, la bibliothèque est comprise en tant

33. Tacheau Olivier. Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis, *op. cit.*

34. Peignet Dominique. La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande, *op. cit.*

35. Tacheau Olivier. Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis, *op. cit.*

36. Gitner Fred J., Rosenthal Stuart A. La *Queens Library*, un modèle au service de la diversité culturelle et linguistique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, t. 52, n° 3.

qu'équipement au service des individus, s'adaptant généralement à leur langue maternelle et proposant conseils et assistance. Le multiculturalisme développé par les bibliothèques américaines se traduit par une extension de leur collection, intégrant à l'offre « courante » une offre spécifique pour les communautés, mais se traduit aussi par un processus de concentration, au moyen d'annexes ouvertes et réservées à certaines communautés³⁷.

AU PRISME DES INSPIRATIONS

Au-delà des contraintes inhérentes à l'organisation administrative française, qui restreignent l'importation du seul modèle anglo-saxon – si tant est qu'il n'y ait qu'un seul modèle anglo-saxon – l'incontournable présence de celui-ci dans la construction française de la lecture publique – 75 % des articles traitant de bibliothèques étrangères et parus dans le *BBF* de 1956 à 2005 abordent ou traitent des situations allemandes, britanniques ou nord-américaines – ne saurait, toutefois, pas masquer d'autres apports étrangers, tout aussi notables bien que moins frappants.

À commencer par les articles des auteurs étrangers parus dans la littérature professionnelle française. Si les auteurs anglo-saxons sont nombreux à écrire dans le *BBF*, souvent plusieurs fois – rappelons, à titre d'illustration, l'exemplaire participation de l'Allemand Gernot U. Gabel qui, jusqu'au cours de l'année 2008, totalise vingt-deux articles dans le *BBF* – de multiples autres nationalités sont aussi bien représentées.

Les réalisations de l'URSS sont ainsi présentées et étudiées : les bibliothécaires soviétiques expliquent le fonctionnement de leurs bibliothèques, certains bibliothécaires français rapportent de voyages d'étude des souvenirs et des observations sur les aspects exclusivement bibliothéconomiques³⁸. Le *BBF* garde ainsi, curieusement, peu de traces de ce que l'on considère aujourd'hui comme l'un des affrontements idéologiques majeurs de l'humanité et qui s'est dissipé avec l'effondrement du bloc de l'Est. Alors que l'URSS porte grand intérêt aux bibliothèques comme supports de la propagande, « l'unicité de l'espace informationnel » soviétique apparaît néanmoins comme un élément d'organisation envié³⁹. Hormis ce seul critère politique, les principaux

37. Tacheau Olivier. Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis, *op. cit.*

38. Kleindienst Thérèse. Quelques bibliothèques d'étude en URSS. Moscou, Leningrad. À propos. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1961, t. 6, n° 8.

39. Zaïtsev Vladimir Nikolaevitch. Les bibliothèques russes. De l'URSS à la Russie. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n° 4.

thèmes concernant les bibliothèques soviétiques sont avant tout les horaires d'ouverture, généralement vantés, la communication des documents (les facilités de prêt, l'accès libre, etc.) les efforts investis dans l'information bibliographique⁴⁰, le catalogage⁴¹ et le personnel (formation, organisation, etc.). Sur la totalité des articles traitant de bibliothèques étrangères et publiés dans le *BBF*, seuls 8 % ont été consacrés à l'URSS, part, somme toute, minime et qui, dans ces conditions, n'aurait jamais pu faire de la bibliothèque soviétique une alternative bibliothéconomique au modèle anglo-saxon. Avec la chute de l'URSS, les articles, portant sur les pays anciennement occupés ou satellites, apparaissent : la bibliothèque lettone ou estonienne, par exemple, fait partie, désormais, des établissements étudiés. Les articles évoquent, pour certains, la nouvelle situation économique⁴² et sont davantage une observation d'un état de fait qu'une analyse devant déboucher sur des recommandations à destination des bibliothèques françaises⁴³.

Autre source non négligeable d'inspiration de la bibliothéconomie française, les pays scandinaves (Suède, Norvège, Finlande) totalisent 14 % des articles traitant de bibliothèques étrangères et publiés dans le *BBF*. De 1956 à 2005, ils sont régulièrement évoqués. Nous notons qu'à partir de 1996, ils connaissent un regain d'intérêt et le nombre d'articles qui leur sont consacrés retrouve voire dépasse le niveau des années 1956-1960. Toutefois, et toujours en comparaison avec les pays anglo-saxons, cette composante de la réflexion française demeure, elle aussi, statistiquement secondaire.

Ces modèles, devenus désormais traditionnels, sont, peut-être, en passe de connaître la concurrence de bibliothèques, qui restaient dans l'ombre jusqu'alors. En effet, bien qu'il soit prématuré de tirer des conclusions de ce qui n'est, pour l'heure, qu'une tendance, les récits des voyages des bibliothécaires dans les pays d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud sont peu à peu plus nombreux dans le *BBF*. Tant en France que dans les pays anglo-saxons, les bibliothèques d'Amérique du Sud suscitent un vif intérêt, en raison des difficultés économiques auxquelles elles doivent faire face⁴⁴ et de la manière dont elles contournent celles-ci⁴⁵.

40. Les règles du catalogage des collectivités auteurs en URSS. À propos. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1958, t. 3, n° 6.

41. Vildé-Lot Irène. La centralisation du catalogue en URSS. À propos. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1968, t. 13, n° 8.

42. Zaitsev Vladimir Nikolaevitch. Les bibliothèques russes, *op. cit.*

43. Poulain Martine. Lire en Russie et aux États-Unis, hier et aujourd'hui. Tour d'horizon. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 6.

44. Müller Christoph. Zum Stand des Bibliothekswesens in Buenos Aires. *Bibliotheksdienst*, 2007, 41^e année, n° 9-10.

45. Mühlischlegel Ulrike, Müller Christoph. Das Bibliothekswesen in Uruguay. *Bibliotheksdienst*, 2007, 41^e année, n° 6.

Les solutions qu'elles adoptent pour maintenir leur activité, malgré les fortes contraintes budgétaires, si elles n'éveillent pas l'admiration des bibliothécaires français, sont toutefois remarquées⁴⁶.

Tableau 3 : articles portant sur les pays étrangers, parus dans le journal allemand *Bibliotheksdienst* (2004-2007)

	2004	2005	2006	2007
Articles consacrés à l'étranger	10	14	10	17
Dont pays anglo-américains	4	3	3	6
Dont France	2	6	5	3

Concluons sur un constat : si le bibliothécaire français cherche idées et inspiration à l'étranger, afin de mieux répondre aux attentes des usagers, il est, lui aussi, cité en exemple par ses confrères. Les inspirations que nous revendiquons peuvent ainsi parfois n'être jamais que le reflet de nos propres pratiques bibliothéconomiques.

Le périodique allemand en ligne *Bibliotheksdienst*, proposé par la *Zentral- und Landesbibliothek* de Berlin, révèle ainsi un intérêt marqué pour les bibliothèques françaises⁴⁷ (cf. tableau 3). Ce périodique, qui met en ligne, en libre accès depuis 2004 la totalité des articles parus, soit entre 100 et 120 articles par an, se distingue par un intérêt manifeste pour ce qui est réalisé hors de l'aire germanophone. En moyenne, en effet, 10 % des articles sont consacrés aux bibliothèques étrangères : nous remarquons que, globalement, bien que numériquement peu d'articles lui soient consacrés, la France est loin d'être ignorée. Elle paraît, même, soutenir honorablement la « concurrence » des pays anglo-américains.

Il faut s'y résoudre : la France est – pour le moins dans ce périodique allemand – un sujet d'étude internationale, au même titre que la Grande-Bretagne ou les États-Unis.

46. Benrubi David-Jonathan. Un regard sur le livre et les bibliothèques au Pérou. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, t. 53, n° 3.

47. Indiquons ici, par exemple, que le cinquantenaire du *BBF* a été salué dans cette revue. Gabel Gernot U. 50 Jahre *Bulletin des bibliothèques de France*. In *Bibliotheksdienst*, Berlin, 2006, 40^e année, n° 12.

par Catherine Clément

L'ESOUFFLEMENT
DU MODÈLE :
SYMPTÔMES
ET CAUSES

L'ESOUFFLEMENT DU MODÈLE : SYMPTÔMES ET CAUSES

À la fin des années 1960, après des années de « misère », la lecture publique décolle enfin en France. On parle bientôt d'une véritable mutation et d'un nouveau modèle de bibliothèque spécifique au contexte français. Un modèle qui va se traduire par un terme résolument novateur : la médiathèque¹ mais qui est en fait l'aboutissement du concept de bibliothèque publique à la française que défendent les bibliothécaires depuis le début du siècle². Un modèle qui « s'appuie sur des présupposés politiques qui se traduisent en propositions techniques »³ car la médiathèque publique se veut être une bibliothèque pour tous et doit pour cela être attractive et donc moderne. La démocratisation et la modernisation sont ainsi les bases fondatrices du modèle. Elles s'incarnent concrètement dans le libre accès et le prêt à domicile, l'unicité des espaces qui doivent par ailleurs être vastes et conviviaux, des collections abondantes et multi-supports, la médiation de professionnels et le développement de l'action culturelle. Enfin, le modèle de la médiathèque suppose une ouverture aux publics et à la demande.

Les résultats sont presque immédiats. Les médiathèques attirent de nouveaux publics, plus nombreux, plus jeunes tant pour l'emprunt que pour le travail sur place ou pour assister à des animations, si bien que l'on parle d'une véritable *success-story*⁴. Pourtant, dès 1998, le taux d'inscrits dans la population desservie stagne, plafonnant à 18,4 % pour redescendre en 2000 à 17,7 %, puis à 17,4 % en 2004, tandis que les prêts entrent dans une phase de régression globale, ce qui ne peut qu'interroger un modèle caractérisé par sa fonction de prêt.

Parallèlement, au sein de la profession, les critiques se multiplient, souvent de manière contradictoire. À ceux qui comparent la médiathèque à un « temple élevé à la consommation » s'opposent ceux qui la jugent trop prescriptive, les défenseurs de la primauté du livre s'affrontent aux tenants

1. Cambrai voit se créer en 1975 la première médiathèque française.

2. Nous renvoyons ici à l'analyse du Discours des bibliothécaires faite par Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard. *Discours sur la lecture : 1880-2000*. Fayard, 2000.

3. Bertrand Anne-Marie. La médiathèque questionnée. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n° 2.

4. L'expression est de Pascal Ory.

de l'Internet et du numérique. Le terme même de médiathèque est peu à peu abandonné au profit de la « traditionnelle » bibliothèque tandis que la profession brandit de nouveaux modèles tels la bibliothèque hybride. Autant de signes qui montrent que le modèle a perdu de son pouvoir d'entraînement et de sa capacité à entraîner l'adhésion.

Mais surtout la bibliothèque publique semble pêcher par là où elle a cherché à s'imposer, et l'idéal de démocratisation qui en est le pilier est battu en brèche. « *Le taux de pénétration en bibliothèque pour les ouvriers [...] est moins bon que pour le cinéma et le spectacle vivant, ce qui montre que pour les catégories populaires, l'accès à la bibliothèque municipale n'est pas plus évident que l'accès au musée.* »⁵ La hausse des inscrits s'est surtout faite au bénéfice des classes moyennes et aisées et de ceux qui ont un bagage culturel acquis ou conforté par les études⁶, même si la fréquentation non inscrite semble plus démocratique.

Pourtant, l'image de la bibliothèque s'est nettement améliorée et l'impact positif du modèle de la médiathèque a largement effacé la traditionnelle image du « cimetière de livres ». L'utilité sociale de la bibliothèque est globalement reconnue, y compris par ceux qui ne la fréquentent pas. Pour autant également, « *les bibliothèques n'apparaissent pas forcément comme des lieux attractifs, et nombreux sont ceux qui les croient surtout destinées aux jeunes. L'image des bibliothèques oscille entre la représentation d'un lieu à l'ambiance sévère dévolu aux activités studieuses et celle d'un centre culturel ouvert au plus grand nombre [...]* »⁷. Écartelée entre éducation et culture, la médiathèque peine à trouver sa propre définition et sa propre justification, donc sa légitimité, et ce d'autant plus que les contours du modèle ont été posés il y a maintenant quarante ans et jamais remis en question depuis, alors que l'environnement dans lequel il s'inscrit est marqué par d'importantes évolutions sociales, technologiques, économiques et culturelles⁸.

Certes, ce modèle est surtout un idéal type, « certains semblent l'incarner plus complètement à un moment donné, d'autres n'ont adopté qu'une partie de ses éléments constitutifs, tandis que de multiples variations peuvent exister d'un équipement à l'autre. »⁹

5. Bertrand Anne-Marie. La médiathèque questionnée, *op. cit.*

6. La pratique de la lecture ne s'est elle-même pas plus démocratisée et tend en outre à régresser malgré quarante ans de développement de la lecture publique.

7. Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2007.

8. On soulignera tout le paradoxe de ce manque de remise en question et d'évolution pour un modèle fondé sur un idéal de modernisation.

9. Rouet François. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*. Ministère de la Culture et de la communication/DEPS, 1998.

Parler de son essoufflement et tenter d'en établir les causes pourraient donc sembler paradoxal au vu de la diversité des situations réelles. Pour autant, le panorama rapidement esquissé ici pousse à interroger le modèle lui-même, tant dans sa dimension technique que politique, car ce sont les ambiguïtés, les contradictions internes qui le caractérisent qui permettent aujourd'hui d'avancer l'idée que le modèle est à bout de souffle.

DU POLYMORPHISME DE LA MÉDIATHÈQUE

 « *Les bibliothèques municipales sont héritières de deux systèmes de lecture, deux identités, deux institutions : la bibliothèque savante et la bibliothèque populaire. Le modèle de la bibliothèque publique conçu et adopté à partir des années 1960 réconcilie ces deux modèles antagonistes en les dissolvant dans un nouveau modèle [...]. La bibliothèque publique d'aujourd'hui assume à la fois le rôle éducatif et patrimonial de la bibliothèque savante mais aussi le rôle d'ouverture de la bibliothèque populaire.* »¹⁰ Au-delà de la dimension technique du modèle, c'est bien cette volonté de « tout faire pour tous les publics » qui caractérise la bibliothèque publique française. Cette volonté d'englobement de tous les publics parachève le modèle de la bibliothèque publique esquissé par les pionniers de la Libération et ouvre sans doute la voie à la diversification des supports et des missions. La médiathèque à la française est ainsi un objet polymorphe aux contours à la fois indécis et implicites. De là, une certaine ambiguïté des objectifs auxquels chacun donne le sens qu'il souhaite, de là également, la fragilité de l'équilibre sans cesse remis en question entre les différentes fonctions de la bibliothèque publique, à la fois lieu d'éducation, de formation, d'information et de culture.

Les ambiguïtés de l'action culturelle

 L'action culturelle est une spécificité du modèle de la médiathèque française et l'une de ses caractéristiques les plus vantées, tant en France qu'à l'étranger. Mais érigée comme un principe par le modèle, elle est aussi devenue une évidence, voire une *doxa* rarement interrogée ni sur la forme, ni sur le fond. Les formes en sont multiples, et pas toujours nécessairement

10. Bertrand Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*. Éditions du Cercle de la Librairie, 2002.

adaptées¹¹. Loin de viser un objectif unique, l'action culturelle répond à une conjonction de buts divers plus ou moins ambigus, plus ou moins avoués. Promotion des collections, démocratisation culturelle, promotion de la bibliothèque comme lieu de vie et de sociabilité ou promotion médiatique pour l'équipement et pour la ville se conjuguent et contribuent sans doute au manque de clarté de la politique d'action culturelle de la médiathèque. Généralement, ce sont plutôt la promotion culturelle et l'intégration sociale qui sont mises en avant, la dimension marketing des animations étant négligée voire occultée par la profession. Ainsi, pour beaucoup, « l'animation a toujours eu une fonction d'intégration sociale. [...] Les activités permettent alors de canaliser un public difficile, étape nécessaire avant d'arriver à la lecture. »¹²

Or, l'impact des animations dans la promotion culturelle et la démocratisation est loin d'être prouvé. Il semble plutôt que ce soit toujours le même type de public qui les fréquente. En outre, l'articulation revendiquée entre la politique d'action culturelle et les collections est souvent théorique, et l'effet tout aussi aléatoire. Ainsi, dans un contexte financier plutôt morose, l'action culturelle mobilise des moyens importants, alors que son impact sur le public est difficilement mesurable et que sa légitimité en tant que lieu d'animation est parfois contestée et sans doute contestable. La concurrence dans l'offre d'actions culturelles s'est considérablement développée ces dernières années, tant de la part du secteur privé que du secteur public et associatif. Ne convient-il pas alors de revoir les conditions et les enjeux d'une politique d'action culturelle à l'aune du territoire dans lequel s'inscrit la bibliothèque ? Dans un contexte riche en équipements municipaux notamment, la médiathèque ne doit-elle pas se poser la question des limites d'une politique d'action culturelle reposant essentiellement sur la programmation événementielle ?

Car il nous semble que l'action culturelle en bibliothèque a finalement tendance à se résumer, en particulier pour les élus, à la visibilité de l'événement culturel. Le rapport Vandevoorde soulignait que : « *l'espace culturel que privilégie [le ministère de la Culture] étant celui de l'événement, il est donc moins à même d'insérer dans ses priorités politiques, à l'intérieur d'un budget faible, ce qui relève de la pratique culturelle individuelle quotidienne, de*

11. Bernard Huchet critique notamment l'exposition, l'une des animations les plus répandues en bibliothèque. Selon lui, l'exposition n'est pas du tout un élément incontournable de la bibliothèque et le sera de moins en moins.

12. Claude-Anne Parmegiani citée par Bertrand Calenge. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

la vie d'institutions moyennes réparties sur l'ensemble du territoire, de l'innovation sans projecteurs ». ¹³ Nous faisons l'hypothèse que le développement de l'action culturelle a en fait permis à la bibliothèque publique de s'inscrire dans le cadre des politiques culturelles telles qu'elles ont été portées au niveau de l'État puis des collectivités territoriales. En développant une programmation de manifestations et d'animations, la médiathèque a su créer l'événement. Elle est aussi entrée dans une démarche de promotion médiatique qui a fait écho aux attentes des élus locaux en recherche de valorisation. Dès lors, elle a pu trouver une légitimité et une place au sein des politiques culturelles locales.

Mais privilégiant la logique événementielle, l'action culturelle conduit parfois à une double dérive. La dispersion d'une part, en multipliant les animations sans prendre le temps de les penser en fonction des spécificités d'un contexte local et par rapport au projet de la bibliothèque. La focalisation sur l'événement d'autre part, consommateur d'énergie, d'argent aux dépens parfois d'actions certes moins visibles mais peut-être plus efficaces à l'égard des publics que la médiathèque ne parvient toujours pas à toucher. Il nous semble donc que, si la médiathèque veut mieux répondre à la mission culturelle et de démocratisation qu'elle s'est fixée, la question de l'articulation des événements et des actions menés à plus long terme, du visible et de l'invisible, du temps long et de l'événementiel doit être reposée pour redonner à l'action culturelle toute sa profondeur et tout son sens. Mais tout en revendiquant son inscription dans le champ de la culture, la médiathèque, de manière paradoxale voire souvent contradictoire, cherche également à jouer un rôle dans le domaine de la formation et de l'éducation.

La médiathèque : entre culture et éducation

Depuis l'origine même du mouvement en faveur de la bibliothèque publique, ce balancement, cette hésitation même, a toujours présidé aux débats. Ainsi, si le rapport Vandevoorde soulignait que « c'était une idée judicieuse que de confier en 1976 la responsabilité de la politique de lecture publique au ministère de la Culture : ainsi la bibliothèque ne serait-elle plus raisonnée dans le système éducatif scolaire mais dans le système culturel » ¹⁴,

13. Cité in Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean. *Discours sur la lecture*, op. cit.

14. *Les bibliothèques en France : rapport au premier ministre*, sous la direction de Pierre Vandevoorde. Dalloz, 1982.

pour les pionniers de la lecture publique, la bibliothèque était l'outil essentiel d'une acculturation au progrès plus que de diffusion d'un patrimoine culturel écrit. De même, à sa création, la Section des petites et moyennes bibliothèques de l'ABF met en avant le « rôle éducatif important » des bibliothèques qui la composent. Mais il ne s'agissait pas, dans l'esprit des premiers promoteurs de la bibliothèque publique, d'une culture scolaire traditionnelle mais bien plutôt d'éducation permanente et d'autodidaxie, de la seule éducation valable : « celle que l'on se donne à soi-même »¹⁵. On retrouve ainsi en filigrane l'héritage de la bibliothèque populaire qui distingue éducation et instruction scolaire.

Comme l'ont très bien montré Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, la revendication du rôle éducatif de la bibliothèque publique s'accompagne toujours du rejet de la dimension pédagogique et scolaire. L'opposition au maître d'école parcourt tous les discours des bibliothécaires, car l'identité professionnelle du bibliothécaire s'est construite par opposition à celle des instituteurs, premiers acteurs d'une politique publique de la lecture¹⁶. Or, au début des années 1970, alors que le modèle de la médiathèque se parachève, émergent les premiers discours sur la crise de la lecture. Les militants de la lecture publique revendiquent alors un rôle de premier plan pour la bibliothèque, et la bibliothèque publique fait alliance avec l'école, tout en défendant un modèle de lecture qui critique plus ou moins implicitement le « devoir de lecture »¹⁷. Lieu de lecture plaisir, la médiathèque se retrouve prise au piège de ses propres contradictions. Elle cherche à concurrencer l'école dans l'accès à la lecture mais se retrouve, de fait, partenaire et relais de l'école dans la bataille engagée : « *les organisations ont décidé d'unir leurs efforts dans une recherche et une action concertée sur deux plans : le plan culturel, celui de l'accès de tous (des masses) aux livres, celui du développement de la lecture chez ceux qui ne lisent pas ; le plan pédagogique, qui conditionne le précédent.* »¹⁸

Se donnant pour objectif le développement de la lecture, la médiathèque entérine ainsi sa participation à l'apprentissage de la lecture et plus généralement son rôle dans l'accompagnement scolaire. Dans les années 1980, la découverte de l'illettrisme ne va faire qu'accentuer ce mouvement de

15. Selon la formule chère à Eugène Morel.

16. À travers les bibliothèques scolaires de la troisième République et les dépôts de livres dans les campagnes.

17. Bricout Bernadette, *Bulletin de l'ABF*, 1979, n° 103, citée in Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean. *Discours sur la lecture*, op. cit.

18. *Bulletin de l'ABF*, 1972, n° 77, cité in Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean. *Discours sur la lecture*, op. cit.

bascule dans l'univers scolaire. La bibliothèque pour enfants notamment est obligée de « *transformer une partie de ses collections [...] en collections beaucoup plus scolaires, de multiplier l'accueil des classes, non plus uniquement pour leur donner le goût de lire, mais pour les aider à l'utilisation d'ouvrages documentaires, pour apprendre la lecture des index, pour apprendre à se servir d'une encyclopédie [...]* »¹⁹.

Certes, la pression populaire et politique est réelle. Mais c'est le modèle lui-même qui a affirmé dès l'origine une mission éducative ambiguë et qui a posé, dans les années 1970, le principe d'un rapprochement avec l'école. Dans la quête d'une légitimité politique, l'insistance sur le rôle éducatif et le rattachement à l'univers de l'école a, de fait, beaucoup contribué à l'adhésion des élus au modèle de la bibliothèque publique. Car « *les élus, de droite comme de gauche [...] ont toujours accordé une grande importance aux enjeux scolaires, lieux d'une vraie responsabilité communale* »²⁰ et pour eux la bibliothèque publique est à la frontière des « affaires culturelles » et des « affaires scolaires ». Loin d'être un partenaire naturel, l'école est ainsi devenue un partenaire incontournable voire obligé, le public captif privilégié de la médiathèque. Bien que dévorateur de temps, d'espace, d'énergie, source de bien des tensions entre enseignants et bibliothécaires, ce partenariat n'est jamais remis en cause puisqu'il fonde partiellement la légitimité de la médiathèque.

Reste que « *les jeunes qui fréquentent les bibliothèques de leur commune, poussés par leurs études, n'y reviendront pas forcément par la suite* »²¹. Ainsi, « *il apparaît une corrélation assez nette entre le taux de scolarisation et la fréquentation des établissements municipaux [et] la décline du nombre de jeunes scolarisés paraît entraîner, mécaniquement, une baisse de fréquentation dans les bibliothèques municipales* »²².

Comme pour toute pratique culturelle, ce n'est pas l'école qui est le moyen de l'acquisition d'une pratique de la bibliothèque, mais bien la famille. Trop assimilée à un usage scolaire, la médiathèque est ainsi souvent abandonnée dès que la contrainte des études cesse, pour n'y revenir éventuellement que lorsque, devenu parent, on accompagne ses enfants, notamment

19. Blanc-Montmayeur Martine. Le rôle social de la bibliothèque : quelles significations ? in *Regards croisés et perspectives : bibliothèques publiques en Europe*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2000.

20. Pascal Ory, dans son introduction à Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1999.

21. Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Française. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*, op. cit.

22. *Ibid.*

pour des travaux scolaires. Sans remettre en cause le bien fondé de la mission éducative de la médiathèque, soulignons toutefois qu'elle se révèle paradoxale, voire contradictoire, avec la volonté affichée par le modèle de démocratiser et donc de développer à long terme la fréquentation de la bibliothèque. Toutefois, la bibliothèque peut retrouver un sens dans le cadre d'un processus de formation, et nombreuses sont les bibliothèques qui cherchent à soutenir la formation tout au long de la vie. Mais s'engager plus avant dans cet accompagnement remet en question la pédagogie libertaire jusqu'ici défendue par la bibliothèque.

La bibliothèque publique française se veut un lieu d'accès libre à l'information et aux savoirs, respectant en cela la vocation citoyenne de la bibliothèque républicaine dans laquelle l'apprentissage de l'autonomie est indispensable pour tout citoyen acteur de la démocratie, et où le modèle présumé de l'usager est celui de l'autodidacte²³. Mais l'autonomie revendiquée du lecteur est un argument bien ambigu quand on songe à l'écart qui existe entre une grande part de la population et l'univers de la bibliothèque, ses codes comportementaux, son organisation. De même, l'usager est souvent laissé seul, sans assistance face aux outils proposés par la médiathèque. Or, c'est un paradoxe que de vouloir proposer Internet à tous pour lutter contre la fracture numérique, sans proposer d'accompagnement ni de formation. Ce qui prédestine l'usage d'Internet en bibliothèque à ceux qui en ont déjà la maîtrise et ne fait qu'entériner la fameuse fracture. La bibliothèque publique, si elle veut assumer un véritable rôle en matière d'éducation, de formation et d'information, peut-elle encore refuser la dimension pédagogique qui l'accompagne ? Ce qui revient à renvoyer le bibliothécaire à un rôle pédagogique qu'il a jusque-là toujours rejeté, pour revendiquer un rôle plus culturel, voire même un rôle social pourtant lourd lui aussi de bien des ambiguïtés.

Fonction sociale, utilité sociale ou légitimité sociale ?

Première ambiguïté, qui conditionne toutes les autres : qu'entend-on par « rôle social de la médiathèque » ? La médiathèque est avant tout un service public culturel mais, dans les années 1980, la crise économique, les inquiétudes devant l'illettrisme, la volonté de toucher les publics les plus éloignés du livre et de la lecture ont contribué à faire émerger la revendication d'un

23. Dans cette logique, l'*information literacy* ne trouve que difficilement sa place dans la bibliothèque publique française.

rôle social pour la bibliothèque. Alors que les bibliothèques publiques anglo-saxonnes ou scandinaves se conçoivent comme des points d'accès à l'information pour l'ensemble des membres du corps social, le modèle français, cherchant à renforcer sa légitimité sociale et politique, s'assigne un rôle d'intégration par la culture, superposant et confondant fonction culturelle et fonction sociale de la bibliothèque. De fait, la bibliothèque publique française n'est pas le lieu de réponse à des besoins, encore moins des besoins sociaux qu'elle rejette à la marge tout comme elle intègre difficilement les usages sociaux (informatifs et éducatifs) de la lecture. On est très loin d'un équipement intégré dans un tissu de services utiles à la communauté, très loin d'une utilité et d'un usage social de la médiathèque. Bien que la bibliothèque soit un lieu d'accès à l'information, elle se situe plutôt du côté du savoir que de l'information, notamment pratique.

La bibliothèque publique française répond en fait surtout à des besoins de documentation et d'information bibliographique des publics qui sont dans une logique scolaire ou de formation, et qui sont amenés dans ce cadre à utiliser le livre. Elle laisse relativement à l'écart ceux qui ont un faible bagage culturel, mais également ceux dont les besoins relèvent davantage d'une lecture rapide et utilitaire et ceux qui ont des besoins d'information ponctuels en dehors de leur champ de compétences. Dans une société dite de « l'information », les besoins des publics, et notamment des actifs, sont aussi ceux d'un accès rapide et facilité à des connaissances. Un rôle de « courtier en information » que le modèle de la médiathèque a, jusqu'à présent, plutôt négligé²⁴.

Le modèle de la médiathèque est donc un objet multiple et polymorphe, ce qui en fait sans doute sa richesse, mais toutes les missions revendiquées ne trouvent pas réellement leur légitimité ni leur sens dans le modèle, et leur superposition n'est pas sans contradiction. Sans doute, la bibliothèque publique française « née du rapprochement improbable de deux traditions étrangères l'une à l'autre, continue d'être travaillée par le mythe de la conciliation des contraires [...] »²⁵. Cette multiplication des missions répondait à un idéal généreux de démocratisation et de réunion de « l'élite » et du « peuple ». Fondamentalement, avec la médiathèque, « le projet de bibliothèque publique a cessé d'être populaire », il n'est pas pour autant devenu démocratique. Considérant qu'« avec le développement

24. Le débat autour des services de réponse en ligne, et le choix majoritaire de proposer les références bibliographiques plutôt qu'une réponse synthétique, en est sans doute une des meilleures preuves.

25. Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean. *Discours sur la lecture, op. cit.*

de l'enseignement, la notion de l'existence de deux publics différents, "élite" et "peuple", tend de plus en plus à disparaître »²⁶, les défenseurs de la bibliothèque publique ont certes permis de dépasser le cadre du militantisme paternaliste, mais en occultant sans doute les besoins spécifiques des publics les plus éloignés²⁷. La médiathèque, unique et polymorphe, reste ainsi encore le lieu d'une élite culturelle et sociale. Dès lors, peut-on continuer à considérer que « *si le public est multiple, la bibliothèque est une et doit apparaître comme telle* » ? Ce mythe de la bibliothèque unique, au cœur du modèle architectural de la médiathèque, nous semble devoir être questionné dans un modèle qui se définit essentiellement par ses caractéristiques techniques et en premier lieu par le poids accordé à l'équipement.

LA MÉDIATHÈQUE : UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENT

Si démocratiser est le maître mot qui fonde la légitimation politique et sociale du modèle, moderniser est l'objectif ultime du modèle dans sa dimension technique. Or, « *pour les bibliothèques, "l'effort modernisateur" se traduit [...] dans la pierre* »²⁸.

Les limites du modèle architectural

Le modèle architectural moderne est celui de la *one-room library* dans lequel les services publics de la bibliothèque sont compris comme un espace ouvert, unique et multifonctionnel. Ce décroissement, l'ouverture et la transparence des espaces, doivent permettre la circulation à travers l'ensemble des collections, et ainsi réaliser le mythe de la réunion des publics à laquelle le modèle aspire. La médiathèque cherche ainsi à faire cohabiter les différentes classes d'âge, à respecter le silence des uns tout en favorisant les échanges entre les autres, à répondre à des demandes spécifiques tout en veillant à ce qu'elles ne prennent le pas sur l'ensemble du bâtiment²⁹. Mais les réalisations concrètes sont là pour montrer le caractère parfois irréaliste du concept. En outre, cette « *bibliothèque utopique affirme l'égalité des citoyens en terme d'offre de lecture et surtout postule l'homogénéité*

26. *Ibid.*

27. Le « peuple » a été remplacé par la notion plus indifférenciée de « publics ».

28. Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

29. Grunberg Gérard, *Bibliothèques dans la cité : guide technique et règlementaire*. Éditions du Moniteur, 1988.

des pratiques de lecture »³⁰. La force unificatrice du modèle a contribué à occulter cette recherche d'une réelle diversification des possibilités d'être dans la médiathèque. La notion de public, même devenue plurielle, reste de fait aussi large que floue, sans que l'on pense à s'interroger sur la réalité des comportements et des usages d'appropriation des uns et des autres. Le modèle a ainsi contribué à figer un parti pris architectural et des « *modes de présentation et d'usage des collections qui reproduit [sent] des codes, des usages académiques trop éloignés de la culture du quotidien de ceux auxquels on s'adresse.* »³¹

De plus, l'impératif de la modernité a conduit « *à une perpétuelle fuite en avant – que les concepteurs du modèle de bibliothèque publique étaient bien loin de soupçonner* »³². Aujourd'hui, les équipements les plus anciens doivent être repensés car ils sont dépassés techniquement mais aussi en terme d'image. « *Des équipements considérés comme satisfaisants, voire pionniers dans les années 1980 apparaissent aujourd'hui vieillissés et trop petits. L'ouverture des nouveaux équipements phares [...] donne un sérieux coup de vieux à leurs prédécesseurs.* »³³ Mais cette rénovation n'est pas sans poser de difficultés en termes de gestion des espaces ou de la mise en œuvre de nouvelles normes techniques. Elle a en outre souvent un coût conséquent. Or, les élus adhèrent moins facilement à un projet de rénovation qu'à un projet de construction plus valorisant. Sans oublier que la décision politique et les efforts financiers consentis lors du « passage à la médiathèque » ont été obtenus sur l'argument d'une mutation nécessairement ponctuelle, non sur la nécessité sans cesse renouvelée de la modernisation.

On peut sans doute critiquer cette quête de la modernité, qui confine parfois à la « néophilie » et au culte du « périssable par essence »³⁴, mais c'était pourtant bien l'objectif du modèle que de dépoussiérer les « cimetières des livres » qu'étaient les bibliothèques françaises, pour en faire des lieux en prise avec leur temps. Assimilant la bibliothèque patrimoniale et la bibliothèque publique de tradition anglo-saxonne, le modèle de la médiathèque a tenté, là aussi sans doute, une impossible conciliation. La modernité a longtemps été décriée par la profession, et Julien Cain écrivait encore en 1964 : « *Avec beaucoup de sagesse et un sens aigu de la tradition, l'Administration*

30. Jolly Claude, cité par Anne-Marie Bertrand. Cris et chuchotements. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n° 6.

31. Arot Dominique. Construire la bibliothèque : Quel projet ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, t. 52, n° 1.

32. Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

33. Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

34. *Ibid.*

municipale a résisté à la tentation de construire une bibliothèque dont le modernisme eût peut-être frappé davantage les esprits [...]. »³⁵ Certes, à partir des années 1970, le « sens aigu de la tradition » n'est plus loué mais, à travers l'idéal de modernité du modèle, la bibliothèque publique française, héritière de la tradition patrimoniale, reste le lieu de la permanence et de l'immobilité, l'hétérotopie par excellence³⁶.

Pris dans cette contradiction, le modèle de la médiathèque n'a donc pas vraiment valorisé l'expérimentation. L'idée même de modèle, forcément normatif même s'il s'est concrétisé de manières diverses, a limité les questionnements et l'innovation. Ce risque, Anne-Marie Delaune le pointait déjà en 1991, en soulignant qu'il ne fallait craindre de la médiathèque que « sa normalisation » et appeler les bibliothécaires à « bien se garder de s'y claquemurer » en soulignant que « la médiathèque est ouverte ou n'est pas »³⁷. Or, appliqué comme une recette miracle, le modèle a sans doute conduit, par un pernicieux effet de retour, à oublier que pour moderniser, il faut aussi savoir inventer et donc parfois briser les modèles. D'où le sentiment aujourd'hui d'une perte de souffle et de capacité d'invention, accentuée par le passage d'une logique militante de développement de la lecture publique à une logique de gestion d'équipements.

Le repli sur le béton

Dans tous les discours, la bibliothèque est, peut-être avant tout, un espace physique, identifié et clos. Dès le début du mouvement de construction, ces nouveaux bâtiments publics ont été importants, tant pour valoriser les nouveaux services préconisés (libre accès, animations, nouveaux supports) que du point de vue de leur attractivité vis-à-vis des publics. Mais les projets de médiathèques des années 1960 et 1970 privilégient une architecture plutôt modeste et l'insertion dans des lieux de vie. À la fin des années 1980, la décentralisation et la montée en charge de l'investissement des villes dans leurs équipements culturels, le besoin des élus de « réalisations tangibles à présenter aux électeurs »³⁸ entraînent une re-sacralisation de la médiathèque devenue emblématique des politiques locales. Dès

35. Cité in Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

36. Michel Foucault considère la bibliothèque comme une hétérotopie où le temps s'accumule et la bibliothèque de Borgès est le lieu d'une mémoire absolue. Deux références, qui semblent pourtant contradictoires avec le modèle de la médiathèque.

37. Delaune Anne-Marie. La médiathèque incertaine. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n° 1.

38. Bertrand Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

lors, l'architecture se fait plus prestigieuse et les bâtiments plus monumentaux ; au jeu du *potlatch* avec les élus, la médiathèque se retrouve prise à son propre piège, la médiatisation ayant parfois pris le pas sur la médiation et l'image sur la fonction. Plus généralement, le projet de la bibliothèque³⁹ et sa dimension politique se sont trouvés finalement occultés par sa dimension technique et médiatique.

En outre, il nous semble que cette dérive médiatique a fait glisser le modèle vers une centralisation excessive. Le modèle technique de la bibliothèque publique française ne prend pas en compte la question du réseau local ; la revendication de locaux vastes et de collections abondantes a conduit sans aucun doute à privilégier la construction d'une bibliothèque centrale⁴⁰ aux dépens des besoins de proximité à la fois relationnelle et géographique des publics. Le sociologue Stéphane Wahnich, dans une enquête sur la fréquentation des bibliothèques réalisée en 2005, a ainsi montré que « *lorsque de vrais réseaux existent, un échantillon large des populations vient en bibliothèque.* »⁴¹ L'enquête du CREDOC montre que « *le nombre d'établissements dans la commune constitue également un facteur très favorable à la fréquentation : ce sont les communes comptant plusieurs bibliothèques qui ont le taux d'usagers le plus élevé.* »⁴²

Le modèle de la médiathèque a peut-être trop privilégié le nombre de mètres carrés et l'attractivité d'un équipement médiathèque, par rapport à la création de véritables réseaux de lecture publique à l'échelle des territoires. Or, ne faudrait-il pas aujourd'hui, sans renier le besoin de locaux de taille suffisante, sortir la lecture publique du seul enjeu de la grande médiathèque centrale, voire du seul enjeu de la bibliothèque publique ?

Un modèle « bibliocentré » ?

 À la fin des années 1970, surfant sur les discours autour de la crise de la lecture, les militants de la bibliothèque publique ont contribué à légitimer le modèle et à initier le mouvement de modernisation, en défendant l'idée que la hausse de la fréquentation des bibliothèques entraînerait une hausse du lectorat. Pourtant, en juillet 1981, le rapport

39. Arot Dominique. Construire la bibliothèque : quel projet ? *op. cit.*

40. Même si celui-ci n'est pas nécessairement en centre-ville.

41. Voir le résumé de son enquête sous le titre « Moins de monumental, plus de proximité », in *Livres Hebdo*, n° 604, 3 juin 2005.

42. Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*, *op. cit.*

Pingaud-Barreau *Pour une nouvelle politique du livre et de la lecture* affirme que « l'effort à faire dépasse de beaucoup la seule bibliothèque, même si elle doit être le point d'ancrage autour duquel tout s'ordonne. »⁴³ Il avance l'idée de la mise en place de « maisons du livre » et de bibliothèques « hors les murs » c'est-à-dire en dehors de la bibliothèque publique, permettant la présence des livres dans des lieux moins « conventionnels », plus « inattendus »⁴⁴. Mais la concurrence est difficile à admettre alors que l'on se bat pour imposer le développement et la modernisation des bibliothèques. Même si Jean Gattégno soutient qu'il ne faudrait pas que la lecture soit confisquée par les bibliothécaires, les promoteurs de la médiathèque réaffirment que c'est bien « dans la bibliothèque publique qu'est la solution aux problèmes de la lecture publique et de la lecture en général, et non ailleurs ». Les nouveaux territoires de la lecture sont alors peu à peu investis par les bibliothèques, avant tout pour ramener à elles et à leur « accompagnement professionnel » ceux qu'elles ne touchent que par cet intermédiaire⁴⁵. La force centralisatrice du modèle a donc contribué à ramener à l'intérieur de la médiathèque les enjeux du développement de la lecture et à les confondre avec la question de sa fréquentation.

Or, l'impact d'une médiathèque sur son environnement et plus généralement la qualité et l'efficacité d'une politique de lecture publique ne se résument-ils qu'à la fréquentation du lieu médiathèque ? Certes, les dépenses engagées pour la création de ces équipements expliquent que l'on pose la question de leur utilisation. Mais une politique de développement de l'offre publique de lecture ne peut être à elle seule un facteur de l'augmentation des pratiques de lecture. Elle ne peut être efficace qu'à la condition de se combiner à d'autres logiques d'entraînement. Dès lors, peut-être faut-il s'interroger sur la trop grande tendance à vouloir faire de la médiathèque un « grand vaisseau de la culture »⁴⁶ porteur à lui seul des ambitions de la démocratisation de la lecture, cette autonomisation systématique des bâtiments qui, pour ne pas être confondus avec d'autres, évitent le mélange des genres. Ponctuellement rapprochée d'un centre culturel, renforçant ainsi la tradition culturelle des bibliothèques françaises, la médiathèque est en effet généralement peu insérée dans

43. *Ibid.*

44. Centres de protection matérielle et infantile, centres sociaux, locaux collectifs, métro, péniches... mais également prisons, entreprises, hôpitaux, casernes.

45. Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean. *Discours sur la lecture, op. cit.*

46. Santantonios Laurence. Les bibliothèques sont-elles à leur place ? *Livres Hebdo*, n° 604, juin 2005.

des bâtiments de services administratifs ou sociaux, ce qui l'éloigne des lieux de vie des publics⁴⁷. Ainsi, les limites du modèle en tant qu'équipement sont nombreuses. Elles ne sont pourtant qu'un élément d'analyse de son essoufflement, un autre étant l'offre de collections.

LA MÉDIATHÈQUE : UNE OFFRE DE COLLECTIONS

Les limites de la modernisation de l'offre

Caractéristique de la médiathèque et clé de son attractivité, la diversification des collections n'a pourtant pas été sans effets pervers, privilégiant le support sur le contenu, jusqu'au développement récent des politiques documentaires. On a ainsi vu se multiplier les « thèques », l'organisation médiathèque devenant le fruit d'un empilement de sections, relativement cloisonnées où les identités professionnelles ont parfois du mal à trouver une dynamique commune⁴⁸. Le modèle a parfois dérivé vers « un besoin de sauter dans chaque train qui passe »⁴⁹, certaines tentatives ont été de véritables échecs, privilégiant la diversification de l'offre sur la réflexion quant au sens à donner à ces nouvelles collections, notamment en fonction du contexte local. Orientée dans une logique d'offre et héritière de l'héritage patrimonial de la bibliothèque savante, la bibliothèque publique française se situe essentiellement dans un schéma de production d'un fonds dans lequel « le document, unité patrimoniale auto-suffisante, est considéré comme le produit à communiquer ». Ainsi le modèle de la médiathèque repose sur un « *processus de distribution [...] conçu pour diffuser un "produit" préexistant au "service", c'est-à-dire les fonds documentaires constitués par la bibliothèque* ». Un processus dont le succès s'évalue au nombre de communications de documents réalisées et qui, dans un souci de démocratisation et pour se démarquer de la bibliothèque savante, prend la forme du prêt à domicile. Dès lors, le critère des prêts devient un indicateur primordial, ce que

47. Prolongeant le concept de la Ruche, le *Rapport Livre 2010* recommande pourtant aujourd'hui la création de médiathèques de proximité, « bibliothèques hybrides [où] se côtoient les activités et les publics de plusieurs champs disciplinaires, reflétant une conception de la bibliothèque élargie à de multiples services publics ». Cf. Barluet Sophie. *Livre 2010 : pour que vive la politique du livre*. Ministère de la Culture, 2007.
48. Jean Goasguen parle ainsi de « ghetto ou État dans l'État » pour évoquer la coupure entre la discothèque et la bibliothèque.

49. Bertrand Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales, op. cit.*

plusieurs dénoncent à juste titre puisqu'un usager de la bibliothèque n'est pas nécessairement un emprunteur actif, ni même un inscrit⁵⁰. Dans le même temps, les discours des bibliothécaires à l'égard des non-inscrits restent plutôt ambivalents⁵¹, ce qui montre bien le paradoxe d'un modèle où le prêt et l'inscription restent les usages les plus valorisés et dont l'objectif reste avant tout la production-distribution d'une collection. Pourtant dans un environnement où se développe une demande sociale de services, dans un univers d'abondance et de multiplication des concurrences dans l'offre d'information et de biens culturels, la place de la logique de production-distribution est sans doute à repenser. La baisse actuelle des prêts parallèlement à la hausse de la fréquentation non-inscrite semble inciter à aller dans ce sens. Continuer de laisser cette fonction de distribution de la collection être l'objectif principal de l'activité ne peut que mettre le modèle face à ses propres limites, même si « *la bibliothèque demeure bien également une institution qui offre des collections au libre choix des publics.* »

Outre le prêt à domicile, l'introduction du libre accès est un élément essentiel de la modernisation et de la démocratisation des bibliothèques afin de favoriser l'autonomie et le libre choix des publics. Pourtant « le libre accès a ceci de pervers qu'il place des personnes peu familières avec le lieu et avec les documents (et leur contenu) dans une situation d'égarement », considérer qu'il n'y a pas à accompagner le lecteur est un leurre ou au mieux un aveuglement. Si les débats autour de l'utilisation de la classification décimale Dewey semblent s'être dissous dans la départementalisation, la médiathèque, dans sa logique de classement, dans l'organisation de ses espaces, dans son agencement même, reste toujours et avant tout un lieu « conçu par des lettrés pour des lettrés »⁵². Le modèle privilégie en effet dans la mise en espace de ses collections une logique de représentation de l'ordre du monde plus en adéquation avec sa vocation culturelle et éducative, et s'éloigne de la bibliothéconomie empirique fondée sur l'usage de la bibliothèque publique anglo-saxonne. L'enquête de Sandrine Prod'homme⁵³ conduite en 2006 démontre que ce

50. Ce qu'a confirmé l'enquête du CREDOC puisqu'aux 20,6 % d'inscrits en bibliothèque, il convient d'ajouter 14,5 % d'usagers non-inscrits.

51. Voir l'analyse faite par Martine Burgos. *Les bibliothèques municipales et leurs publics : pratiques ordinaires de la culture*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2001.

52. Nicole Robine citée in Bertrand Anne-Marie. Le peuple, le non-public et le bon public : les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires. In *Les publics de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003.

53. Prod'homme Sandrine. *Espaces de lecture et mobilités des usagers et des clients : 6^e journées normandes de recherche sur la consommation : société et consommations*, 19 au 20 mars 2007. [en ligne] < http://www.argonautes.fr/uploads/uploads/documents/SandrineProd_homme.pdf > (consulté le 24 novembre 2008).

qui est valorisé aujourd'hui par les publics dans leur fréquentation des espaces des bibliothèques, qu'on sache ou pas ce qu'on y cherche, c'est le fait de passer un moment agréable dans des espaces conviviaux, propices aux échanges. La mise en espace des collections devrait donc ainsi plutôt valoriser le butinage et la découverte dans les rayons, tout en permettant aux publics, et notamment les plus éloignés de l'univers de la bibliothèque, de trouver leurs repères dans des collections que le modèle définit comme nécessairement abondantes.

« Trop de biens nuit »

+++++

Le modèle de la médiathèque postule l'importance et l'efficacité de collections riches en libre accès, l'abondance permettant et préservant la pluralité de l'offre et du choix. Certes, après la pauvreté des fonds et des budgets d'acquisitions qui avait caractérisé la lecture publique pendant des décennies, le rattrapage du « retard français » justifiait l'important accroissement des collections. Toutefois, l'enquête du CREDOC montre que la fréquentation des bibliothèques publiques progresse jusqu'à des collections avoisinant les 250 000 documents avant de régresser. Elle atteint son maximum dans les bibliothèques possédant entre 80 000 et 200 000 livres, de plus petits établissements incarnant un compromis efficace entre une offre suffisamment riche et une convivialité de l'accueil. Cet hyperchoix, s'il est pour certain un élément attractif, a également des effets contre-productifs. Nicole Robine montre ainsi que la trop grande variété des choix dans un même genre est un facteur d'éloignement des publics de petits lecteurs. Bernadette Seibel, quant à elle, attaque l'« *ethnocentrisme des bibliothécaires qui défendent l'idée d'un salut par l'accumulation culturelle* »⁵⁴. On peut alors conclure, en reprenant l'expression de Bertrand Calenge que « trop de livres tuent les lecteurs... du moins ceux qu'il faudrait peut-être conquérir »⁵⁵. Cherchant à réaliser son idéal d'abondance, le modèle a sans doute dérivé vers une logique d'« accumulation conservée »⁵⁶. Dès lors, loin d'être la maison des hommes qu'elle prétend être, la médiathèque reste fondamentalement le lieu de la collection et on hésite rarement « à rogner un peu l'espace du public, plutôt que d'éliminer ce qui [peut] faire entrave à la libre appropriation de l'espace par les usagers »⁵⁷.

54. Seibel Bernadette, citée in Calenge Bertrand. *Accueillir, orienter, informer, op. cit.*

55. *Ibid.*

56. L'expression est de Bertrand Calenge.

57. *Ibid.*

La médiathèque : entre conservation et lecture publique

Qu'importe que la médiathèque possède ou non des fonds patrimoniaux, la pratique de l'élimination, même si elle se développe depuis l'introduction des politiques documentaires, reste encore timide ou source de conflits. C'est que, si « *tout bibliothécaire en ressent la nécessité, [...] la tradition d'accumulation pèse lourd* »⁵⁸. La bibliothèque publique française garde fondamentalement une fonction patrimoniale, même si la bibliothèque patrimoniale a toujours été utilisée comme un contre-modèle de la bibliothèque publique. La critique de la bibliothèque savante de conservation est à la fois un motif récurrent du discours sur la médiathèque et, paradoxalement, un des points aveugles du modèle. La médiathèque n'a en effet pas effacé la bibliothèque patrimoniale, elle l'a plutôt absorbée et s'en est partiellement nourrie. La bibliothèque publique française transformée en médiathèque reste ainsi marquée par cet héritage conservateur⁵⁹, qu'elle possède ou non des collections patrimoniales. Bien que considérée comme la référence de « l'invention de la médiathèque », la Bibliothèque publique d'information se distingue des médiathèques publiques par le choix radical, jamais démenti, de ne pas avoir de réserves ni de magasins.

Ainsi la médiathèque, tentant de concilier la populaire et la savante, fait le grand écart entre le patrimoine et l'actualité, la conservation et le renouvellement des collections. Parce qu'elles ont un impact favorable sur les publics, le prêt et la consultation des documents, la lecture publique exige la fraîcheur des collections et leur adéquation à l'actualité de la production. Mais la médiathèque s'inscrit aussi dans un « *rapport à une mémoire commune, à un savoir commun, au "don des morts", au-delà de l'éphémère des modes et de la fadeur des produits préformatés* »⁶⁰. Elle reste bibliothèque, lieu de mémoire, lieu d'accumulation du temps. D'autant que, après les discours de déploration sur le « poids du patrimoine »⁶¹, « l'émoi patrimonial » de ces dernières années a contribué à revaloriser les fonds anciens des bibliothèques publiques. Le patrimoine n'est plus stigmatisé, les médiathèques sont redevenues (mais avaient-elles jamais vraiment cessé de l'être ?) des « *lieux indispensables*

58. *Ibid.*

59. Le plus haut grade de la profession montre d'ailleurs que fondamentalement un bibliothécaire reste un conservateur.

60. Bertrand Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales, op. cit.*

61. Melot Michel. Grandeur et lacunes de l'activité des bibliothèques françaises. In Seibel Bernadette (éd.). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Le Monde Éditions, 1995.

de la conservation de la mémoire culturelle, artistique ». ⁶² Pourtant, l'ambiguïté demeure, et la place du patrimoine n'est pas si évidente dans les médiathèques modernes. En outre, dans un contexte de potentielle stagnation, voire de régression des budgets, le risque de concurrence entre patrimoine et lecture publique se pose à nouveau, en particulier dans le cadre de projets de numérisation coûteux.

Comment alors réconcilier ces temporalités multiples ? À nouveau, le nécessaire équilibre du temps long et du temps court, de la nouveauté et de la permanence est au cœur de l'interrogation que nous faisons du modèle de la médiathèque. Comment également préserver l'équilibre entre l'importance accordée aux collections dans le temps et l'espace de la bibliothèque et celle accordée aux publics ? Poursuivant un idéal de démocratisation et d'émancipation par la culture, le modèle de la médiathèque est parvenu à concilier les antagonismes de ses deux héritages à travers leur seul point commun : la primauté du document sur celui qui en fait l'usage. « *L'idéologie implicite du bibliothécaire, sa croyance, c'est la prévalence du livre sur le lecteur, du document sur l'usager. Cette croyance n'est pas seulement l'écho de la tradition de conservation. On y trouve aussi celui de l'action militante et éducative au sens où beaucoup de bibliothécaires pensent [...] que le livre et la lecture sont le destin de l'individu.* » ⁶³ En outre, dans le schéma trinitaire qui unit l'usager, la collection et le bibliothécaire, la médiathèque, bibliothèque de diffusion, est plus proche qu'on ne pourrait le penser de la bibliothèque dite de conservation. « *Dans les deux cas [...] : la bibliothèque le proclame, la collection est. Qu'on appelle le lecteur « abonné » ou qu'on conserve un document parce qu'il peut toujours y avoir un lecteur, on se trouve toujours dans la même logique : le bibliothécaire est un humble serviteur de la collection, l'usager reste un inconnu fugitif, et la collection perdure...* » ⁶⁴ Ce qui contribue sans doute à expliquer pourquoi, malgré la volonté affichée et la multiplication des discours dans lesquels « *le souci des lecteurs prend le pas sur le souci des livres* » ⁶⁵, les bibliothécaires, pourtant professionnalisés et dorénavant professionnels restent encore loin de leurs publics.

62. Taesch-Förste Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*, Éditions du Cercle de la librairie, 2006.

63. Peignet Dominique. Les mutations professionnelles en bibliothèques : entre offre documentaire et demande sociale. In *Pluralité culturelle en actes : un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, ABF, 2004.

64. Calenge Bertrand. *Accueillir, orienter, informer*, op. cit.

65. Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean. *Discours sur la lecture*, op. cit.

DES BIBLIOTHÉCAIRES ET DES PUBLICS

Les limites de la professionnalisation

La professionnalisation, tout comme des locaux modernes, vastes et décloisonnés, des collections abondantes et multi-supports en libre accès, constitue un pilier du modèle technique de la médiathèque. Tous les militants de la lecture publique en sont convaincus, la bibliothèque publique ne se réalisera pas sans bibliothécaires professionnels. Mais il semble que ce soit surtout la logique d'institutionnalisation de l'emploi qui permet aujourd'hui de parler de professionnalisation du métier de bibliothécaire. La bibliothèque municipale est définie par l'État comme « *un service disposant d'un agent qualifié rémunéré sur un emploi spécifique* », étrange formulation définie *a contrario* par la notion « *d'emploi non-spécifique (secrétaire de mairie, agent de service...)* »⁶⁶ ce qui de fait réduit la question de la professionnalisation à celle des emplois créés en référence à la filière culturelle territoriale, filière aujourd'hui vieillissante (plus de la moitié des cadres ont plus de 45 ans), se recrutant quasi intégralement parmi les classes moyennes intellectuelles et les étudiants littéraires. D'où le sentiment d'une profession bloquée, peinant à évoluer dans un monde qui, lui, bouge de plus en plus vite. D'autant que la logique de professionnalisation continue à s'inscrire essentiellement dans une vision traditionnelle et techniciste du métier et que les formations au métier de bibliothécaire ont du mal à « *éviter [le] piège de l'enfermement sur le métier et dans le champ technique.* »⁶⁷

Comme l'a souligné Bernadette Seibel, après l'abandon de la scientificité du métier, le bibliothécaire est promu dans les années 1970 « *intermédiaire culturel* ». Il se « *définit alors par l'instabilité de sa position [...], puis, à la faveur de l'introduction de l'innovation technologique et des effets de la décentralisation, la compétence est associée à une technicité documentaire et gestionnaire* »⁶⁸. Ce qui correspond de fait à la logique d'un modèle conçu avant tout comme une organisation de « *production-distribution* » dont « *l'activité dominante est la mise en valeur du fonds constitué, par tous les*

66. Note en annexe du formulaire d'évaluation des BDP, cité in Lahary Dominique. *Le développement territorial de la lecture publique*, 2003. [en ligne] < <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article499> > (consulté le 24 novembre 2008).

67. Seibel Bernadette (éd.). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Le Monde Éditions, 1995.

68. Seibel Bernadette, citée in Durand Jean-Pierre, Peyrière Monique et Sebag Joyce. *Bibliothécaires en prospective* [texte imprimé].

*moyens techniques (descriptions et traitements des documents) »⁶⁹. La revendication de professionnalisation et de professionnalisme mise en avant dans le modèle de la médiathèque a donc surtout abouti à survaloriser une vision du métier fermée sur sa composante la plus technique. Dominique Lahary, pourtant fervent défenseur de la professionnalisation des concours, a fini lui-même par dénoncer « *la cristallisation implicite du professionnalisme autour de savoir, de référentiels, d'activités absolument spécifiques aux bibliothécaires, connus d'eux seuls et dont seuls ils peuvent apprécier l'importance, voire en connaître l'existence et la dénomination, généralement sous forme d'acronymes.* »⁷⁰*

Portée par une quête de reconnaissance et de légitimité sociale et politique, la revendication de la professionnalisation a conduit à se recroqueviller sur les aspects les plus techniques du métier (technicité du catalogage, technicité de l'indexation, technicité de l'informatique documentaire) plus facilement appréhendables et partageables, et surtout totalement spécifiques au corps des bibliothécaires. La volonté de professionnalisation confine ainsi parfois à un certain « professionnisme » et à la défense corporatiste. De fait, l'exigence de professionnalisation du métier est liée à la revendication identitaire des bibliothécaires de lecture publique, puisqu'il s'agissait alors de se distinguer de l'instituteur, et surtout du militant souvent bénévole de la bibliothèque populaire. Mais la revendication de l'unité et de la primauté du métier de bibliothécaire fait obstacle à la prise en compte de la diversité des compétences nécessaire au fonctionnement d'une bibliothèque publique. La logique de la professionnalisation doit intégrer aujourd'hui la fragmentation en « spécialités constantes ou mouvantes » ainsi que « *la confrontation, la cohabitation avec d'autres métiers y compris au sein d'un même établissement.* »⁷¹ Or, jusqu'à aujourd'hui, elle a surtout conduit à faire dépendre le fonctionnement de la bibliothèque des seuls bibliothécaires professionnels. D'où la méfiance à l'égard des bénévoles qui, sans pouvoir remplacer les bibliothécaires, ont probablement un rôle à jouer, notamment en favorisant les liens de la bibliothèque avec le corps social. D'où également les critiques sur l'emploi de vacataires ou le refus de l'automatisation des fonctions de prêt et de retour qui permettraient pourtant à la profession d'abandonner les tâches liées à la seule fonction de distribution, pour améliorer les horaires d'ouverture et valoriser les tâches

69. Calenge Bertrand. *Accueillir, orienter, informer, op. cit.*

70. Lahary Dominique. *Il faut qu'une profession soit ouverte ou fermée* [message sur biblio. fr], 11 avril 2002.

71. *Ibid.*

de renseignement et de médiation. Aujourd'hui, malgré les progrès techniques permettant d'envisager la fin du catalogage local, malgré la perte même d'une partie du sens du catalogage, le travail interne continue à définir le métier et à monopoliser les bibliothécaires, qui consacrent en moyenne moins de la moitié de leur temps de travail au service public. Paradoxalement, le modèle de la médiathèque a mis en avant un nouveau souci des publics, tandis qu'il revendiquait un professionnalisme qui se fondait, lui, sur des compétences qui n'étaient pas liées aux publics. Les statuts sont d'ailleurs là pour rappeler que les publics sont rejetés à la marge de la définition des métiers, et que le bibliothécaire reste plus un technicien de lectures qu'un médiateur et spécialiste de la demande et des publics.

Un manque de connaissance et de reconnaissance des publics

Le repli techniciste a ainsi conduit à limiter l'élargissement des horaires d'ouverture, qui aurait pourtant dû accompagner la création des équipements continuant, ainsi, à faire primer le souci des livres sur le souci des publics. À l'intérêt pour les publics affiché par le modèle s'opposent non seulement la réalité du métier de bibliothécaire mais également la réalité de l'organisation de la médiathèque. Contrairement aux musées, les « services des publics » sont quasi inexistants au sein des bibliothèques. Quand ils existent, ils se limitent le plus souvent à des services d'accueil et d'inscription. Ce qui tendrait à faire penser que l'argument du « souci des publics » a surtout valu pour la légitimité qu'il donnait et que les publics ont été pour partie instrumentalisés. En outre, c'est un fait, les bibliothécaires connaissent mal leurs publics, réels ou potentiels. La bibliothèque publique semble reposer sur un triangle insurmontable entre le bibliothécaire, le document et l'utilisateur physique, présent dans les murs. D'où la dichotomie entre des discours qui revendiquent la conquête de nouveaux publics et la difficulté de la bibliothèque à penser ses publics potentiels. Dans la logique d'un modèle valorisant la fonction de « production-distribution », les publics ne sont considérés le plus souvent qu'à la lumière des statistiques d'activité de la médiathèque, contribuant ainsi à focaliser l'attention sur les inscrits-emprunteurs aux dépens de tous les autres. L'exploitation des statistiques et leur mise en perspective⁷², l'élaboration d'enquêtes de publics quantitatives et qualitatives (enquêtes de fréquentation et

72. Les rapports d'activité des bibliothèques publiques sont le plus souvent centrés sur la mesure de leur activité dans l'absolu, indépendamment de la référence à leur territoire d'implantation.

de population), le recueil de données significatives sur la population du territoire ne font pas partie des objectifs de formation ni des compétences attendues des bibliothécaires. Peu de bibliothèques envisagent de renoncer à une partie de leur budget pour faire réaliser des analyses en externe. Le postulat fondateur d'une unité des publics et des besoins, ainsi que la volonté de démocratisation, a masqué la nécessité d'une connaissance concrète des publics, tout comme il a empêché la reconnaissance et la prise en compte de la diversité de ces publics. La question de la diversité a souvent été abordée sous l'angle de la diversité culturelle et de sa contradiction avec un modèle social français. Il nous semble en fait que cette réflexion peut être élargie à l'ensemble des publics et que, si le modèle républicain est en cause, il faut aussi y voir la prééminence accordée à l'ambition de démocratisation culturelle. Ainsi, « *les bibliothèques, sous-tendues par l'idéal type d'une offre universelle, se révèlent identiques d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre. Or, si l'interchangeabilité des établissements à l'échelle du pays peut s'expliquer par la similitude de certains besoins documentaires indépendants du lieu, elle devient plus étonnante à l'intérieur d'une même ville où chaque annexe, calquée sur la bibliothèque centrale, diffuse le plus souvent la même offre en modèle réduit, indépendamment du tissu social dans lequel elle s'intègre.* »⁷³

En outre, l'utopie de la bibliothèque unique, ainsi sans doute que la recherche du succès public, a conduit la médiathèque à refuser de définir des priorités et de faire des choix, choix non pas arbitraires mais reposant sur un véritable projet pour la bibliothèque. Or, sans doute faut-il considérer aujourd'hui qu'« *au lieu d'offrir des services pour la masse, nos bibliothèques devraient plutôt songer à offrir massivement des services personnalisés* ». Cela revient pour la bibliothèque publique à effectuer un glissement de la logique de « production-distribution » d'une offre universelle de documents vers la mise en place de services adaptés et différenciés en fonction des publics et des priorités établies. C'est renoncer à l'idéal de « servir tout le monde » pour accepter « la diversité de traitement des uns et des autres »⁷⁴. C'est aussi laisser « *entrer les usagers, groupes, institutions dans la bibliothèque comme acteurs et non [plus] seulement comme partenaires ou consommateurs aux côtés de la bibliothèque.* »⁷⁵

73. Tacheau Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 1998.

74. Calenge Bertrand. *Accueillir, orienter, informer, op. cit.*

75. *Ibid.*

Le modèle de la médiathèque a, en effet, présupposé une demande de bibliothèque de la part des publics, sans jamais chercher à savoir si elle existait ni à s'appuyer sur elle. La médiathèque a été défendue et mise en œuvre par des élites professionnelles et politiques. Ainsi en France, comme le critiquait Eugène Morel, « *les bibliothèques viennent de haut. Elles sont comme les officiers, d'une autre race que les soldats : elles ne se mêlent pas au public* ». ⁷⁶ Contrairement aux bibliothèques américaines, l'intérêt des publics ne vient qu'après l'objectif de construction et sert surtout à appuyer la rhétorique du succès public. Tout l'enjeu du modèle de la médiathèque s'est donc résumé à susciter l'intérêt des élites et des élus autour du projet de modernisation, et non celui du peuple, des citoyens, des usagers. Certes, la société française, où les formes de regroupement sur l'espace public et les actions de groupes non encadrées et spontanées sont assez rares, ne permet probablement pas d'envisager la même implication des publics. Il nous semble toutefois important aujourd'hui de poser la question de la participation des usagers à la décision de création d'une bibliothèque et à la définition de son projet, de même qu'à la vie de l'établissement. Au-delà de l'articulation de l'offre et de la demande, au-delà de l'accompagnement et de la médiation des publics et de leur nécessaire connaissance, l'enjeu n'est-il pas aussi pour la bibliothèque publique de faire que chacun s'en sente responsable et partie prenante ?

CONCLUSION

Le modèle de la médiathèque est confronté à la fois à des changements externes qui remettent en cause certains de ses présupposés et à ses propres contradictions ou limites internes. Une partie de notre exposé a justement tendu à montrer que, si une partie des ambitions était juste, elles avaient échoué à se réaliser. C'est sans doute parce que, pour partie, le modèle a reposé sur des effets d'annonce plus que sur des réalités concrètes. Nous avons vu ainsi que la diversification des supports, l'aspiration à la modernité, la dimension sociale, le « souci des publics » entraient peut-être trop en contradiction avec une certaine conception française de la bibliothèque publique et du métier de bibliothécaire. La médiathèque s'était fixée pour ambition de refléter le visage changeant du monde. Paradoxalement, la bibliothèque publique à la française

76. Bertrand Anne-Marie. L'éternel retard. *Regards sur un demi-siècle, Bulletin des bibliothèques de France*, 2006.

s'attache plutôt à changer le monde qu'à l'accompagner. Elle revendique de ne pas être miroir de la société mais d'être un lieu autre, hors du monde, légèrement décalé. Si nous faisons nôtre cette revendication de « pas de côté », d'« ouverture du champ des possibles », il nous semble par ailleurs que, dans son souci de décalage, la médiathèque a fini par se retrouver excentrée, peut-être un peu trop à l'écart du monde tel qu'il est et tel qu'il évolue. La résistance du village gaulois nous semble de plus en plus dériver vers la mentalité de la forteresse assiégée.

La médiathèque doit évoluer et ne peut plus faire l'économie d'une remise en cause de l'unicité et de l'universalisme qui la sous-tendent. Elle doit savoir reconnaître et intégrer la diversité de ses publics, non pas de manière conjoncturelle mais structurellement, c'est-à-dire en acceptant la différenciation et la personnalisation de son offre. En outre, le modèle de la bibliothèque centrée sur la production et la distribution de collections est de plus en plus remis en cause. Il faut passer « *d'une croissance extensive où l'objectif était de moderniser le territoire en faisant que le prêt le couvre en totalité, à une croissance plus intensive et plus qualitative [...].* »⁷⁷

Ce qui implique probablement, d'une part de se penser plus dans une logique de dissémination physique et virtuelle, et d'autre part de privilégier une offre variée de services, pas nécessairement documentaires, à la fois à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de la bibliothèque, une offre de services qui accompagnent les objectifs de politiques publiques et qui répondent également aux besoins et usages des publics. Ce qui implique également de remettre en question les habitudes bibliothéconomiques, pour partir « à la recherche de nouveaux publics en s'adaptant à leur mode de vie, en allant les trouver là où ils vivent »⁷⁸, ou de revoir les critères d'évaluation de la bibliothèque : « *Dans les pays en développement, on ne juge plus l'efficacité d'une bibliothèque sur des critères traditionnels (statistiques, surface, nombre de prêts, taille de la collection), mais d'après son impact sur la vie du quartier ou du village, la manière dont les habitants s'en sentent responsables, la façon dont les besoins des divers publics, lecteurs et non lecteurs sont pris en compte* »⁷⁹.

Dès lors, « le souci des publics », affiché mais qui ne s'est pas (encore) réellement concrétisé, doit devenir la base d'une nouvelle bibliothèque publique. Nous ne revendiquons pas de calquer une offre sur la demande, mais bien de redéfinir l'activité de la bibliothèque en fonction de ses publics, en accordant

77. Durand Jean-Pierre, Peyrière Monique et Sebag Joyce. *Bibliothécaires en prospective*, op. cit.

78. Parmegiani Claude-Anne, citée in Calenge Bertrand. *Accueillir, orienter, informer*, op. cit.

79. *Ibid.*

enfin la primauté au lecteur sur le document. Il s'agit alors de mettre en place une nouvelle organisation où transparaissent clairement les nouvelles priorités fixées, tout comme le démontre Cécile Dério⁸⁰. Ce que certains, les musées notamment mais également quelques bibliothèques, ont déjà mis en œuvre, en créant de nouveaux services destinés à la connaissance des publics, au développement des publics et à la relation aux publics. Mais il n'y a pas de solution toute faite pour prendre en compte ces trois dimensions de l'action en direction des publics, pas de modèle de politiques des publics, donc pas véritablement de nouveau modèle pour la bibliothèque publique française. La médiathèque a été un modèle sur lequel s'est appuyé le développement de la lecture publique en France. Un modèle pensé selon le schéma des politiques culturelles telles qu'elles ont été conçues depuis Malraux, c'est-à-dire sur le principe absolu de la multiplication et de l'amélioration de l'offre. Or aujourd'hui, on ne peut plus vraiment invoquer la rhétorique de « l'éternel retard », car « l'impossibilité de démocratiser par l'offre n'est plus à démontrer, le problème du sous-équipement est devenu structurel. »⁸¹ Nous considérons ainsi le modèle de la médiathèque comme un modèle de mise à niveau, indispensable compte tenu alors du sous-équipement dans le domaine de la lecture publique. « La modélisation était le fruit de l'urgence. Il fallait construire beaucoup et vite. »⁸² De ce point de vue-là, même si des progrès restent très certainement à accomplir, le modèle a fait ses preuves, fédérant les énergies et entraînant la décision politique. L'accomplissement du rattrapage signe la fin du temps du modèle et de ce qu'il pouvait apporter. Aujourd'hui il faut donc redonner toute sa place au projet, non pas au projet normatif et modélisant mais bien au projet inscrit dans la réalité (objectivement appréhendé) d'un territoire et de ses populations, voire d'un territoire élargi au Web ; un projet qui définisse tout autant le lieu bibliothèque que sa dimension virtuelle ; un projet qui fixe les ambitions et les priorités que la bibliothèque se donne. Il s'agira alors, pour chaque bibliothèque publique, non pas de réaliser, plus ou moins entièrement, un idéal-type prédéfini, mais bien de s'inventer et de se réinventer. De le faire en s'appuyant sur ses publics et sur leur participation. Alors la bibliothèque publique pourra-t-elle peut-être réellement être considérée comme démocratique.

80. Dério Cécile. *Les publics : facteurs d'évolutions ? Changements organisationnels dans les musées et les bibliothèques*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 2008.

81. Nous transposons à la lecture publique l'analyse de Philippe Urfalino concernant les politiques culturelles, cité in Tacheau Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis : jalons pour repenser la situation française*, op. cit.

82. Arot Dominique. *Construire la bibliothèque : Quel projet ?* op. cit.

par Thierry Ermakoff

LE « RÔLE SOCIAL »
DES BIBLIOTHÈQUES

LE « RÔLE SOCIAL » DES BIBLIOTHÈQUES

« Notre besoin de consolation est impossible à satisfaire » (Stig Dagerman)

« ... une fois constaté que les gens du peuple ont une fâcheuse tendance à épargner du temps et à se mêler du ciel des idées, des subtilités de l'art du gouvernement des États, [les nouveaux platoniciens] leur proposent une philosophie, une littérature, une culture pour le peuple, correspondant à sa situation, ses intérêts, ses capacités. Cela prend la forme du ciblage des publics déterminés, et, dans le ciblage, l'opposition d'une philosophie « pour la vie quotidienne » aux aridités académiques tient une bonne place... » (Jacques Rancière, Le Monde, 22 août 2008.)

LA BIBLIOTHÈQUE ENTRE LOISIR ET SAVOIR

Traiter du rôle social des bibliothèques est à la fois une évidence et une gageure risquée. Une évidence, parce que la bibliothèque, comme le rappelle l'Unesco, et plus nationalement feu le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB), a pour vocation l'éducation, la formation, et l'accès à tous au savoir qu'elle contient ; une gageure risquée parce que finalement, depuis l'essor des bibliothèques françaises, et surtout depuis le lancinant débat sur le tassement des inscriptions, des prêts, ouvrant la voie à un déclassement rapide des équipements, la question sociale a toujours été une préoccupation des bibliothécaires, municipaux d'abord, et maintenant universitaires : l'évaluation des services au public, la formation des usagers leur sont devenus aussi importants que la politique documentaire. Chaque bibliothécaire, soucieux de ses lecteurs et de la fréquentation de sa bibliothèque, tente, innove, tâtonne, s'inspire un jour du modèle anglais, faisant entrer force journaux et littérature populaires, blockbusters, variétés, et surpris de son audace, inquiet de la réaction des lecteurs « légitimes », tente le grand écart en offrant aussi, ou en lieu et place, des ouvrages scientifiques, philosophiques, censés amener le débat et la réflexion. Nous avons tous connu ces moments de doute, d'effroi, d'égarement, de schizophrénie : comment à la fois être reconnu par ses pairs, son autorité, et accueillir les suffrages du plus grand nombre ?

Faut-il accepter la loi du divertissement – après tout, une bibliothèque est aussi un lieu de détente –, ou assumer une fonction éducative, résister, comme le disait Lise Bissonnette lors de la journée d'études de l'ADBGV en 2008 ? Aucune des deux positions n'est confortable : l'une parce que nous sentons s'effriter les dernières légitimités « culturelles », scientifiques, de la profession, l'autre parce qu'elle peut aboutir à une mentalité de forteresse assiégée.

Ce balancement se lit dans cette contribution : ni tout à fait du côté du loisir, ni du côté de la pédagogie. Une conviction pourtant habite son auteur : c'est que, quelle que soit la voie choisie, la bibliothèque ne sortirait pas grandie si elle abandonnait cet idéal de formation des individus, seule voie possible pour leur émancipation toujours à venir. C'est, bien sûr, ce qui nous sépare de la conclusion du rapport de Bruno Maresca¹. Et c'est sans doute un peu l'idéal des Lumières.

L'IRRUPTION DU PUBLIC

L'identité – le modèle, si modèle il y a – des bibliothèques françaises s'est bâtie à partir de couches sédimentaires historiques qu'il convient (à peine) de rappeler : l'irruption du libre accès, l'appropriation (la cogestion) de la politique de lecture publique, la relégation de l'éducation populaire après la création du Ministère Malraux des affaires culturelles.

Il faut bien reconnaître qu'au bon vieux temps, tout semblait simple : la bibliothèque était réservée à ceux qui en connaissaient les usages : heures d'entrouverture aléatoires, collections à peu près inaccessibles, catalogues incompréhensibles, et, si possible, pas à jour ; quant au confort, n'en parlons pas : il semble que l'invention du chauffage central ait été une belle innovation, dans les années 1950. Eugène Morel avait eu beau s'agiter, il ne faisait plus peur à grand monde, et, ma foi, on était entre soi : les bibliothèques n'avaient pas de mission sociale particulière à remplir.

L'irruption du libre accès, l'élaboration d'une politique de la lecture publique, menée avec certains professionnels et des fonctionnaires de la DBLP (Direction des bibliothèques et de la lecture publique), puis les lois de

1. Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2007.

décentralisation de 1982, le renouvellement des agents, de leur formation ont, tout à la fois, contraint, poussé, aidé aussi les bibliothécaires à construire localement des politiques de lecture qui se sont, dans un premier temps, limitées à la politique de construction ; comme si la bataille (budgétaire) était définitivement gagnée. À leur décharge, il faut tout de même préciser que cette politique de lecture a été peu amplifiée par le pouvoir politique. Georges Pompidou a certes affirmé qu'en la matière « tout restait à faire », Pierre Vandevoorde² soulignait, en janvier 1981, « c'est maintenant ou jamais, à deux décennies de la fin du siècle, qu'une politique soutenue des bibliothèques doit être menée à tous les niveaux de responsabilité », les budgets ont eu une fâcheuse tendance à baisser. L'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture a été emblématique à double titre, avec le doublement du budget du ministère, dont a bénéficié la Direction du livre (et de la lecture) et la nomination de Jean Gattégno à sa tête. Néanmoins, Jack Lang semblait davantage porter ce discours « en creux », comme allant de soi, étant plus soucieux, préoccupé par l'édition, la librairie et la création. Or, dans ce domaine, rien ne va de soi. C'est, de fait, Jean Gattégno qui véhiculait davantage le discours politique, et avec efficacité. Constatons que le dernier des ministres à avoir tenu un propos construit, dynamique, politique, sur le devenir des bibliothèques fut l'éphémère Jean-Jacques Aillagon.

L'arrivée – d'abord nombreuse – d'un public étonné devant une réelle diversité de documents (diversité de genres, éventuellement de supports, on pouvait – enfin – trouver des romans récents, des romans policiers, voire des bandes dessinées, que, tout à notre hardiesse moderniste, nous allions jusqu'à appeler BD – en quantité –, des documentaires et albums pour la jeunesse...), et surtout le succès des « sections » jeunesse, comme on disait alors, avant que ça ne devienne des « espaces » puis des « départements », ont pu occulter un moment un constat inquiétant, lancinant mais bien réel. Les classes sociales traditionnellement absentes des bibliothèques ont continué à l'être : les agriculteurs, les artisans, les ouvriers, dans une moindre mesure les employés ; le clergé, l'armée, la police (enfin, la police, on la verrait arriver, mais un peu plus tard). Rappelons qu'en 1973, 4 % d'agriculteurs, 3,5 % d'artisans commerçants et 7 % d'ouvriers sont inscrits dans une bibliothèque municipale. En 1989, ils seront 5 % d'agriculteurs, 5 % d'artisans commerçants, 11 % d'employés et 14 % d'ouvriers ; dit autrement, en 2005, 25 % d'agriculteurs et 64 % d'ouvriers qualifiés

2. Vandevoorde Pierre, *Les bibliothèques en France : rapport au premier ministre*, Dalloz, 1982.

et non qualifiés n'ont jamais fréquenté de bibliothèque municipale au cours de leur vie, contre 23 % d'employés et 14 % de cadres supérieurs³. Ce phénomène n'a pas manqué, malgré quelques tentatives ponctuelles, de s'amplifier : si les villes ont massivement et esthétiquement investi leurs bibliothèques, faisant appel à des architectes de renommée nationale ou internationale, si des annexes de quartier se sont agrandies, embellies, on a assisté d'abord à la désaffectation de ces équipements dits de proximité, et ensuite à la dégradation et à la destruction de certaines dans des quartiers dits sensibles. Enfin, les élus locaux, sans négliger leurs bibliothèques, celles « dignes » de ce nom, ont dicté des orientations contradictoires : la bibliothèque doit être le lieu de la mémoire communale, accueillir les poètes locaux pour le côté « création », les érudits de la même plume pour le côté « recherche », le lieu où doit pouvoir se faire l'aide aux devoirs, le portage à domicile, et surtout s'accomplir la paix sociale. Au fond, la question des collections, à part le cas de quelques trublions identifiés, ne les intéresse pas.

C'est enfoncer de larges portes ouvertes que d'écrire que la bibliothèque publique française cherche son modèle : elle n'est plus patrimoniale, la politique du bâti n'a donc pas pu masquer un effet de seuil vite atteint. Les tentatives d'animation culturelle (barbarisme bien laid), pourtant propre au « modèle français » (par rapport au modèle nordique ou anglo-saxon) se sont avérées – Bernadette Seibel l'a fort bien montré depuis longtemps⁴ –, ne profiter qu'à un public déjà fréquentant, ce que découvrent aujourd'hui les musées sommés de pratiquer de temps à autre une gratuité de leurs entrées.

Pour autant, est-ce à dire que tout a été fait, tenté, prouvé ? Les bibliothèques sont-elles condamnées éternellement à organiser, au gré des personnels volontaires, des raconte-tapis au pied d'immeubles passablement défraîchis dans un environnement parfois bien vieilli ? Sont-elles vouées aux enfers des ateliers d'écriture tout pleins de bons sentiments, où les adolescents sont invités à s'exprimer, à se lâcher, à écrire, sans retenue : « une femme, c'est comme une cigarette, ça se fume, et ça se jette » (*atelier d'écritures, en ZUP*) ?

3. Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Françoise, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*, op. cit.

4. Seibel Bernadette, *Bibliothèques municipales et animations*, Dalloz, 1983.

LE RETOUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

La séparation de l'éducation populaire du ministère de la Culture, avec tout le discours sur la place de l'art, de l'artiste et du professionnel, n'a pas pu ne pas avoir d'incidences sur l'idée même de bibliothèque. Or, depuis des années, l'éducation populaire, sous la nouvelle appellation de « pratiques amateurs », redevient une orientation nationale audible, grâce, comme le rappelle Guy Saez⁵, à la permanence de structures qui sont restées, comme le feu sous la braise, au ministère de la Culture : la Direction du développement culturel (DDC), devenue Direction du développement et de la formation (DDF), puis Direction du développement et de l'aménagement du territoire (DDAT), et à l'explosion de pratiques culturelles personnelles : musique et chant choral, bien sûr, mais aussi patrimoine (bâti et écrit). Ce n'est donc plus un gros mot que d'évoquer l'éducation populaire, qui, aujourd'hui, n'est plus limitée aux activités socioculturelles des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et des Foyers de jeunes travailleurs (FJT), mais élargie à l'accompagnement artistique de ces pratiques. On doit à ces conjonctions le réel succès du programme des Espaces Culture Multimédia (ECM), qui prévoyait, outre un accueil large de publics, une intervention de créateurs, et dont certaines bibliothèques ont pu utilement bénéficier.

Reste que la question de ce qu'il est convenu d'appeler l'élargissement des publics, comme on élargit les détenus, est cantonnée, limitée à des domaines précis, souvent impulsés par des politiques interministérielles : la desserte des bibliothèques des maisons d'arrêt et centres de détention, d'hôpitaux, de crèches, quelquefois des maisons de retraite, bref, des publics dits empêchés (de sortir).

QUEL RÔLE SOCIAL ?

Le retour du social peut être abordé, sans être évacué, sous au moins trois aspects circonvoisins : les collections, encore et toujours, les tarifs et le développement culturel. Tout ceci sera loin d'épuiser le débat ; il faudrait aborder le sujet (qui fut) épineux des heures d'ouverture et de

5. Saez Guy, Politiques culturelles et éducation populaire, *L'observatoire*, n° 33, mai 2008.

l'ouverture le dimanche⁶, de la taille des bâtiments, du renouvellement des collections, de l'accueil du public, de la participation des usagers, de l'utilisation de l'Internet... vastes programmes auxquels on ne désespère pas de trouver, un jour, quelques réponses et des solutions.

Les collections : l'offre et la demande

 « *C'est l'éternelle question de l'offre et de la demande : comment des personnes peuvent demander ce qu'elles ne connaissent pas ?* » (Culture en prison, où en est-on ? 25 et 26 avril 2005)

La sempiternelle ritournelle de l'offre et de la demande en bibliothèque continue à nourrir de beaux sujets de controverse. Toutes ces années à scruter l'horizon de la petite édition, à s'user les yeux sur les catalogues d'éditeurs improbables, est-ce bien raisonnable ? Offrons donc au public ce qu'il demande, n'ayez plus peur, lâchez-vous donc enfin. Entrez à votre tour dans la guerre des prix (littéraires), participez à la course des présidents, de l'Euro 2008 : et le public accourra ; voire, car, dans ce domaine, la grande distribution sait faire mieux que nous. Il suffit, pour s'en convaincre, de fréquenter quelques espaces dits culturels et autres Maisons de presse, lieux d'une certaine misère symbolique. Et par ailleurs l'économie du livre est une économie du risque, rien n'est jamais joué d'avance ; il ne s'agit pas d'acheter de la lessive, par un (ou deux) barils. Nous savons tous très bien que, si 38 % des Français préfèrent écouter des variétés et 0,4 % de la musique contemporaine, tout cela ne fait pas une politique d'acquisition, pas plus que les 20 % qui déclarent regarder des films comiques, à l'opposé des 0,1 % qui prétendent (courageusement) regarder des films érotiques⁷.

Une position plus sérieuse est sans doute l'affirmation d'une politique de l'offre : éducative, de formation, d'information. Les bibliothécaires ne sont certes pas armés pour affronter les dures réalités des collections proposées par Technip, Eyrolles et autres Elsevier. Vieilles lunes, et pourtant, il s'agit bien de répondre, à tout moment d'une vie professionnelle ou personnelle, à une nécessité de documentation, de loisir d'une haute exigence.

6. Perrin Georges, *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques*, Inspection générale des bibliothèques, avril 2008.

7. Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Françoise, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*, op. cit.

Tarification et gratuité

La question de la gratuité (et des tarifs) a été longuement objet de débats, sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir ici ; on se reportera utilement à l'ouvrage dirigé par François Rouet⁸. Le refoulement de la gratuité dans les limbes de l'histoire tient, selon Anne-Marie Bertrand, au télescopage avec la querelle du droit de prêt ; l'affirmation d'une politique de l'offre ne ramène plus la bibliothèque au rang de prestataire de service de l'édition. La question de la gratuité (qui n'a, semble-t-il, jamais fait l'objet d'une évaluation nationale) pourrait alors ressurgir dans toute sa sérénité : utile, symbolique, nécessaire ?

L'action culturelle

« Recherche textes courts sur les bibliothèques pour lecture à voix haute » (Biblio.fr)

« Comment rémunérer un écrivain qui n'est pas à l'AGESSA ni dans une association ? » (Biblio.fr)

En matière d'action culturelle, on ne peut déceimment passer sous silence la prolifération des ateliers d'écriture, qui ont succédé aux ateliers-poterie et macramé des années 1970 finissantes. Ces ateliers d'écriture sont un des sept fléaux des bibliothèques (avec la régie directe, le catalogue, le filmoluxage, le lecteur de 17 heures 55, la machine à rambourder et le Ranganathan). Après s'être autoproclamés conteurs, il nous a bien fallu nous rendre compte que la polyvalence a ses limites. Et faire appel à ces fameux gentils animateurs, résurgence d'une éducation populaire qui tournait vite au populisme.

Aux ateliers d'écriture, il m'a toujours semblé préférable les ateliers de lecture. Mais, et là encore, paradoxe, pour autant, faut-il se désintéresser de la lutte contre l'illettrisme, que ce type d'activité est censé secourir ? Il est tout de même étrange que l'étude que Marie-Christine Bordeaux et son équipe ont menée ait conduit à montrer que les musées sont les établissements culturels les plus efficaces pour recoudre ce tissu social. Entre l'Éducation nationale, d'un côté, et la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'autre, il y a place pour la bibliothèque. Car, le langage, comme nous le rappelle Leslie Kaplan, c'est le lien social : « *Ce qui, dans le monde non totalitaire, prépare*

8. Rouet François, *Les tarifs de la culture*, La Documentation française, 2002.

les hommes à la domination totalitaire, [écrit Hannah Arendt] c'est le fait que la désolation, qui constituait jadis une expérience limite, subie dans certaines conditions sociales marginales, telles que la vieillesse, est devenue l'expérience quotidienne de masses toujours croissante de notre siècle. La désolation, c'est l'accablement devant la lourdeur du monde, [...] le sentiment d'avoir été abandonné, petit et abandonné, sentiment tellement fort qu'il peut engendrer la perte des repères, la perte de l'identité [...]. Or, ce qu'il faut remarquer : chaque fois que le lien social est attaqué, c'est le lien avec le langage qui est aussi attaqué. Dans la désolation, ce qui est atteint, c'est aussi le langage... »⁹

Il ne faut donc pas jouer avec les mots, se payer de mots, se payer de peu : seul l'écrivain peut, par sa littérature, son œuvre, sa présence « s'annoncer comme le pouvoir qui affranchit, la force qui écarte l'oppression du monde »¹⁰.

Mais que pousse donc les jeunes lecteurs que Véronique Le Goaziou a interrogés¹¹, pourtant en « délicatesse » avec la lecture, vers ces lieux chargés, saturés d'écrits que sont les bibliothèques ? Ils y viennent en bande, respectent plus ou moins les règles, et savent que c'est un des derniers lieux publics où leur discrétion va de pair avec celle des bibliothécaires.

Mais que pousse les vieux, seuls, à hanter les bibliothèques de Richard Hoggart, dans les années 1950 : « *Nombreux sont ceux qui font régulièrement un tour à la bibliothèque du quartier, parce qu'on y trouve des sièges et un peu de chaleur... Mais les salles de lecture des bibliothèques publiques n'ont pas la même saveur douce amère des rivières polluées qui serpentent dans les quartiers ouvriers. Il y règne une odeur persistante de formol et l'atmosphère n'est pas si éloignée de celle d'un asile de chômeurs. Les journaux sont disposés autour de la table, soigneusement attachés pour éviter « la fauche ». Les pages sportives sont, pour la même raison, collées sur un registre spécial [...] l'atmosphère de ces bibliothèques est si déprimante qu'on est presque tenté de voir dans l'écrêteau proclamant que LES CONVERSATIONS NE DOIVENT PAS DÉPASSER LE NIVEAU DU CHUCHOTEMENT un exemple de bonté administrative ou une complicité souriante avec ceux des habitués qui parlent tout seuls.* »¹²

9. Kaplan Leslie, *Les outils*, P.O.L., 2003.

10. *Ibid.*

11. Le Goaziou Véronique, *Pratiques lectorales et rapport à la lecture des jeunes en voie de marginalisation*, ANCLI, 2005.

12. Hoggart Richard, *La culture du pauvre*, Minuit, 1970.

Il nous revient de répondre à cette double question, parce qu'ils les détruisent, ou les emplissent de leur présence, les visiteurs des bibliothèques ont à leur égard les mêmes attentes que les lecteurs assidus.

En guise de conclusion provisoire, tentons un détour par l'école. Éric Maurin¹³ démontre que l'élévation générale du niveau scolaire, porté depuis des décennies (approximativement depuis les années 1950) par les systèmes éducatifs des principaux pays industrialisés (USA, Grande-Bretagne, pays scandinaves, France), par la généralisation du collège unique et/ou la suppression de la sélection à l'entrée de la sixième (ou son équivalent), a eu pour conséquence, pour les populations concernées, une hausse des revenus, de meilleures armes contre les chocs économiques (chômage, mobilité...), une baisse de la criminalité et une meilleure protection sanitaire de la petite enfance (baisse du nombre de prématurés). Bref, que le destin social des générations d'enfants de paysans et d'ouvriers nés immédiatement après guerre n'a rien de comparable avec celui de leurs aînés. Ces efforts de formation collectifs qui ont des résultats tangibles, mesurés, sur les conditions de vie doivent être accompagnés par les bibliothèques ; et cette étude, sur le long terme, pourrait être pour nous une voie de recherche possible. Pour paraphraser Éric Maurin : vers une nouvelle question des bibliothèques ?

13. Maurin Éric, *La nouvelle question scolaire*, Éditions du Seuil, 2007.

par Christophe Evans

LA PLACE DES
PUBLICS DANS LE
MODÈLE FRANÇAIS :
UNE APPROCHE
SOCIOLOGIQUE

LA PLACE DES PUBLICS DANS LE MODÈLE FRANÇAIS : UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE ¹

« La place (stall) : espace bien délimité auquel l'individu peut avoir droit temporairement et dont la possession est basée sur le principe du « tout ou rien ». [...] Ce terme est employé par les éthologistes qui ont étudié la ronde journalière de la vache. »
(Erving Goffman, La Mise en scène de la vie quotidienne, t. 2, Les relations en public, Minuit, 1973)

« Les vaches sont comme les gens, elles sont dépayées, elles n'ont plus de racines... Mais jadis elles en avaient. Dans une étable, chaque vache avait sa place, elle avait ses habitudes, et si un jour, pour une raison ou pour une autre, il fallait qu'on la déplace, il y en avait pour une semaine à l'obliger à changer parce qu'elle était habituée ; elle rentrait toujours dans son coin. Les hommes, c'est un peu la même chose. Je suis assis sur ma chaise, je viens toujours sur la même chaise... »
(Christophe Evans, Agnès Camus, Jean-Michel Cretin, Les habitués, le microcosme d'une grande bibliothèque, Éditions de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, 1997)

DÉFINITION D'UN PÉRIMÈTRE

Comme le suggèrent un peu ironiquement les deux citations reproduites en exergue, on peut distinguer deux niveaux de sens en ce qui concerne la question polysémique de la place des publics dans les bibliothèques françaises :

1. Ce texte prend appui sur une séance du séminaire « Jalons pour une histoire des bibliothèques au xx^e siècle », intitulée « La place des publics », tenue à l'enssib le 23 mars 2007. Je remercie Romuald Ripon, chargé de mission à la délégation à la stratégie à la Bibliothèque nationale de France, Marion Lhuillier, responsable de la Bibliothèque municipale internationale de Grenoble et Dominique Arot, directeur de la Bibliothèque municipale de Lille et président de l'Association des bibliothécaires de France, qui sont intervenus en ma compagnie au cours de cette séance. Leurs contributions et les discussions qui ont suivies avec les participants au séminaire ont considérablement alimenté ma réflexion.

– d’une part la place que l’on octroie aux publics, sous entendu, la place que les institutions – l’État, les collectivités territoriales, les bibliothèques et leurs personnels – leur réservent ou leur accordent² ;

– d’autre part la place effective que ces publics prennent, celle qu’ils s’attribuent à la faveur de leurs visites, au prix parfois de processus de territorialisation, c’est-à-dire en mettant en œuvre des tactiques d’appropriation physique et symbolique de l’espace public (telles que celles étudiées dans l’enquête consacrée aux usagers hyper-assidus de la Bibliothèque publique d’information citée plus haut).

Le second niveau de sens a déjà fait l’objet de nombreuses publications dans le domaine de la sociologie des publics des institutions culturelles. On peut d’ailleurs dire qu’il est attendu et même convenu aujourd’hui, quand on évoque ces questions. Le premier niveau de sens est beaucoup plus rarement exploité. Un ouvrage récent, portant justement sur la place des publics dans les musées, ne couvre ainsi que le champ restreint de la question de l’usage des études de publics par ces établissements³. Tout laisse à penser, en fait, que la réflexion sur le positionnement des établissements par rapport aux usagers potentiels (« réflexion sur soi par rapport à eux ») a un peu cédé le pas sur la connaissance des publics effectifs (« réflexion sur eux »), sans toutefois que les connaissances engrangées aient réellement bouleversé la donne sur le terrain des bibliothèques⁴. C’est par conséquent le premier niveau qui va essentiellement retenir mon attention ici. Il sera plus précisément question, dans les lignes qui suivent, de la place symbolique (dans les représentations, les discours...) et effective (dans les programmes, les réalisations, les services...) qu’occupent aujourd’hui les publics dans les mondes des bibliothèques françaises.

Comme on le voit, avant de parler de « modèle de bibliothèque français », au sens d’un idéal-type singulier qui permettrait de caractériser le système bibliothéconomique national dans son intégralité et sa substance, il me semble préférable en effet, dans un premier temps, de recourir à la notion descriptive de « mondes », telle que Howard Becker l’a conceptualisée⁵.

2. On peut « réserver » une place aux usagers lors de la préfiguration d’un établissement culturel, et on peut leur « accorder » une place, après coup : en acceptant, par exemple, d’héberger à sa demande un club de lecture dans une bibliothèque.

3. Eidelman Jacqueline, Roustan Mélanie, Goldstein Bernadette (dir.), *La place des publics. De l’usage des études et recherche par les musées*, La Documentation française, 2007 (collection Musées-Mondes).

4. L’accumulation de données concernant les limites de l’autonomie des usagers, les difficultés d’orientation dans les espaces et l’offre de collection ainsi que les problèmes d’image des bibliothèques parmi la population n’ont semble-t-il pas encore modifié en profondeur les pratiques professionnelles dans l’ensemble.

5. Becker Howard, *Les mondes de l’art*, Flammarion, 1988.

L'intérêt de cette notion faussement creuse réside dans son pouvoir de rappel : rappel que les institutions et les activités humaines, même les plus organisées, sont complexes et plurielles ; rappel qu'elles ne sont évidemment pas repliées sur elles-mêmes mais insérées ou connectées à d'autres mondes sociaux ; rappel, enfin, qu'elles sont constituées en leur sein de vastes chaînes de coopération où différents types d'acteurs sont engagés, des plus prestigieux aux plus modestes (du peintre renommé, aux fabricants de toiles et de couleurs pour les arts plastiques, selon Becker). Entreprendre un travail d'analyse sociologique sur la place des publics dans les mondes des bibliothèques en France invite ainsi à resituer cette question dans un contexte historique, culturel et institutionnel plus vaste (en analysant, par exemple, la culture professionnelle ou la nature et les fondements du service public culturel à la française) ; elle invite également à se saisir d'indicateurs objectivés qui devraient pouvoir permettre de caractériser cette place, parfois même par défaut (manque de place).

De fait, si le travail de modélisation se révèle complexe et délicat, on verra qu'il est possible d'esquisser les contours du système français en plaçant l'éclairage sur des éléments problématiques de ce système, des points de friction, des butoirs, que l'on va utiliser comme des révélateurs. C'est un parti pris méthodologique qu'il ne faut évidemment pas confondre avec une posture normative : l'entreprise n'a pas pour objectif de saborder le « modèle » en question mais de l'analyser au travers de ses marges ou de ses impensés. La thématique des publics et de la place qu'on leur accorde dans les discours et les faits, on le sait, est l'un de ces révélateurs des frontières implicites du système bibliothéconomique français ; des analyses comparées internationales ont d'ailleurs déjà montré l'intérêt heuristique de cette démarche, notamment dans le champ de l'histoire ou des sciences politiques⁶. C'est dans cette voie que je souhaite poursuivre ici, en faisant appel notamment à la sociologie des organisations ainsi qu'à celle du travail et des professions. Plutôt qu'une recherche aboutie à proprement parler, il s'agira de pistes de travail ouvertes à discussion qui s'inscrivent dans une réflexion plus générale portant sur la notion de « culture de la bibliothèque » organisée autour du questionnement suivant : quels signes, quels messages les institutions-bibliothèques envoient-elles aux populations ? Et comment ces signes sont-ils reçus par ces populations, interprétés, réinterprétés ou ignorés ?

6. Tacheau Olivier, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 1997. Evans Christophe, « Les « lieux rayonnants dans les romans policiers ». Occurrences et comparaisons internationales », in André Marie-Odile, Ducas Sylvie, *Écrire la bibliothèque aujourd'hui*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

CENTRE ET PÉRIPHÉRIE : FONDEMENTS CULTURELS ET PROFESSIONNELS DU RAPPORT AUX PUBLICS

On voit bien aujourd'hui en France que l'instance du public est de plus en plus souvent évoquée et même invoquée dans l'univers des bibliothèques. On veut « mettre le public au cœur des pratiques et des dispositifs », on entend désormais « placer l'utilisateur au cœur de la relation de service » ; avec l'affirmation d'une nouvelle culture administrative de l'évaluation, on va dans certains cas jusqu'à envisager « de lui rendre des comptes », comme si, en plus de le placer au centre « on » – en fait ici les décideurs du monde des bibliothèques – se plaçait soi-même à l'extérieur du cercle, dans ce qui pourrait apparaître à première vue comme un processus de mise en retrait, voire « d'auto-expropriation ».

Ces images et les figures géométriques et topologiques auxquelles elles font appel – centre, périphérie – sont évidemment porteuses de sens. Elles renvoient notamment à des valeurs et des normes constituées à travers le temps. Dans le passé lointain des bibliothèques françaises, on peut justement dire que les publics étaient souvent explicitement placés à l'extérieur des institutions, jusqu'à, pour certaines catégories du moins – les femmes et les enfants, par exemple –, être littéralement interdites de bibliothèque⁷. Ce qui pourrait subsister aujourd'hui du « bibliothécocentrisme » des professionnels et qui pourrait les conduire, de manière plus ou moins consciente, à tenter de consolider leur place au centre des institutions (jusqu'à se positionner parfois en tant que gardien du temple ou véritable propriétaire des lieux et des contenus) est ainsi un phénomène, sinon naturel, du moins normal et tout à fait explicable. Les enquêtes réalisées dans le champ de la sociologie du travail et des professions montrent bien que la participation et l'engagement dans un univers professionnel sont susceptibles de produire ce que l'on appelle un « patriotisme de profession », en particulier au cours des phases d'apprentissage et de formation, qui sont des phases intenses d'inculcation et d'appropriation des valeurs professionnelles. On peut donc formuler l'hypothèse que les professionnels des bibliothèques, au sens large, qu'ils soient militants de la lecture publique ou gestionnaires pragmatiques, sont, pour la plupart d'entre eux, dépositaires à

7. Dans son analyse portant sur la période post-révolutionnaire en France, Anne Kupiec note : « L'instauration de la république a su créer la notion de citoyen, mais sans pour autant donner naissance à un modèle inversé de relations entre bibliothèques et publics ». Kupiec Anne, *L'utilisateur, le consommateur et le citoyen, in Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?* Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1996 (Études et recherche).

des degrés divers de valeurs anciennes qui concernent le rôle qu'ils doivent tenir et celui qu'ils réservent aux publics⁸. C'est d'autant plus vrai que le secteur culturel dont il est question ici est celui de la lecture et du livre. Au risque de faire un grand détour – peut-être un peu facile pour ceux qui tiennent aux ruptures franches avec le passé et à l'autonomie incontestée des consciences individuelles –, il convient ainsi de rappeler que le métier de bibliothécaire dans nos sociétés (les savoir-faire, les techniques, les représentations et les idéologies professionnelles) s'inscrit dans un ordre culturel établi depuis fort longtemps : celui de la raison graphique et de l'ordre des livres⁹. L'ancienneté, la pérennité et la force idéologique de cet ordre culturel tendent à faire passer pour naturel et universel ce qui relève précisément du culturel et du construit ; il est source d'impensés¹⁰ et, dans certains cas, d'incompréhension... interculturelle. Un domaine en particulier me paraît tout à fait emblématique en terme d'incompréhension : celui de la langue professionnelle et des représentations dont elle est chargée. Si aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, on utilise encore si souvent le mot de « lecteur » pour qualifier les usagers des médiathèques (ce qui revient précisément à leur assigner une place particulière), c'est parce que le terme est encore porteur de sens et enraciné dans un imaginaire collectif bien vivant. Les représentations, on le sait, changent moins vite que les pratiques et les organisations qui les sous-tendent, surtout quand elles sont encore irriguées par des valeurs fortes. On peut considérer par ailleurs également le développement du métier de bibliothécaire à travers l'histoire comme un processus continu de technicisation et de différenciation, ayant pour résultat *in fine* de séparer « ceux qui le sont » de « ceux qui ne le sont pas », notamment par la maîtrise de codes et de langages. Il est bien difficile alors, à l'issue de ce processus, de réintégrer au centre (avec soi-même), ceux qui sont devenus si différents :

8. C'est en partie la thèse que défend Claude Poissenot quand il formule l'hypothèse que les bibliothécaires en France « se définissent autant comme au service de la culture qu'à celui des usagers ». Poissenot Claude, « Les bibliothécaires face à la sécularisation de la culture » in Bertrand Calenge (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?* Éditions du Cercle de la Librairie, 2004.

9. Goody Jack, *La raison graphique*, Minuit, 1979. Chartier Roger, *L'ordre des livres*, Alinéa, 1992. Cet ordre culturel se transforme évidemment avec le temps, mais les changements sont malgré tout plus lents qu'on ne le pense : le rejet quasi épidermique du livre électronique en France par certaines professions liées à la culture et aux industries culturelles en est une illustration.

10. Parmi les impensés concernant la question des publics des bibliothèques, on peut rappeler les distinctions implicites qui permettent, dans certaines institutions, de faire un tri entre les « bons » publics (ou publics légitimes), et les « mauvais » publics ; ce qui revient à « placer » les uns dans la bonne catégorie et déclasser les autres. Voir Bertrand Anne-Marie, *Le peuple, le non-public et le bon public : les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires*, in Donnat Olivier et Tolila Paul (dir.), *Le(s) public(s) de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003.

on ne parle plus la même langue et on ne se comprend plus¹¹. Je précise au passage que ce type de réflexion concernant les vertus socialisatrices et les effets d'exclusion de la langue professionnelle peut tout aussi bien s'appliquer à la sociologie et aux sociologues.

S'interroger sur la place octroyée aux publics dans les bibliothèques françaises aujourd'hui implique, par conséquent, de resituer cette question dans un système encore « biblio et bibliothécocentré ». Il est bien difficile alors, voire illusoire, de souhaiter l'abandon d'une terminologie ancienne jugée inadaptée (« lecteurs ») si cet abandon sous-entend une quelconque forme d'amputation idéologique. On ne remplace pas facilement et rapidement un symbole soutenu par un système de normes et valeurs professionnelles par une terminologie d'essence administrative (« usagers ») ; ceci, d'autant moins que les autres termes de substitution proposés à ce jour par la statistique et la démarche sociologique – inscrits et non-inscrits, publics, séjournateurs, etc. –, se montrent souvent ternes et sans relief. Comme le relevait par ailleurs Anne Kupiec : « *Le terme d'usager conserve, par rapport à celui de consommateur, une certaine neutralité. Or cette neutralité si elle peut être reliée à une conception traditionnelle du service public, n'est-elle pas aussi mise à l'écart de principes qui purent fonder la bibliothèque ? Autrement dit, l'usager n'apparaît-il pas comme à l'écart d'une quelconque idéologie au sens où celle-ci est ensemble de discours et de valeurs ? En ce sens, l'usager serait le citoyen vidé de toute substance.* »¹²

LA CULTURE FRANÇAISE DU SERVICE PUBLIC

Puisqu'il est question de prendre la mesure des différents cadres qui impriment une marque sur la façon dont la place des publics est pensée et construite par les professionnels des bibliothèques en France, il convient de dire quelques mots ici sur les principes culturels et institutionnels qui sous-tendent le service public dans ce pays. Jean-Pierre Durand, Monique Peyrière et Joyce Sebag ne s'y sont pas trompés, quand ils ont entrepris de réaliser récemment une radiographie sociologique de la profession de bibliothécaire, puisqu'ils ont consacré toute une partie

11. Sur le sujet, voir Balley Noëlle, *Le bibliothécaire sans peine. Petit manuel de conversation courante à l'usage des visiteurs pressés*, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 52, n° 3, 2007. Significativement, dans son petit dictionnaire français courant/bibliothécaire, Noëlle Balley propose le mot « lecteur » pour le langage courant et « usager » pour la langue des bibliothécaires...

12. Kupiec Anne, *L'usager, le consommateur et le citoyen*, *op. cit.*

de leur analyse à cette instance, constatant notamment que : « Le service public (appelé aussi service au public dans les bibliothèques) *institutionnalise* le rapport entre les bibliothécaires et les publics »¹³. À la fois espace physique de mise en scène et moment privilégié du rapport aux usagers, le service public est encore malgré tout particulièrement sous-étudié par la recherche en France, assez peu enseigné dans les formations de bibliothécaires et parfois même relativement négligé sur le terrain, puisque dans certains établissements, les tâches d'accueil et d'orientation des publics ne sont pas des tâches valorisées impliquant qualifications et reconnaissance des exécutants.

Ce que les sociologues appellent « la relation de guichet »¹⁴, qui s'instaure en service public entre les agents et les usagers par bureau interposé, et qui est notamment scénographié à l'aide d'un mobilier spécifique et de places assignées aux uns et aux autres (de part et d'autre du bureau d'accueil ou de renseignement), s'inscrit ainsi, qu'on le veuille ou non, dans des cadres relationnels à teneur administrative forgés sur d'autres scènes sociales il y a longtemps déjà. Le « bureau » ou la « banque », dans ce registre, imposent arbitrairement des codes, des rôles, voire des comportements spécifiques, *via* leurs formes, leurs tailles et leurs emplacements¹⁵. Ceux qui ont l'habitude du service public posté auront, peut-être, ainsi fait l'expérience de recevoir des personnes qui, sans raison apparente, s'adressent à elles dès les premiers échanges en commençant par s'excuser de les déranger ou en prenant soin de témoigner de l'indignité de leur demande (sur le mode : « Vous allez trouver ma question stupide », ou « je sais que je devrais me débrouiller seul »).

Face à de tels phénomènes qui se répètent de manière identique, au point que l'on finit soi-même par penser que l'on interprète une partition déjà écrite¹⁶, il est tentant évidemment de faire un lien avec l'idée d'un modèle bureaucratique influent et persistant dans la société

13. Durand Jean-Pierre, Peyrière Monique et Sebag Joyce, Centre Pierre Naville, Université d'Évry Val d'Essonne, *Bibliothécaires en prospective*, Rapport de recherche pour le compte du ministère de la Culture et de la communication, mars 2004.

14. Weller Jean-Marc, *L'état au guichet : sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Desclée de Brouwer, 1999.

15. « Apprécier ce que font les bureaux... Se demander ce qu'ils produisent pour apprécier leur capacité, ou leur incapacité, à faire de cette place « centrale » dévolue aux usagers une fiction, et non pas un mensonge. » Weller Jean-Marc, Usagers, comme ils disent, entretien réalisé par Stany Grelet, *Vacarme*, 12, printemps 2000.

16. Sur l'aspect culturel des interactions de face à face et la théâtralisation de la vie quotidienne, je renvoie aux travaux d'Erving Goffman, notamment *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 1 et 2 édités chez Minuit en 1973.

française¹⁷. Un modèle dont Michel Crozier a déjà montré pour sa part, dans les années 1960, qu'il était en crise et qu'il n'avait pas été fondamentalement dépassé et surmonté¹⁸. Si, par conséquent, les procédures d'accueil ne font pas l'objet d'une prise en main par les institutions – qu'il s'agisse d'une réflexion collective, d'une préparation spécifique et d'un changement des conditions matérielles d'accueil et des procédures – le face à face par bureau interposé risque de déboucher sur une relation d'autorité et de domination (d'aucuns, à propos de certains services sociaux, vont même jusqu'à parler « d'infantilisation » des usagers). De simple point de rencontre et d'occasion de dialogue, le bureau de service public est alors susceptible de se transformer en séparateur radical, tel un rempart qui protège de l'autre, soit l'opposé de ce à quoi il était censé servir¹⁹.

Le trait peut paraître forcé, mais on trouve pourtant parfois incarnée dans l'infra-ordinaire de certaines bibliothèques (dans le mobilier comme on l'a vu, dans certaines interactions quotidiennes et routinisées entre le personnel et les usagers) toute une conception plus ou moins consciente de la place accordée aux usagers dans la tradition « aristo-démocratique », un peu autoritaire, de la lecture publique française²⁰. La relative dévalorisation du service public dans les institutions culturelles républicaines – constatée dans le peu de place accordée dans la formation des personnels en ce qui concerne notamment l'accompagnement des usagers dans leurs demandes²¹ – débouche ainsi sur le paradoxe d'un discours qui entend replacer l'usager au centre, sans changer fondamentalement les pratiques

17. « La culture du guichet » à la française et le rejet populaire bien ancré dans ce pays de la bureaucratie et des bureaucrates me conduisent pour ma part à proposer une « débureaucratiation » de l'image des bibliothèques en plus d'une déscolarisation de cette même image, pour en modifier la perception parmi la population (non pas un abandon de toutes les procédures administratives et réglementaires ou un divorce avec l'école et les activités scolaires et para-scolaires, mais bien un changement en terme d'image).

18. Crozier Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, 1963. Voir notamment les chapitres : « Le phénomène bureaucratique comme phénomène culturel français » et « L'importance des traits bureaucratiques dans le système social français ».

19. C'est ce que tentent d'éviter, avec plus ou moins de réussite, les établissements qui instaurent le *side by side* en bureau d'accueil (personnel et usagers installés côte à côte), plutôt que le *face to face*, jusqu'à supprimer dans certains cas les bureaux de renseignements, remplacés par des postes beaucoup plus légers afin de rétablir l'équilibre entre les personnes et favoriser la communication horizontale.

20. C'est-à-dire une tradition qui tente de faire coexister « démocratie culturelle » (participer au développement et à la reconnaissance de toutes les pratiques culturelles) et « démocratisation de la culture » (vouloir faire accéder le plus grand nombre aux meilleures œuvres). Voir Poulain Martine, « Table ronde : bibliothèque et démocratisation culturelle » in *Les 25 ans de la Bpi*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2003.

21. À la différence du monde anglo-saxon beaucoup plus pragmatique, où l'on enseigne notamment les techniques de *reference interview*, soit « l'entretien de référence » qui vise à accueillir de manière positive les usagers et qui a pour principe de les aider à formuler et reformuler efficacement leurs demandes sans les malmener.

(c'est-à-dire sans aller jusqu'au décentrement qu'exige ce principe). Dans un autre secteur d'activité et avec des mots beaucoup plus durs, Simone Barabas, première responsable du service client chez Lesieur, écrivait sur le sujet : « *Pourquoi dans ce type de relations avec les clients, fondées sur le service, la qualité de la communication est-elle encore si peu répandue ? D'abord pour des raisons culturelles. Chaque fois que je vais en Asie, je vois à quel point, pour les gens, la notion de service y est noble. Aux États-Unis, il y a une sorte de professionnalisme du service. Les Américains ne sont pas rêveurs, mais ils savent que le service, ça rapporte. Alors que pour les Européens, et plus particulièrement les Français, le service est dégradant.* »²²

LE MANQUE DE PLACE AU CŒUR DE L'ORGANISATION

D'autres exemples encore sont révélateurs de la place que l'on accorde aux publics dans le système bibliothéconomique français : tout ce qui concerne notamment l'intégration des usagers au fonctionnement même des établissements ; non pas simplement la place qu'on leur fait en leur sein, mais la façon dont on les associe plus ou moins étroitement à leur bonne marche. En soi, comme on l'a vu, le simple manque de place accordée à certains usagers – place physique et place symbolique – est déjà le signe d'une faillite relative du discours institutionnel (« accueillir tous les publics » ; « se montrer attentif à la demande sociale »)²³. Il me semble ainsi qu'il existe une contradiction saillante en France entre la volonté affichée de servir les adolescents dans les bibliothèques publiques et le fait qu'il y ait si peu de sections véritablement dédiées aux adolescents : un discours et un modèle se sont peu à peu répandus sur la question au cours des dernières décennies (les adolescents cherchent à se fondre dans la masse, ils ne souhaitent pas être repérés en tant que tels et préfèrent rester anonymes en section jeunesse ou faire leurs premiers pas en section adulte de façon autonome), ceci, alors même que de nombreux travaux dans le champ de la psychologie ou de la sociologie témoignent pour leur part, au contraire, de l'émergence de cette catégorie d'âge et de l'affirmation de ses besoins spécifiques.

22. Barbaras Simone, *Notre ennemi, le client*, First, 1995.

23. On peut s'interroger ainsi sur le principe qui consiste à faire payer des tarifs d'abonnements parfois prohibitifs à ceux qui ne résident pas dans la commune siège de la bibliothèque.

La contradiction est d'autant plus forte, en France, que certaines enquêtes de terrain semblent montrer par ailleurs qu'il existe bien aujourd'hui une demande adolescente quant à la constitution de sections qui leur soient dédiées dans les bibliothèques municipales²⁴. Dans le même esprit, un autre exemple mériterait des analyses qu'on ne prendra pas le temps de prolonger dans ce texte : celui de la place des communautés, notamment des communautés linguistiques, dans les services et les collections des bibliothèques. Ici à nouveau, il semblerait que l'influence du modèle républicain aristo-démocratique se fasse sentir, au point de contrarier fortement la prise en compte de demandes spécifiques – demandes existantes ou latentes – lesquelles finissent alors souvent par être pensées comme « hors cadre », voire irrecevables, ce qui explique en partie le retard français en général sur ce type d'offre²⁵.

Les deux illustrations qui précèdent portent sur le manque de place entre les murs des établissements (« faire pour ») ; le défaut d'intégration des publics au fonctionnement même des bibliothèques est toutefois encore plus révélateur de la difficulté à « placer les usagers au centre » (« faire avec »). Deux phénomènes parmi de nombreux autres témoignent de cet état de fait : d'une part le faible nombre d'associations d'usagers associées à la vie des établissements, ainsi que le peu d'influence dont disposent ces associations quand elles existent en France²⁶ et, d'autre part, l'ensemble des procédures ou instances qui permettent d'orienter l'activité des bibliothèques en fonction des avis et attentes des populations (comités d'acquisition intégrant des usagers et dispositifs de liaison tels que les cahiers de suggestions ou cahier des lecteurs).

C'est à l'aide de ce tout dernier exemple que je reviendrai brièvement ici sur le paradoxe qui consiste parfois à « donner la parole pour faire taire ». Olivier Chourrot, dans l'enquête qu'il a consacrée aux messages de lecteurs consignés dans les cahiers mis à la disposition de ceux-ci,

24. Une enquête récente portant sur 1 000 jeunes interviewés à Choisy-le-Roi (fréquentants et non fréquentants) montre ainsi que 75 % d'entre eux se prononcent en faveur d'une section adolescents ; une autre réalisée dans le Val d'Oise auprès de 650 jeunes de 11 à 20 ans, interrogés cette fois en bibliothèque, voit ce pourcentage s'élever à 82 %. Voir Bourdaud Anne, *Adolescents, livres et bibliothèque : une enquête, BIBLIOTHÈQUES(s)*, n° 29, octobre 2006 ; Paulmin Anne-Sophie, *Qui sont les jeunes du Val d'Oise ? Les adolescents en bibliothèques : une enquête en Val d'Oise, in Adolescents et bibliothèques : Je t'aime, moi non plus, Actes du colloque organisé par le conseil général du Val d'Oise et l'association Cible 95 le 20 octobre 2005*.

25. Les débats récurrents sur le sujet parmi la profession montrent que la crainte du communautarisme vient à la fois compliquer la réflexion et contribue parfois à légitimer le manque d'initiative sur le sujet.

26. Hormis certaines associations d'usagers de grands et prestigieux établissements, ces regroupements sont effectivement assez rares en France et particulièrement sous-étudiés. Leur rareté est sans doute le résultat d'un manque d'initiative individuelle et collective, conjuguée à un manque de soutien institutionnel qu'il serait intéressant d'étudier.

a montré ainsi que ces outils de gestion des relations usagers/institutions avaient parfois pour fonction d'apaiser d'éventuels conflits naissants : « *L'écrit participe des nombreuses tactiques d'évitement qui rendent supportable la relation de service ; telle demande, non traitable par l'agent, est aiguillée vers le cahier ; tel usager, perçu comme particulièrement agressif, est invité à s'exprimer par écrit, etc. D'une certaine façon, le cahier apparaît comme le régulateur des rapports lecteur/bibliothécaire, dernier recours pour éviter à l'un des protagonistes de « perdre la face »*²⁷. On est loin alors d'une tentative d'inscription effective des publics au cœur de l'activité et du fonctionnement de l'établissement, puisque les réflexions ou suggestions consignées par les usagers (plaintes, suggestions d'achat, etc.) apparaissent, ainsi que l'écrit Olivier Chourrot, comme « le régulateur nécessaire de la relation de service, dont il apaise les tensions et assume en lieu et place des acteurs, les contradictions ». « En lieu et place des acteurs » : le constat est sévère ; il est légitime également de se demander si les enquêtes de publics, notamment les enquêtes de satisfaction qui ont tendance à se développer sur le terrain des bibliothèques, n'ont pas pour objectif dans certains cas, de canaliser elles aussi une parole que l'on ne souhaite pas véritablement prendre en compte.

CONCLUSION : SE DÉCENTRER SANS PERDRE LE NORD

Plusieurs indices semblent donc montrer que les professionnels des bibliothèques occupent encore une place centrale dans ces établissements, (alors qu'une grande partie des discours institutionnels entend aujourd'hui réserver cette même place aux usagers). La distance avec l'utilisateur semble par ailleurs constitutive du modèle français. Que peut-on faire de ces constats si on les partage ? Le fait de montrer, par exemple, qu'il subsiste aujourd'hui des formes d'influence qui relèvent du passé des institutions et des groupes sociaux et qui orientent les valeurs et les comportements des bibliothécaires n'a pas pour objectif de stigmatiser ces derniers en leur accolant une étiquette injuste de réactionnaires. Ce type d'analyse, en revanche, devrait pouvoir servir à l'amorce d'un décentrement qui pourrait permettre de mieux contrôler et tenir à distance tout ce qui est susceptible de venir contredire les discours émancipateurs concernant les publics.

27. Chourrot Olivier, Messages de lecteurs. Le cahier de suggestions en bibliothèque, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 4.

Le décentrement auquel je fais allusion ne veut toutefois pas dire, comme on l'entend parfois, qu'il suffit de passer d'une politique de l'offre à une logique de la demande pour trouver le bon positionnement à l'égard des publics. Il n'est pas question de perdre le nord (en rejetant notamment toutes les valeurs constitutives de la profession), ce qui pourrait tout bonnement conduire à dériver dangereusement hors de tout axe. Il n'y a pas, en matière de bibliothèque publique, d'un côté une politique de l'offre et de l'autre une logique de la demande, mais, nécessairement à la base, une offre culturelle donnée construite avec raison et discernement, qui intègre plus ou moins, et plus ou moins bien, la demande contemporaine : tout est donc affaire de degré et de projet. Le décentrement auquel je fais allusion, enfin, devrait également permettre de sortir la bibliothèque de son isolement relatif. Le projet de bibliothèque publique contemporaine s'est en effet construit, comme j'ai essayé de le montrer brièvement, avec des principes sécessionnistes, notamment lorsqu'il s'est agi de fonder la bibliothèque hors de la sphère économique marchande. Ce positionnement tout à fait justifié est peut-être la source d'un trop grand isolement aujourd'hui et peut-être d'un manque de visibilité et de clarté, surtout quand l'ambiguïté de certains discours institutionnels vient s'ajouter à des pratiques particulièrement bibliothécocentrées.

par Cristina Ion

LA BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE PEUT-
ELLE MOURIR ?

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE PEUT-ELLE MOURIR ?

La *doxa* professionnelle aime se représenter l'histoire des bibliothèques publiques françaises comme un combat incessant pour la démocratie. Dans ce récit, la référence aux publics est centrale. Depuis les années 1960, la démocratisation culturelle constitue un avatar de cette représentation, avatar que l'entrée en scène des sciences sociales contribue à infléchir dans le sens d'une lutte contre l'exclusion socioculturelle. Dans les années 1970-1980, les bibliothèques s'emploient à lever les barrières symboliques qui entravent la réception de leur offre au sein d'un « non-public » coupé des conditions objectives d'accès à la culture. Certaines valeurs fondatrices de la bibliothèque publique passent ainsi au second plan : l'éducation des citoyens à travers la promotion d'une culture supposée universelle, le pouvoir prescriptif du bibliothécaire fondé sur sa capacité à constituer une offre de qualité. Chez les jeunes générations de professionnels, le métier se conçoit à partir de l'utilisateur placé « au centre du système ». Ainsi, selon la formule de Dominique Lahary, « la République s'efface devant les usagers »¹. Dans le conflit entre le particulier et l'universel, entre l'individu et le citoyen, les bibliothèques françaises semblent avoir tranché en faveur du premier.

LE SOUCI DES PUBLICS ENTRE DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Mais la bibliothèque démocratique ne s'est pas imposée sans mal dans l'imaginaire professionnel. Le passage du citoyen à l'utilisateur et, pire encore, au consommateur, est vécu comme une « perte ». La conception utilitaire des bibliothécaires modernistes du début du *xx*^e siècle constitue déjà une déperdition par rapport à une conception de la bibliothèque comme lieu de formation du citoyen et d'exercice de la citoyenneté, née avant la Révolution Française. En effet, si « le terme d'utilisateur conserve, par rapport à celui de consommateur, une certaine neutralité », en même temps « n'apparaît-il pas

1. Lahary Dominique, Le fossé des générations. Cinq générations de bibliothécaires, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n° 3.

comme à l'écart d'une quelconque idéologie au sens où celle-ci est ensemble de discours et de valeurs ? En ce sens, l'usager serait le citoyen vidé de toute substance. »² En outre, l'objectif de démocratisation culturelle, que se sont approprié les bibliothèques, s'accompagne de la planification et de l'évaluation des politiques publiques par le prisme des sciences sociales. Une recherche intégrée ou extérieure aux institutions culturelles s'est ainsi employée, depuis les années 1960, à prendre la mesure de la fréquentation des établissements culturels et à étudier les pratiques culturelles des Français. La « sociologisation » d'un objet à forte connotation symbolique comme la « culture » ne cesse pourtant de rencontrer la résistance des professionnels et des intellectuels. Selon Jean-Claude Passeron, « c'est sans doute la culture en son polymorphisme irréductible [...] qui s'est révélée la notion la plus rebelle à l'objectivation scientifique, en tout cas dans l'expérience vécue de ses pratiquants ou de ses desservants, portés par leurs intérêts matériels et symboliques à accorder une valeur inconditionnelle – une "légitimité universelle" – aux symbolismes sociaux qu'ils maniaient, [...] à une consommation "compétente" des œuvres d'art ».³ En tant que « desservants » de la culture, les bibliothécaires ont accueilli avec méfiance le travail de désacralisation et de « désuniversalisation » entrepris par les sciences humaines dans leur critique des limites de la démocratisation culturelle. Il reste que, au moment où la lecture parvient à s'imposer comme un objet de la politique publique, un modèle s'est mis en place qui allie d'une manière particulière décision politique, recherche scientifique et action professionnelle. Les sciences sociales offrent un contenu concret à la politisation du culturel, dans un contexte où la politique est affaire de tous et la culture, un vecteur d'émancipation sociale. Ce modèle « sociologique » de la démocratisation culturelle s'est durablement installé dans la culture professionnelle depuis plusieurs décennies⁴. Pour le caractériser, nous

2. Kupiec Anne, L'usager, le consommateur et le citoyen, in *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis* ? Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1996 (Études et recherche).

3. Passeron Jean-Claude, Consommation et réception de la culture : la démocratisation des publics, in Donnat Olivier et Tolila Paul (dir.), *Les public(s) de la culture*. Presses de Sciences-Po, 2003.

4. L'histoire de la rencontre entre sociologie et bibliothèques a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études. Voir notamment Poulain Martine, Naissances des sociologies de la lecture ; Livres et lecteurs ; Des lecteurs, des publics et des bibliothèques, in Poulain Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4. *Les bibliothèques au XX^e siècle (1914-1990)*. Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1992 ; Seibel Bernadette, Trente ans de recherches sur la lecture en France, 1955-1995 : quelques repères, in Seibel Bernadette (dir.), *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Le Monde Éditions, 1995 ; et Robine Nicole, *Lire des livres en France : des années 1930 à 2000*. Éditions du Cercle de la Librairie, 2000. Pour une vue d'ensemble, voir également Hersent Jean-François, *Sociologie de la lecture en France : état des lieux*. Ministère de la Culture et de la communication, Direction du Livre et de la lecture, 2000. [En ligne] < <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/sociolog.rtf> > (consulté le 11 décembre 2007).

retiendrons trois éléments : l'importance de la connaissance des publics dans la définition des pratiques professionnelles (par le biais à la fois de l'investigation et de l'évaluation, des méthodes qualitatives et quantitatives) ; l'engagement au service de la démocratisation des publics (augmentation du nombre de fréquentants et capacité des institutions culturelles à modifier la structure sociale des publics) ; la déconstruction du discours professionnel et la remise en question permanente des relations de pouvoir entre l'institution et ceux qui la fréquentent. La référence au public chez les professionnels est captée dans la sphère des sciences sociales à la faveur d'une conjonction entre l'histoire de la lecture publique en France et l'histoire des politiques culturelles autour de la démocratisation mesurable de la lecture, qui a permis aux professionnels et aux politiques de parvenir à un consensus sur l'utilité sociale des bibliothèques.

Ce modèle est, semble-t-il, en passe de devenir caduc. En effet, nous vivons aujourd'hui une situation paradoxale. D'un côté, le discours professionnel, qui met l'usager au centre du système, a le vent en poupe. L'offre de bibliothèque se construit à partir de la demande sociale. L'affirmation du droit des usagers et la profusion d'enquêtes de public portent à croire que la bibliothèque publique française a réussi sa révolution démocratique. Ce qui n'est pas sans faire grincer quelques plumes qui dénoncent là une confusion induite entre démocratie et société de consommation⁵. D'un autre côté, des spécialistes de l'analyse des publics continuent de fustiger un modèle de bibliothèque qui se donne pour mission de servir la culture plutôt que la population⁶ et s'entête à demeurer un lieu de rupture dans le tissu social. Étonnant reproche, soit dit en passant, fait à une profession qui, dans ses lamentations collectives, semblait avoir remplacé la défaite de la pensée par l'échec de la démocratisation culturelle. Entre les deux discours qui se partagent les justifications professionnelles depuis les années 1980, le discours de l'activisme culturel et le discours de la réponse à la demande, mis au jour il y a déjà deux décennies par Bernadette Seibel⁷, le divorce est donc consommé.

On n'a jamais vraiment interrogé la signification de cet intérêt pour le public, et implicitement de la multiplicité d'études et d'enquêtes qui

5. David Bruno, Le manège enchanté des bibliothécaires, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 6.

6. Poissenot Claude, L'épuisement du modèle. Propos recueillis par Laurence Santantonios, *Livres Hebdo*, n° 692, 1^{er} juin 2007.

7. Seibel Bernadette, *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information : La Documentation française, 1988.

l'accompagne, qui s'est progressivement imposé chez les professionnels des bibliothèques depuis le milieu des années 1990⁸. Ce sont surtout les relations entre la recherche en sciences sociales et les pouvoirs politiques qui ont attiré l'attention des chercheurs⁹, la position des bibliothèques comme institutions culturelles autonomes semblant aller de soi. Deux niveaux d'analyse sont ici nécessaires pour aborder cette question : d'abord, d'un point de vue historique, la constitution du modèle sociologique de la démocratisation culturelle et ses répercussions sur le monde des bibliothèques ; ensuite, d'un point de vue idéologique, la place que viennent à tenir les publics dans l'identité professionnelle des bibliothécaires.

LE MODÈLE SOCIOLOGIQUE DE LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE

« *Les bibliothèques sont des outils dans le développement de la lecture, développement lui-même partie prenante de la politique de démocratisation culturelle. L'élargissement de leur public est, pour elles, un objectif constant* ». ¹⁰

C'est en ces termes qu'Anne-Marie Bertrand caractérise le rôle des bibliothèques, à l'intersection des politiques culturelles nationales qui reprennent à leur compte la foi en l'utilité sociale de la culture et fixent l'objectif de démocratisation, des efforts de la profession pour occuper une place sur la scène publique en assumant le développement de la lecture, et des sciences sociales qui aident à mesurer l'élargissement des publics.

Politiques culturelles et évaluation

Car « démocratisation » est bien le maître mot du discours que les bibliothécaires tiennent sur la bibliothèque, bien qu'elle ne se traduise jamais par une adaptation totale de l'offre à la demande des usagers mais consiste plutôt en une manière de diffuser les œuvres qui porte en elle, inmanquablement,

8. La réflexion sur ce thème est beaucoup plus avancée en ce qui concerne les musées. Voir Eidemann Jacqueline, Roustan Mélanie, Goldstein Bernadette (dir.), *La place des publics. De l'usage des études et recherches pour les musées*. La Documentation française, 2007 ; Le Marec Joëlle, *Publics et musées. La confiance éprouvée*. L'Harmattan, 2007. Pour l'impact de la prise en compte des publics sur l'organisation de l'offre des bibliothèques publiques, voir le travail récent de Dérioz Cécile, *Les publics : facteurs d'évolutions ? Changements organisationnels dans les musées et les bibliothèques*. 2007-2008. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : 2008. [En ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1739> > (consulté le 11 août 2008).

9. Pour le rapport entre les études de public et les politiques de public dans les institutions culturelles, voir Octobre Sylvie, *Publics, pratiques et usages des musées*, in Tobelem Jean-Michel (dir.), *Politique et musées*. L'Harmattan, 2001.

10. Bertrand Anne-Marie, *Les publics des bibliothèques*. Éditions du CNFPT, 1999.

la promesse de lever les obstacles symboliques à leur réception. Cette conception rencontre la tradition contradictoire de la lecture publique en France, à la fois patrimoniale et éducative. La « bibliothèque aristodémocratique » à la française, selon l'expression de Martine Poulain¹¹, cherche ainsi à concilier une conception utilitaire et une conception encyclopédique de l'offre.

Cette même tension se retrouve au niveau de la culture politique des bibliothèques françaises. La revendication démocratique, multiculturelle et égalitaire, attentive à la demande des publics différenciés et appuyée par les sciences sociales, s'est toujours inscrite en faux contre l'idée républicaine d'une « bibliothèque de l'honnête homme », universaliste et pluraliste, attentive à la qualité de l'offre. Les bibliothèques françaises n'ont pourtant jamais abandonné le service public entendu comme service de tous les publics de la Cité, au profit de la satisfaction catégorielle de publics particuliers. Plus encore, les évolutions des deux dernières décennies laissent entrevoir une érosion du modèle même des politiques de démocratisation. Le lien entre l'accès à la culture et les institutions culturelles se détend. Se pose désormais la question de l'utilité et de la plus-value de la bibliothèque comme institution culturelle dans une société de l'accès immédiat, de la surproduction commerciale et de la concurrence entre une multiplicité de lieux de loisirs, de culture et d'information.

De ces débats et ces doutes, la question du rôle de la bibliothèque publique dans la démocratisation culturelle n'est pas sortie indemne. Ce ne sont pas seulement les contenus et les modalités de l'offre qui sont discutés, c'est la pertinence même de l'objectif de « démocratisation » assigné aux bibliothèques qui se trouve remise en question. Ne faudrait-il pas abandonner l'idéal de la « démocratisation », cet écran de fumée qui empêche les professionnels de la culture d'établir des objectifs plus circonscrits, de cibler des populations spécifiques et d'apprécier ainsi plus correctement leur action ? Après l'optimisme progressiste de l'après-guerre et le volontarisme contraint des années 1970-1980, l'heure est maintenant à la prudence calculatrice.

Il reste que, pour constituer un indicateur opérant, la démocratisation des publics a besoin d'une définition précise. Concrètement, on peut parler de démocratisation lorsqu'il y a augmentation de la fréquentation d'un

11. Poulain Martine, Bibliothèque et démocratisation culturelle, in *Les 25 ans de la Bpi. Encyclopédisme, actualité, libre accès*. Actes du colloque international organisé par la Bpi au Centre Pompidou, 23 au 24 octobre 2002. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2003.

établissement culturel, accompagnée d'une augmentation du taux de pénétration de la catégorie de population la moins favorisée¹². À ces préoccupations légitimes des responsables des politiques publiques (et, implicitement, des citoyens), la recherche en sociologie, effectuée grâce à des moyens publics, se doit de répondre. On peut donc se demander, avec Jean-Claude Passeron, « *quelles réponses apporte la sociologie à la question de savoir s'il y a eu ou pas, si se trouve amorcé ou non, un processus de "démocratisation de la culture" ?* »¹³ On passe ainsi d'une conception de la démocratisation culturelle comme croissance en volume, qui se félicite, de manière illusoire, du nombre de pratiquants et de l'extension des équipements, à une conception qui met l'accent sur les inégalités sociales dans l'utilisation des équipements culturels ou sur la probabilité d'accès aux différentes pratiques selon les catégories sociales.

L'autonomie des usagers supposée par le libre accès en médiathèque confronte les bibliothécaires à un questionnement nouveau concernant leur rôle professionnel face au public. Au centre de ce questionnement, l'ambiguïté de leur position : ils sont « *au cœur d'un dispositif conçu pour se passer d'eux* »¹⁴, et en même temps prêts à mettre en avant des compétences techniques ou intellectuelles devant des usagers maintenus ainsi en position de dépendance. Cependant, cette autonomie des usagers à l'intérieur de la bibliothèque, face à une offre mise à la disposition de tous sans barrières apparentes, ne parvient pas à faire oublier que les publics « *éloignés de la lecture* » sont tout sauf autonomes dans leurs rapports à la lecture et aux endroits où elle se met en scène.

Le modèle « sociologique » dans l'histoire de la profession

+++++

L'entrée de la sociologie dans la formation professionnelle est aussi ancienne que l'École nationale supérieure des bibliothèques, créée en 1963. Il s'agit alors de la sociologie de la lecture, mise en place dans le but d'inciter les bibliothécaires à prendre leurs responsabilités au regard

12. Octobre Sylvie, Comment mesurer la démocratisation ? Proposition de cadre interprétatif, in Donnat Olivier et Octobre Sylvie (dir.), *Les publics des équipements culturels : méthodes et résultats d'enquêtes*. Ministère de la Culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), 2001. [En ligne] < <http://www2.culture.gouv.fr/deps/fr/sommaire/publics.htm> > (consulté le 9 décembre 2007).

13. Passeron Jean-Claude, *Consommation et réception de la culture : la démocratisation des publics*, *op. cit.*

14. Bertrand Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1995.

de l'extension de la lecture publique à tous les milieux sociaux, dans un contexte où les enquêtes sociologiques se multiplient : « *Est-il besoin de rappeler la thèse bien connue suivant laquelle le circuit du livre est vicieux puisqu'il apporte "à des lettrés des livres écrits pour des lettrés" laissant, au-delà du cercle, les classes laborieuses qui n'ont pas eu la possibilité de parvenir à ce niveau. Auteurs, éducateurs, libraires, bibliothécaires aussi, ont, à des degrés divers, une responsabilité directe dans les "insuffisances" du circuit. Acceptons la nôtre et reconnaissons que, si des progrès appréciables ont été réalisés, la lecture publique est encore loin d'atteindre tous les milieux.* »¹⁵ Lorsque l'on envisage le déménagement de l'ENSB à Lyon et que, par la même occasion, on engage une réflexion sur la restructuration des enseignements, la nécessité de renforcer le cursus en « sociologie appliquée » s'impose, cette fois, par le biais du service au public. Il s'agit de connaître le comportement des lecteurs, leurs besoins, afin que les bibliothécaires « *sachent le plus vite possible ce que leurs lecteurs seront en droit d'attendre d'eux.* »¹⁶ La sociologie est donc évoquée ici en tant que recherche-action, susceptible de renouveler le service au public, la théorie étant laissée plutôt à la bibliologie, remise au goût du jour en tant que science nouvelle qui se propose d'étudier le livre dans la perspective des sciences de la communication.

Cette approche technique semble confirmée, à cette époque, par les manuels professionnels. Le *Métier de bibliothécaire*, manuel de référence pour la culture professionnelle, qui a connu douze éditions depuis sa parution en 1966 sous le titre *Cours élémentaire de formation professionnelle*, est pour le sujet qui nous occupe un indicateur précieux. Anne-Marie Bertrand distingue quatre étapes dans l'évolution des relations entre bibliothécaires et usagers, telles qu'elles apparaissent dans ce manuel. Pendant la première période, jusqu'au milieu des années 1970, une approche « technique » s'intéresse surtout à des problèmes concrets concernant l'inscription et l'accueil des usagers. La deuxième, jusqu'au milieu des années 1980, est une période « optimiste », marquée par la volonté de réduire les obstacles à la fréquentation des bibliothèques, qui se présente maintenant

15. Salvan Paule, Réforme de la formation professionnelle, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1963, t. 8, n° 6. Pour une vision d'ensemble sur la place des publics dans la formation, les statuts et les pratiques des bibliothécaires, voir Tarin Laurence, L'évolution du métier de bibliothécaire. Une identité professionnelle à multiples facettes, in *Regards sur un demi-siècle*, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006.

16. Breton Jacques, Quelques réflexions sur le rôle futur des professeurs de l'ENSB, *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1972, n° 75.

comme une question sociale et politique. Une approche « critique » s'emploie, jusqu'au milieu des années 1990, non plus à « mettre l'accent sur les obstacles culturels et socio-économiques qui freinent la fréquentation des bibliothèques (âge, niveau de diplôme, conditions de travail, etc.), mais [à] révoquer en doute l'idée même que les bibliothèques pourraient atténuer, voire vaincre, ces obstacles. » Enfin, une période caractérisée par un ton « professionnel » s'ouvre au milieu des années 1990, où le souci des usagers, devenu central, rompt partiellement avec la déploration systématique de la fréquentation en berne pour faire l'objet d'une approche plus réaliste.¹⁷

Le Métier de bibliothécaire répercute avec quelque retard l'écho des travaux sociologiques de Jean-Claude Passeron, Jean-François Barbier-Bouvet et Martine Poulain. Le traitement de la « sociologie de la lecture » dans l'édition de 1988 qui, pour la première fois, consacre un chapitre spécial à cette question, ne retient de ces travaux que le constat d'échec de la démocratisation culturelle par l'extension de l'offre. La bibliothèque renforce le capital culturel des classes moyennes. Dans le contexte du débat sur l'illettrisme, ce constat est particulièrement sensible, et les bibliothécaires en déduisent la nécessité de nouvelles formes de médiation : « *Les diverses études des sociologues doivent en tout cas provoquer la réflexion des bibliothécaires ; leur faire comprendre qu'il y a fort à faire entre la simple ouverture d'un lieu d'offre du livre (ou du disque), et la pénétration de cette offre dans toutes les couches de la population.* »¹⁸ Commence ainsi à poindre, chez les bibliothécaires, un discours de découragement assez paradoxal si l'on songe qu'au même moment, des travaux sociologiques mettent en évidence, précisément, l'autonomie des publics des bibliothèques.

Car le principal mérite des travaux de Jean-Claude Passeron, de Jean-François Barbier-Bouvet et de Martine Poulain est en effet de permettre aux « publics » d'acquérir une consistance propre. D'une part, une sociologie à résonance critique révèle l'altérité des « cultures populaires » (« cultures » à part entière), profondément réfractaires aux valeurs que porte la bibliothèque. Cette autonomie négative radicalise le caractère partiel et partial d'une institution bibliothèque qui se veut commune, mais en même temps révèle les limites de la rhétorique misérabiliste

17. Bertrand Anne-Marie, Le deuil de la mémoire. Intervention au colloque « Le numérique : impact sur le cycle de vie du document ». Montréal, 2004. [En ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1205> > (consulté le 8 décembre 2007).

18. Utard Jean-Claude, La sociologie de la lecture, in Association des Bibliothécaires Français (Françoise Froissart, dir.). *Le Métier de bibliothécaire*. Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1988 (8^e éd.).

du non-public.¹⁹ D'autre part, une sociologie des usages révèle « le savoir-faire et la ruse »²⁰ dont font preuve les publics face à l'organisation bibliothéconomique des ressources et des espaces. L'autonomie, cette fois positive, signifie ici plutôt créativité en marge de l'institution. Les publics échappent, en sociologie de la culture, aux schémas interprétatifs mécanistes (détermination par la stratification sociale), mais ils échappent aussi, dans le même mouvement, à l'image habituelle qu'affectionnent les bibliothécaires.

LE PUBLIC, ENJEU DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

L'avènement des publics

Au début des années 1980, lorsque Bernadette Seibel lance son enquête sur la profession de bibliothécaire, deux modèles se partagent selon elle les conceptions du métier. Tout d'abord, l'activisme culturel, qui se construit contre le modèle de la conservation et du bibliothécaire savant, et valorise l'incitation à la pratique culturelle par une pédagogie adaptée, la promotion de l'offre de qualité, la bibliothèque comme lieu de sociabilité, la croyance dans le salut par la culture. Ensuite, le modèle du service à la demande, qui défend une conception neutraliste du service rendu, l'organisation de la conservation, de la circulation et de l'accès aux ressources selon une logique de prestation de services.²¹ Dans les années 1980, nous assistons à l'éclatement du discours de l'activisme culturel²², au moment même où les études sociologiques découvrent et transmettent au milieu professionnel l'idée d'une autonomie des publics. Le discours militant, lié à l'idée d'une transformation globale de la société par la culture, trouve refuge dans de nouvelles formes de volontarisme, axées sur la médiation socioculturelle et sur le souci des publics spécifiques éloignés du livre. Mais, parallèlement, un discours plus pragmatique investit la pratique

19. La violence faite aux bibliothèques est un cas limite qui se prête parfaitement à ce type de réflexion : voir Merklen Denis et Murard Numa, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ? Violences sociales et culture de l'écrit*, 2008. [En ligne] < <http://www.laviedesidees.fr/Pourquoi-brule-t-on-des.html> > (consulté le 20 janvier 2008).

20. Barbier-Bouvet Jean-François et Poulain Martine, *Publics à l'œuvre. Pratiques culturelles à la Bpi du Centre Pompidou*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information : La Documentation française, 1986.

21. Seibel Bernadette, *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, op. cit.

22. Issartel Pascale, *Du discours dominant aux discours éclatés. Évolution des discours professionnels des bibliothécaires des années soixante-dix aux années quatre-vingt*. 1988-1989. 174 p. Mémoire ENSB/IEP de Grenoble, 1989.

professionnelle, autour de questions comme le rapport entre l'offre et la demande dans la constitution des collections ou l'amélioration de l'accueil et des services au public. Les « *manageurs militants de la lecture publique* »²³ appréhendent leurs missions de service public sous l'angle de la performance et assument les projets des collectivités territoriales afin de mieux défendre, dans ce cadre, la lecture publique. Ainsi, la sociologie ne sert plus tant à confronter l'idéal global de démocratisation à sa réalisation effective, qu'à procurer aux bibliothécaires des outils d'analyse des besoins de la population desservie. À partir du milieu des années 1990, il devient possible de concevoir les bibliothèques comme des « *espaces d'usages organisés autour des besoins du public* »²⁴, besoins qu'il faut connaître afin de pouvoir les satisfaire. Côté objectifs, il s'avère que la bibliothèque « *a trop voulu évaluer son impact en partant de son offre, alors qu'elle devrait mesurer sa pertinence en interrogeant ses publics.* »²⁵ Côté contenus, les enquêtes quantitatives et qualitatives fournissent les éléments qui permettent d'adapter l'offre à la demande. La bibliothèque, à la fois institution publique et espace de consommation de biens culturels, « *ne peut pas se contenter de déplorer le consumérisme, elle doit en explorer les significations pour élargir sa base sociale et surtout proposer des services compréhensibles par le plus grand nombre et adaptés.* »²⁶

Pendant, cette adaptation comporte des limites car l'activité des bibliothèques consiste à organiser la rencontre entre une collection pensée pour s'adresser à tous et les demandes individuelles et contradictoires du public. Dans ce contexte, le travail du bibliothécaire doit se concentrer sur les contenus : « *La demande du public demeure floue et les enquêtes quantitatives conduites sans rigueur scientifique constituent davantage des faux-semblants qui permettent l'attente ou l'absence de décision plutôt que des ferments d'action et de décision. Il est indispensable de penser l'offre*

23. Durand Jean-Pierre, Peyrière Monique, Sebag Joyce, *Bibliothécaires en prospective*. Ministère de la Culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), 2006. [En ligne] < http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/tdd/bibliothecaires/somm_bibliothecaires.htm > (consulté le 8 décembre 2007).

24. Intervention de Bertrand Calenge à la journée d'étude de l'Association des conservateurs de bibliothèque « À votre service ! La bibliothèque à l'épreuve de la société » (1997). Compte rendu par Annie Le Saux, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 3.

25. Compte rendu par Odile Puravet de la journée d'étude organisée par le Centre départemental de lecture publique et la bibliothèque départementale de Saône-et-Loire, Puravet Odile, Nouveaux publics, nouveaux usages : tendances nationales et réalités locales (2006), *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, t. 52, n° 2.

26. Peignet Dominique, La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n° 1.

de la bibliothèque. »²⁷ Si le rapport entre l'offre et la demande ne finit pas de faire débat, les professionnels n'ont pas moins conscience que l'on assiste à une « *redéfinition de la relation entre bibliothèque et usagers – un nouvel équilibre au sein duquel la bibliothèque prend des engagements vis-à-vis de son public et lui offre le droit à la parole.* »²⁸

Le modèle « sociologique », avatar de la légitimité démocratique

Selon les formes de légitimation que les études de public fournissent à la profession, nous distinguerions quatre étapes, ou plutôt quatre chemins différents et parfois parallèles qu'ont empruntés les discours et les pratiques des bibliothécaires : « l'optimisme diffusionniste »²⁹ (extension de l'offre et élimination des obstacles matériels à la fréquentation, connaissance du lectorat réel, sociologie quantitative) ; le volontarisme contraint (volonté de réduire les obstacles symboliques à l'appropriation véritable de l'offre proposée, continuation de la politique de l'offre, premiers travaux de la sociologie critique, mais pas de véritable investissement de cette discipline par les professionnels) ; le volontarisme découragé (basculement progressif dans le modèle de la réponse à la demande, développement de la sociologie des usages, mais un imaginaire professionnel nourri par l'intériorisation de l'échec de la démocratisation culturelle) ; la gestion rationnelle de l'offre de bibliothèque (sociologie utilitaire et banalisation des enquêtes). Quelle que soit la période qu'on envisage, la sociologie vient étayer le lien qui, à travers les décennies, s'est établi entre la démocratie et la bibliothèque publique et qui nous apparaît aujourd'hui comme naturel. Car ce lien entre démocratie et bibliothèque est gravé dans la symbolique professionnelle, comme ici dans le *Manifeste de l'Unesco* : « *Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information. La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires*

27. Résumé de l'intervention de Martine Poulain à l'occasion de la rencontre « Les bibliothèques face à la demande sociale » organisée à la BPI par le *Bulletin des bibliothèques de France* et la revue *Esprit* (2000). Compte rendu par Dominique Arot, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1.

28. Intervention à la journée d'étude de l'ADBGV « De l'obsession du savoir au souci du service : les bibliothèques sont-elles solubles dans les services ? » (2007). Compte rendu par Annie Brigant, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, t. 52, n° 4.

29. Selon une expression de Jean-Claude Passeron. in Passeron Jean-Claude et Grumbach Michel (dir.), *L'œil à la page. Enquête sur les images et les bibliothèques*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1984.

à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux. »³⁰

Dans une intervention récente, Anne-Marie Bertrand rappelle que « *le projet de bibliothèque publique, le modèle de bibliothèque publique sur lequel nous vivons encore aujourd'hui est un projet démocratique. [...] Dans le cadre de ce projet démocratique, le public est vu à la fois comme un outil de légitimation, pour obtenir des moyens, pour défendre des positions, pour bâtir une image professionnelle, comme un outil de légitimation donc, et à la fois comme la fin ultime du travail professionnel.* »³¹

Au regard de cette exigence démocratique, la collecte de données statistiques et les enquêtes de public se retrouvent au centre des pratiques, des réflexions et des polémiques qui animent la profession. La connaissance des publics, pour bien servir et fidéliser ceux qui viennent à la bibliothèque, et pour en conquérir d'autres, devient de nos jours un indicateur indispensable pour l'action. On assiste à une véritable « banalisation » des enquêtes, dont on n'a pas manqué de souligner les dérives possibles.³² Dans la nouvelle philosophie d'action de la profession, le modèle de la *public library*, fondé sur le lien direct entre la bibliothèque et la collectivité, est en train de se libérer ainsi du référent culturel qui caractérise l'histoire moderne des bibliothèques françaises.

Les sciences sociales ont fourni aux politiques publiques des outils à la fois d'évaluation et de justification. Elles leur ont tendu un miroir utile qui leur a permis de se nourrir de leur permanente insuffisance, sans toutefois abandonner l'idée de progrès social. Si, après-guerre, le débat porte plutôt sur le décalage entre les objectifs progressistes et les contraintes sociales, à partir de la fin des années 1960, c'est la légitimité même du modèle culturel censé se démocratiser qui est discutée. Aujourd'hui, c'est le tour de l'objectif de démocratisation assigné aux bibliothèques d'être remis en question. Les sciences sociales ont poussé les publics sur le devant de la scène à travers le souci de démocratisation. Mais, si le grand récit du progrès s'est effrité, l'impératif d'élargissement des publics, avec la légitimation qu'il apporte à l'institution, s'impose maintenant au détriment d'approches plus scientifiques, capables de répondre à la question de savoir pourquoi on fréquente les bibliothèques et pourquoi on cesse de les fréquenter.

30. Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, adopté en 1994. [En ligne]

< http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html > (consulté le 22 juin 2008).

31. Bertrand Anne-Marie, Accueillir les absents. Intervention au Congrès de l'ABF « Les publics », 2007. [En ligne] < <http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/S3.2%20Bertrand.pdf> > (consulté le 10 décembre 2007).

32. Evans Christophe, Petites et grandes enquêtes de publics en bibliothèque. Questions de méthode et de bon sens. Intervention au Congrès de l'ABF « Les publics », 2007. [En ligne] < <http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/evans.pdf> > (consulté le 4 mars 2008).

La non-fréquentation des bibliothèques comme problème politique

Depuis la victoire intellectuelle du modèle de bibliothèque publique tel qu'on le connaît aujourd'hui (bibliothèque pour tous qui tente de dépasser la dichotomie entre bibliothèque savante et bibliothèque populaire), et le glissement consommé de la fonction de conservation à celle de diffusion, le public occupe une place fondamentale dans l'identité professionnelle. À travers l'idée de partage du savoir et de la culture, les valeurs fédératrices de la profession sont inséparables des représentations que les bibliothécaires ont du public et qui donnent sens à leur travail : public populaire à élever par la lecture, du temps des républicains vertueux ; public potentiel à élargir par la diffusion de la connaissance, pour les partisans de la bibliothèque publique démocratique ; non-public que l'on doit aider à devenir un bon public, pour les animateurs militants ; enfin, publics autonomes dotés de besoins spécifiques, pour les professionnels de la médiation. Les dernières générations de bibliothécaires conçoivent leur métier à partir de l'usager enfin « au centre du système ». Si les générations les plus anciennes et les générations les plus récentes ont en commun le fait de se réclamer du public, elles ne parlent pas de la même chose : « *c'est le « service public » qui revient comme une litanie [chez les aînés]. En quelque sorte, un public construit, institué. Les autres envisagent plutôt les individus et leurs désirs, sur lesquels leur parti pris de non-hiérarchisation culturelle les protège de tout jugement.* »³³ Chez les militants des années 1970-1980, l'aptitude des bibliothécaires à sélectionner la qualité dans la production culturelle est mise au service de la « quête permanente des publics ». ³⁴ Cependant, l'idéal de démocratisation, influencé par les sciences sociales, continue à être sous-tendu par une conception du public qui fait fi des acquis mêmes des sciences sociales, tels que l'autonomie et la pluralité des publics, et contribue à entretenir chez les bibliothécaires le sentiment d'une incomplétude coupable. ³⁵ Le public que les bibliothécaires souhaiteraient voir dans leurs établissements est un public éloigné mais ressemblant. La crise d'identité que traversent les professionnels à notre époque « crépusculaire », caractérisée par des « fins » en tous genres (du militantisme, de la politique d'offre, de la transmission culturelle et du modèle de la

33. Lahary Dominique, *Le fossé des générations. Cinq générations de bibliothécaires*, op. cit.

34. Seibel Bernadette, *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, op. cit.

35. Bertrand Anne-Marie, *Le peuple, le non-public et le bon public. Les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires*, op. cit.

lecture savante)³⁶, n'est peut-être pas compréhensible en dehors de leur difficulté à faire le deuil à la fois des publics fantasmés et de leur propre place dans le récit de la démocratisation.

La question des obstacles à la fréquentation des bibliothèques prend, dans ce contexte, une signification particulière, car la non-fréquentation est souvent vécue, non sans raison, comme une crise des valeurs plutôt que comme un problème pratique à résoudre. Plus personne ne nie aujourd'hui l'importance du capital culturel parmi les éléments qui motivent ou freinent la fréquentation. Le rapport à la lecture constitue ainsi un facteur explicatif fondamental. Mais, aux yeux de certains sociologues, la faible lecture, interprétée en termes de handicap socio-culturel, est une explication rassurante pour les bibliothécaires, car elle permet d'entretenir l'ethnocentrisme lettré de l'institution.³⁷ Le déterminisme n'est plus envisagé du côté des univers culturels d'héritage, plus ou moins favorables à la lecture, mais du côté de la bibliothèque, qui sélectionne ses publics par les valeurs pseudo-universelles qu'elle promeut.

Par conséquent, si la démocratisation reste un objectif à atteindre, et si le déficit de familiarité avec la bibliothèque chez certaines catégories de la population est la principale raison à la non-fréquentation, les points de vue divergent quant aux solutions à mettre en œuvre pour y remédier. D'une part, l'accent est porté sur la séduction et la fidélisation des usagers qui entretiennent avec la bibliothèque un lien fragile ou contrarié ; d'autre part, on souligne le caractère indépassable de la distance symbolique qui sépare la bibliothèque de certaines catégories sociales, au risque de réifier ainsi le « non-public », catégorie dont la pertinence sociologique est pourtant discutable.

Pour certains, donc, une révision des valeurs incarnées par la bibliothèque s'impose, afin de mener à son terme le processus de démocratisation. Si des catégories entières de public ne viennent pas ou abandonnent la bibliothèque, c'est parce qu'elles ne se reconnaissent pas en elle. L'« effet bibliothèque » est non seulement dissuasif, il est la conséquence d'une démarcation sociale qui trace des frontières invisibles entre les

36. Bertrand Anne-Marie, L'identité professionnelle des bibliothécaires. Intervention à la journée d'étude de l'ADBDP « Les relations », 2003. [En ligne] < <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article458> > (consulté le 8 décembre 2008).

37. Poissenot Claude, Penser le public des bibliothèques sans la lecture ?, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 5. Voir également le débat qui a suivi cet article : Penser le public des bibliothèques..., *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 1, avec des interventions d'Anne-Marie Bertrand, Christophe Evans, Jean-François Hersent, Dominique Lahary, Dominique Tabah et Claude Poissenot.

fréquentants et les non fréquentants.³⁸ Dans ce cas, la solution consisterait donc dans une simple adéquation de la bibliothèque à la société. Pour d'autres, en revanche, un examen des raisons qui ont entraîné la désaffection de la bibliothèque permettrait d'agir plus efficacement sur l'offre, en y associant les élus et, pourquoi pas, les usagers. La solution n'est pas l'adaptation à la demande sociale mais la co-décision politique. Un usage positif pourrait ainsi être fait de l'analyse, par la sociologie, des contraintes qui pèsent sur la fréquentation : « *Certes, le discours de l'échec de la démocratisation culturelle (et de la recherche de non-lecteurs) est largement répandu – et son constat intériorisé. Mais l'analyse se cantonne peut-être trop à ce constat (décevant) et au sentiment de culpabilité qui en découle – moins aux mesures, projets ou objectifs à mettre en œuvre pour tenter d'y remédier.* »³⁹ La réponse, ici, réside dans une révision des politiques tarifaires, des horaires d'ouverture, de l'accueil, des services, des politiques documentaires actuellement trop axées sur la fiction.

POUR UN NOUVEAU MILITANTISME EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE

Si, par « bibliothèque démocratique », nous entendons une bibliothèque qui s'appuie sur la valorisation du public dans les conceptions et les pratiques professionnelles, alors elle est surtout le fait des premiers bibliothécaires modernistes qui, pour s'opposer à la bibliothèque savante, ont adapté à la culture des bibliothèques françaises le modèle de la *public library* américaine. Ce modèle greffe, sur une conception humaniste de la bibliothèque, une conception éducative et utilitaire qui, tout en conservant une visée d'émancipation, renonce à « moraliser » le public par une lecture « de qualité » et préfère la neutralité professionnelle du « service public ». Il diffère ainsi de la conception « *politiquement progressiste et culturellement aristocrate* »⁴⁰ qui fait du bibliothécaire un guide intellectuel, mais reste attaché à l'idée que la bibliothèque publique participe d'une forme d'éducation collective, apte à transformer les individus en citoyens éclairés

38. Poissenot Claude, L'effet bibliothèque : caractéristiques et fréquentation des bibliothèques publiques, 2006. [En ligne] < http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00172648/en/ > (consulté le 9 décembre 2007).

39. Bertrand Anne-Marie, La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 1.

40. Chartier Anne-Marie, Discours de bibliothécaires et représentations de la profession, *BIBLIothèque(s)*. Numéro spécial « L'ABF a 100 ans », 2006, n° 28.

membres de l'espace public. La foi dans la possibilité de changer la société par la culture et l'éducation de tous, héritée des Lumières, soutient le projet de bibliothèque démocratique. En ce sens, l'égalité n'est possible qu'à travers la préservation d'un espace public neutre, où l'expression de l'individualisme démocratique rencontre ses limites.

Les héritages historiques et doctrinaux des bibliothèques publiques françaises, héritages dont la multiplicité est souvent occultée par une vision du métier exprimée en termes de « vocation » ou de « missions », ont conduit à la coexistence improbable de trois figures de la bibliothèque démocratique, selon la manière dont on considère la centralité du public. La première tire les dernières conséquences de l'importation du modèle anglo-saxon en France, dans le contexte d'une individualisation de plus en plus radicale de la société, d'une identité politique collective qui perd ses références traditionnelles et d'un affaiblissement général des institutions. Le courant fondateur de la bibliothèque moderne évolue, pour partie, vers une conception plus ouvertement libérale, qui a tendance à envisager l'utilisateur comme étant indépendant dans ses choix culturels et à mettre intégralement le bibliothécaire à son service. L'espace public, notion abstraite, est de plus en plus distancé par une représentation catégorielle des usagers dont il convient de satisfaire les demandes explicites.

La deuxième version de la bibliothèque démocratique s'inspire de la posture critique des sciences sociales, qui s'emploie, elle aussi, à remettre en question l'idée d'une neutralité de l'espace public. Mais la représentation de la société que met en avant cette posture n'implique pas une confiance accrue dans le public. Dénoncer l'universalisation de la culture dominante par les institutions scolaires et culturelles ne signifie pas sortir le public de sa minorité mais au contraire souligner sa dépendance par rapport à l'ordre social dont on avait prétendu le délivrer par la culture. Dans cette perspective, le mot d'ordre de la bibliothèque démocratique n'est pas l'autonomie des usagers dans leurs choix culturels, mais la restitution de la parole au public (et surtout au non-public) par le sociologue engagé. Enfin, une troisième version s'inspire d'orientations en sciences sociales plus compréhensives et plus soucieuses des acteurs, qui placent les publics dans une situation dynamique par rapport aux institutions culturelles.

Les sciences sociales ont raison de souligner que les bibliothécaires ont tendance à travailler avec une notion imaginaire de public, qui le montre non pas tel qu'il est mais tel que les bibliothécaires voudraient qu'il soit. Elles se sont donc pertinemment employées à souligner l'autonomie et la

diversité du public, à le sonder dans ses déterminations et ses aspirations, à révéler son refus de la « culture cultivée ». L'institutionnalisation de la lecture publique après-guerre a favorisé la mise en place d'un modèle fondé sur une collaboration étroite entre les pouvoirs publics, la science et l'expertise professionnelle, au service du progrès social (même si ce service, à partir de la fin des années 1960, se fait critique). Ce modèle « sociologique » de la bibliothèque publique a le mérite de maintenir une extériorité politique à la société qu'il décrit, à travers la voix de l'homme de science qui contribue à remettre sans cesse en discussion les objectifs collectifs. Dans la nouvelle sociologie utilitaire, cette extériorité est abolie. L'intelligibilité de la société se livre entièrement dans l'étude de ses demandes et ses besoins. Une partie des professionnels semble emprunter de plus en plus le raccourci qui mène du sondage de satisfaction à l'action. La dimension prédictive des études de public est renforcée au détriment de leur dimension analytique. On fait ainsi l'économie, à la fois, de la préparation intellectuelle de l'action professionnelle, qui comporte un détour par l'étude des contraintes sociales défavorables à la fréquentation, et de la décision politique collective, qui implique une mise en commun des enjeux représentés par la lecture publique. Or la relation entre les sciences sociales, les politiques publiques et l'action professionnelle suppose, depuis toujours, une dimension réflexive qui prend en compte l'évolution des pratiques culturelles sur le long terme, avant d'envisager une amélioration des services de la bibliothèque. Les enquêtes de public se mettent ainsi à servir d'autojustification à l'institution.⁴¹ Il ne reste pas moins que, à force de mettre en avant les différences identitaires entre les bibliothécaires et leurs publics, réels ou potentiels, le modèle « sociologique » oublie ce que les bibliothécaires ont en commun avec ces publics. C'est surtout l'idée de la bibliothèque comme espace public qui s'en est trouvée ébranlée. Car, ainsi que le souligne Anne-Marie Bertrand, la bibliothèque abrite une contradiction fondamentale entre son rôle politique dans la formation des esprits (dont il ne faut pourtant pas taire l'ambiguïté, car la bibliothèque peut être à la fois potentiellement critique à l'égard du pouvoir et instrument de prise du pouvoir) et sa neutralité politique affichée en tant qu'institution.⁴²

41. Ce glissement d'un modèle éducatif à un modèle commercial a été étudié, pour les musées, par Le Marec Joëlle, *Évaluation, marketing et muséologie*, in Le Marec Joëlle, *Publics et musées. La confiance éprouvée*, *op. cit.*

42. Voir Bertrand Anne-Marie, *La bibliothèque dans l'espace public*, *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1998, n° 180. Au sujet du rapport entre bibliothèque et espace public, voir aussi De Singly François, *L'espace public*, in *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*, *op. cit.*

Jürgen Habermas définit l'espace public comme un « forum où les personnes privées rassemblées en un public s'apprêtaient à contraindre le pouvoir de se justifier face à une opinion publique. »⁴³ On a ici affaire à un public constitué comme tel par la mise en discussion critique des émanations du pouvoir, qui s'exerce dans des lieux de sociabilité intellectuelle comme la bibliothèque. La publicité est ici dirigée contre la raison d'État. Dans cette optique, le public n'est pas tant l'objet d'une action éducative de la part des professionnels du savoir que plutôt partie prenante de l'assise sociale et politique qui fait exister la bibliothèque. L'influence des sciences sociales transforme cette vision en dénonçant la distance entre les discours proclamés et la réalité.

Si les années militantes ont vu l'émergence d'une recherche intégrée à la décision politique sous l'égide d'une fiction progressiste fédératrice, les années critiques mettent la science au service de la souveraineté collective et pointent les insuffisances de la décision politique. L'effort des institutions culturelles se déporte vers le « non-public » exclu de la culture savante. La bibliothèque demeure néanmoins un espace de partage de sens entre l'institution et ses fréquentants potentiels. L'autonomie des « publics » est une découverte tardive, qui s'achemine aujourd'hui vers une disjonction de plus en plus radicale entre les cultures populaires et la culture véhiculée par les bibliothèques.

Mais l'espace du commun est-il nécessairement un espace du consensus et de la neutralité ? Signifie-t-il un retour à la sacralité de la culture ou peut-il constituer, au contraire, cette « transcendance interne du social »⁴⁴ qui permet à la société démocratique de se structurer politiquement à travers une division permanente autour du pouvoir ? La bibliothèque est, certes, une institution publique qui ne sera jamais identique à la société au milieu de laquelle elle s'inscrit. Mais les institutions sont mortelles. Pour qu'un nouveau militantisme en faveur de la lecture publique puisse voir le jour, il importe de remettre en discussion les valeurs qui, après-guerre, ont fait de la bibliothèque un objet de la politique publique.

43. Habermas Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Trad. fr. Payot, 1962.

44. L'expression est de Claude Lefort : « Démocratie et avènement d'un "lieu vide" », in *Le Temps présent. Écrits 1945-2005*. Belin, 2004.

par Émilie Bettega

LES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES AU SEIN
DES POLITIQUES
CULTURELLES :
ESSAI D'ANALYSE
COMPARÉE

**LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AU
SEIN DES POLITIQUES CULTURELLES :
ESSAI D'ANALYSE COMPARÉE**

Considérons d'un côté, la « bibliothèque publique », traduction de *public library* qui constitue un modèle anglo-saxon de bibliothèque que les professionnels des pays latins les plus engagés ont souvent cherché à adapter. De l'autre, la politique culturelle, « invention » française dans les formes d'institutionnalisation qu'elle a prise. Ainsi, la création du ministère de la Culture en 1959 en France a fait école, et on a pu parler d'un modèle de politique culturelle française.

S'interroger sur les bibliothèques publiques au sein des politiques culturelles en France, en Espagne et en Italie, implique de restituer le plus fidèlement les conditions de possibilité historiques d'une institution – la bibliothèque publique – et d'une politique – la politique culturelle –, en montrant comment les questions se sont historiquement posées dans ces trois pays. Pour les besoins de l'analyse, on distinguera une double fondation – celle des bibliothèques publiques et celle des politiques culturelles – avant de s'interroger *in fine* sur les caractéristiques de la bibliothèque publique au sein des politiques culturelles locales.

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ENTRE
POLITIQUE PATRIMONIALE ET POLITIQUE ÉDUCATIVE**

Si la notion anglo-saxonne de *public library* signifie une bibliothèque ouverte à tous les publics, que cette dernière soit juridiquement publique ou privée, cela n'est sans doute pas le cas de la bibliothèque publique dans les pays latins qui nous concernent et particulièrement en France et en Italie.

L'Italie, entre richesse et dispersion des bibliothèques publiques : l'importance d'un État gestionnaire

Les auteurs italiens soulignent l'ambiguïté de l'expression « bibliothèque publique ». « *Nous pouvons comprendre les motifs d'une perception de la bibliothèque, diffusée aussi bien parmi les administrateurs locaux que parmi le grand public, comme un bien à garder plutôt que comme un service destiné à satisfaire les exigences d'une communauté locale ; cette perspective nous aide à mesurer la distance qui sépare notre « bibliothèque d'intérêt local »¹ de la public library et à comprendre la signification qu'a fini par prendre l'expression « bibliothèque publique », souvent utilisée pour dénommer indistinctement les bibliothèques de propriété publique (les bibliothèques publiques d'État comprises), et non, comme ailleurs, simplement les bibliothèques pour tout public.* »² Paolo Traniello, pour parler de cette ambiguïté, insiste sur la composante patrimoniale des bibliothèques italiennes qui a impliqué de « voir dans la bibliothèque elle-même, comme institution, et dans ses collections, un « héritage », autrement dit une sorte de patrimoine, ayant une valeur aussi sur un plan économique comme une grande richesse, mais surtout comme quelque chose à conserver et à sauvegarder pour sa valeur de témoignage et de mémoire de la vie culturelle de la nation. »³

L'Italie et la France partagent par conséquent un même héritage, celui d'une certaine « pesanteur patrimoniale » dans la fondation de leurs bibliothèques publiques. Et pourtant, à travers cette identification d'un peuple à la construction de son État, à travers cette passion française ou italienne pour le patrimoine, qu'il soit livresque ou architectural, on peut se demander s'il n'existe pas un modèle latin de la bibliothèque comme institution culturelle, qui reflète un moment fondateur de l'histoire de pays (celui de la Révolution Française ou celui de l'Unité italienne) qui ont vécu un événement identique, la confiscation des biens du clergé. Paolo Traniello ne s'y trompe pas d'ailleurs en déclarant : « *On assistera ainsi à distance de quatre-vingts ans, à la réplique italienne de la confiscation des biens livresques du clergé par la Révolution Française :*

1. La bibliothèque d'intérêt local est la traduction italienne de la bibliothèque juridiquement confiée à une collectivité territoriale.

2. In Solimine Giovanni, *Tra passato e futuro le biblioteche statale dall'Unità d'Italia al 2000*, chapitre « La politica dell'amministrazione centrale per le biblioteche pubbliche : le soprintendenze bibliografiche e la presenza sul territorio, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 2004.

3. In Traniello Paolo, *La biblioteca pubblica. Storia di un istituto nell'Europa contemporanea*. Il Mulino, 1997.

événement qui aura des conséquences analogues pour ce qui est de la faiblesse et de l'inadéquation des bibliothèques locales, mais qui ne sera pas suivi, dans le cas italien, par un effort de projection, au moins sur le plan théorique, d'un service bibliothéconomique complexe et organiquement organisé »⁴.

Cependant, on peut se demander si cette projection italienne ne relève pas, de la part de Paolo Traniello, d'une vision un peu idéalisée de la bibliothéconomie française, et comprendre plutôt la différence entre la France et l'Italie par l'histoire administrative comparée des deux pays. Dans le cours du XIX^e et du XX^e siècle, l'État, s'il ne joua pas un rôle de gestionnaire direct des bibliothèques publiques, put en revanche devenir l'interlocuteur des villes et mener à bien un rôle de planificateur. S'il ne s'agit pas d'exagérer ici les mérites de l'État français qui se désintéressa souvent des bibliothèques publiques, on doit reconnaître qu'il encouragea l'ancrage municipal de ces dernières et engendra une organisation simple et claire, ce qui ne fut pas le cas en Italie.

En effet, l'État italien a, encore aujourd'hui, la gestion directe de 46 bibliothèques dont deux bibliothèques nationales centrales (Rome et Florence), sept autres nationales (la Braïdense de Milan, la Marciana de Venise, la Vittorio Emmanuele III de Naples, la Sagarriga Visconti Volpi de Bari et les bibliothèques de Potenza et Cosenza) ainsi que 26 publiques d'État et 11 rattachées aux monuments historiques. Comme l'écrit Maurizio Messina, « l'Italie n'a jamais eu une vraie capitale culturelle et dans chaque coin du pays ont été constituées des collections de documentation et des bibliothèques de grandes valeurs qui, réunies, forment le témoignage matériel de l'identité culturelle de la nation. Lorsque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, fut déterminée l'organisation actuelle des bibliothèques publiques qui étaient rattachées à l'administration centrale de l'État, il sembla alors naturel de définir comme nationales les bibliothèques des villes qui avaient été les capitales des États avant l'Unité et qui conservaient les collections les plus riches et les plus importantes. »⁵

Mais ce que l'histoire explique et justifie, implique une organisation complexe où la réalité administrative coïncide rarement avec la réalité fonctionnelle. En effet, nombre de bibliothèques d'État auraient gagné à être sous la tutelle des collectivités locales, dans la mesure où elles sont, par

4. Traniello Paolo, *op. cit.*

5. Messina Maurizio, Plaidoyer pour une restructuration, in *Bibliothèques(s)* n° 1, avril 2002.

leurs collections et leurs services, des bibliothèques d'intérêt local. Selon Paolo Traniello, la bibliothèque publique d'État aurait manqué son ancrage dans la collectivité territoriale⁶. À l'appui de ces dires, l'auteur rappelle que la bibliothèque nationale universitaire de Turin a brûlé en 1904 et n'a rouvert ses portes qu'en 1973. La centralisation qui découla de la nationalisation des bibliothèques des états pré-unitaires empêcha bel et bien l'ancrage local des bibliothèques publiques. De plus, la prise en charge de la gestion directe d'un grand nombre de bibliothèques publiques conduit à un éparpillement de l'investissement des fonds publics d'État aux dépens d'un petit nombre de bibliothèques qui en auraient eu besoin à des moments clefs de leur histoire.

L'Espagne, l'inscription de la bibliothèque publique dans l'enseignement : le lien historique entre école et bibliothèque

Dans cette perspective, l'Espagne offre une problématique légèrement différente. La confiscation des biens du clergé s'échelonna le long du XIX^e siècle et ne correspondit pas à une fondation politique durable comparable à la Révolution Française ou à l'Unité Italienne. Si la confiscation des biens du clergé, à l'occasion de la première révolution libérale de 1830, devait donner naissance à un ensemble de bibliothèques publiques, le manque de moyens ne permit pas sa mise en œuvre. De bibliothèques publiques pensées comme indépendantes, on parvint à un système d'implantation des bibliothèques au sein des établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Dans les provinces où il n'y avait pas d'université, ce furent les lycées qui reçurent les livres, à l'exception de la ville de Segovie qui créa une bibliothèque publique. En revanche, la scission d'avec les lycées se fit beaucoup plus rapidement et les bibliothèques, au cours du siècle, devinrent des bibliothèques publiques provinciales, suite à l'application de la loi Moyano de 1859. Le décalage entre le développement des bibliothèques universitaires et le développement des bibliothèques publiques est souligné par les historiens. Cette dérive, qui releva d'un pragmatisme logique à l'époque – rattacher des collections nouvelles à des collections déjà existantes –, fut lourde de conséquences pour l'histoire des bibliothèques publiques espagnoles, qui sans avoir les moyens de développer des collections nouvelles, ne reçurent

6. Ce point de vue est développé dans le premier chapitre du livre, Traniello Paolo, *Le biblioteche italiane oggi*. Il Mulino, 2005.

pas non plus de collections anciennes. Autrement dit, la « pesanteur patrimoniale » dont parlèrent longtemps les auteurs italiens et français apparaît comme une richesse qui manqua aux bibliothèques publiques espagnoles.⁷

Par conséquent, si les bibliothèques universitaires furent richement dotées, demeurait ouverte en Espagne la question d'une documentation disponible pour l'ensemble de la population. Historiquement, c'est la génération de la révolution bourgeoise de 1868 qui impulsa le développement des bibliothèques publiques par le biais de bibliothèques populaires souvent implantées dans les écoles. Les livres envoyés par le gouvernement étaient à la charge de la commune. L'expérience tourna court avec la Restauration quelques années plus tard mais elle eût le mérite d'initier une tradition espagnole dont s'inspira la Seconde République : celle du lien consubstantiel entre l'école et la bibliothèque. Les déclarations de Marcelino Domingo, alors ministre de l'instruction publique, marquent bien l'importance de ce lien : « Une bibliothèque accueillante, entretenue, peut être un instrument de culture aussi efficace voire plus efficace que l'école. »⁸. Il s'agissait de faire advenir un nouveau type d'Espagnol, libéré de ses croyances, et prêt à exercer ses droits et devoirs de citoyen. On voit ici que les termes « culture » et « éducation » se recourent.

C'est ainsi que l'on peut sans doute faire remonter la notion de politique culturelle en Espagne à la Seconde République, mais une politique culturelle qui s'inscrit dans un projet d'éducation nationale. « *La valeur que l'État républicain donna à la culture comme fondement de l'éducation nationale, fut si grande qu'elle en constitua sa propre essence. Mais il s'agissait d'une culture évidemment humaine, c'est-à-dire laïque. De ce fait certains ennemis de la République, [...] en vinrent à dire que la République vint en Espagne pour substituer à la religion catholique, la religion de la culture* »⁹. Cet héritage de la Seconde République sera repris au moment de l'avènement de la République après la chute du Franquisme, et le plan d'organisation des bibliothèques publiques envisagé par Mari Moliner en 1938 deviendra la référence.

7. Ce décalage est notamment mentionné par Teresa Maria Terré et Carmen Mayol Fernandez dans l'article « Les bibliothèques publiques en Espagne » du *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 6.
8. In Faus Sevilla Pilar, *La lectura pública en España y el plan de bibliotecas de Maria Moliner*. Asociacio Española de Archivos, Bibliotecarios y documentalistas, 1990.

9. In Vasques Eduardo Huertas, *La política cultural de la Segunda República española*. Ministerio de Cultura, 1988.

La France, le « divorce » de la bibliothèque et de l'école : naissance d'une institution culturelle ?

En regard de l'Espagne, la France distingua fortement la bibliothèque de l'école avec l'installation durable de la Troisième République. « *La belle époque des bibliothèques scolaires s'achève au début de ce siècle : elles sont peu à peu délaissées et deviennent au fil des ans des coquilles vides, proposant, selon plusieurs témoignages, des ouvrages désuets* ». ¹⁰ Alors même que la Troisième République reste, dans la mémoire collective, comme la période de l'invention de l'école laïque, obligatoire et républicaine, la bibliothèque fut exclue de ce grand mouvement de développement. Michel Melot en se posant cette question sous la forme d'un paradoxe y répond d'une certaine manière : « *Bien que Jules Ferry eût souhaité que la bibliothèque publique fût, comme l'école, gratuite et obligatoire, comme elle l'est devenue dans les pays anglo-saxons, la politique des bibliothèques publiques s'est largement démarquée de l'école, lieu de l'enseignement obligatoire et programmé.* » ¹¹ L'explication tient peut-être dans cette définition de l'école comme « lieu de l'enseignement obligatoire et programmé » tandis que la bibliothèque publique demeure un service facultatif de la commune depuis le code des communes de 1885. Dans cette perspective, la bibliothèque publique municipale développe les caractères d'une bibliothèque scolaire d'un type particulier, entre bibliothèque savante et bibliothèque de culture générale, où le bibliothécaire joue le rôle de filtre de la connaissance entre les livres et les lecteurs. L'importance du caractère éducatif de la bibliothèque peut s'expliquer par le modèle catholique qui se joue dans le rapport au livre. Avec l'anticléricisme qui se développe à la fin du XIX^e siècle, ce modèle catholique de la bibliothèque, qui implique une médiation dans l'accès au savoir, loin d'être renversé, se retrouve pris dans une continuité historique, où la censure d'autrefois à l'égard du lecteur, est transformée en une lutte contre son ignorance. Comme l'écrit Daniel

10. Poulain Martine, *La France*. In Poulain Martine (dir), *Les bibliothèques publiques en Europe*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1992 (Collection Bibliothèques). On trouve la même idée chez Pierre Casselle : « L'effort financier nécessité par la situation est consenti pendant quelques années puis, non seulement n'est pas maintenu, mais est relâché. Le bénéfice des investissements réalisés est ainsi perdu puisque les lecteurs, déçus pas la dégradation des collections de leur bibliothèque en oublient le chemin ». Les pouvoirs publics et les bibliothèques. In Varry Dominique (dir), *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1991.

11. Melot Michel, *Lire, faire lire, Des usages de l'écrit aux politiques de la lecture*, Le Monde Éditions, 1995.

Lindenberg : « Dans notre propre aire culturelle, très marquée par la lutte séculaire de l'Église et de l'École, on présume au contraire que le sujet supposé vouloir savoir est à construire. La cible n'est pas la censure mais l'ignorance, et plus précisément encore l'obscurantisme. D'où un aspect très net « d'évangélisation » laïque prise, dès avant 1914, par toutes les formes de ce que l'on n'appelait pas encore « l'action » ou « l'animation » culturelle. »¹² Distinguée de l'école, la bibliothèque est cependant conçue comme éducative, ce qui a sans doute conduit à sa position marginale au sein du champ culturel.

CRÉATION DES MINISTÈRES DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : DES PROBLÉMATIQUES NATIONALES SPÉCIFIQUES

L'absence des bibliothèques dans la création du Ministère français des affaires culturelles en 1959

La Libération a fait naître dans le monde occidental l'idée d'un « droit » à la culture, qui fut confirmé en France par l'inscription de l'égal accès de chacun à la culture dans le préambule de la Constitution. Mais la création du ministère des Affaires culturelles en 1959 n'intégra curieusement pas les bibliothèques publiques dans son champ de compétences. Comme l'écrit Daniel Lindenberg : « Bénéfique pour la conservation et la divulgation du patrimoine architectural, plastique, théâtral, l'ère Malraux n'est guère bénéfique pour le livre et la lecture. Situation paradoxale si l'on songe qu'André Malraux était après tout un des plus grands écrivains français du siècle, ministre d'un homme, le général de Gaulle, lui-même pétri de culture littéraire et classique et grand écrivain, lui aussi à ses heures. »¹³

Certains auteurs ont tenté d'expliquer ce choix. Marc Fumaroli, dans son livre *L'État Culturel, essai sur une religion moderne* remarque très vite dans le cours de sa démonstration qu'il n'est pas anodin que les maisons de la Culture inventées par Malraux n'aient pas de bibliothèques¹⁴. En effet, selon Marc Fumaroli, le nouveau ministre développe un discours

12. Lindenberg Daniel, Les bibliothèques dans les politiques éducatives et culturelles. In Varry Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, op. cit.

13. Lindenberg Daniel, op. cit.

14. Fumaroli Marc, *L'État culturel*, Livre de poche, 1992.

proche de l'exaltation mystique, qui s'adresse au collectif et exclut par là même le plaisir essentiellement privé et solitaire de la lecture. Lors de la présentation de son budget le 17 novembre 1959 devant le Parlement, le nouveau ministre fonde la politique culturelle contre l'éducation : « *L'enseignement peut faire qu'on admire Corneille ou Victor Hugo. Mais c'est le fait qu'on les joue qui conduit à les aimer* ». De même, Philippe Urfalino, dans *L'invention de la politique culturelle* écrit : « *La démocratisation culturelle passait, selon le nouveau ministère, non par une éducation spécifiquement culturelle ou par l'apprentissage des pratiques artistiques, mais par une mise en présence de l'art, des œuvres comme des artistes, et des publics qui n'avaient pas l'habitude d'une telle rencontre. La notion d'accès à la culture rejetait donc toute idée de médiation ou de pédagogie* ». ¹⁵ En effet, « tout comme Schiller, lui-même suivant et adaptant Kant, la sensibilité ou l'imaginaire, ont, chez Malraux, une position intermédiaire, c'est-à-dire centrale, entre la raison et la loi, et les instincts, la part organique et animale de l'homme. » ¹⁶ Il est donc juste de créer une filiation de Malraux à Kant en passant par Schiller pour définir la théorie du choc esthétique qui anime la pensée de Malraux dans son « invention » de la politique culturelle. Le beau est un universel concret. Affirmer que quelque chose est beau, c'est penser que tout le monde sera susceptible de le trouver beau. Il y a donc bien dans la beauté une communion du sensible susceptible de créer une union de la communauté dans sa prétention à l'universel. Par conséquent, au-delà des différences de tonalité, Marc Fumaroli et Philippe Urfalino se rejoignent sur un point : si Malraux a choisi « *le théâtre contre le livre* » ¹⁷, c'est que le théâtre, et dans une certaine mesure les arts plastiques, permettaient la rencontre publique de l'œuvre d'art, à même d'assurer une communion esthétique sans le recours à l'éducation, et en filigrane sans le recours à la lecture. C'est avec la longue histoire de la décentralisation et de la montée en puissance des collectivités territoriales que les bibliothèques publiques sont devenues des institutions culturelles. Le rattachement des bibliothèques publiques au ministère de la Culture en 1975 permet de prendre acte d'un point de vue institutionnel et au niveau national de cette participation déjà active des bibliothèques publiques à la politique culturelle et aux politiques culturelles locales en plein essor.

15. *Op. cit.*

16. *Op. cit.*

17. Nous reprenons ici le titre du chapitre 6 du livre de Marrey Baptiste, *Éloge des bibliothèques*. Éditions Hélikon, 2000.

Cohésion nationale en Espagne et acception de la notion de « politique culturelle » en Italie : enjeux respectifs de la création des ministères de la culture

La question du rattachement des bibliothèques au sein des compétences des ministères de la culture en Espagne et en Italie ne se posa pas et elle fit « naturellement » partie du domaine de compétences des nouveaux ministères, dans la mesure où, comme nous l'avons déjà suggéré, les liens entre culture, patrimoine, école et bibliothèque se posèrent de façon radicalement différente. Autrement dit, le « modèle français » de la politique culturelle doit être compris comme un emprunt à une forme d'institutionnalisation – création d'un ministère nouveau – et non pas comme la reprise d'une problématique identique. Il s'agit donc ici d'éclairer les problématiques nationales qui sont propres à l'Espagne et à l'Italie en montrant leurs conséquences sur l'histoire des bibliothèques publiques.

L'émergence d'une politique culturelle en Italie et en Espagne remonte au temps de leur dictature. Avec la mise en place du fascisme et du franquisme, on assiste à une certaine emprise de l'État sur la culture afin d'encadrer les loisirs et les activités culturelles de la population. Encore faut-il distinguer entre fascisme et franquisme dans l'émergence de ces politiques culturelles dictatoriales.

Le fascisme eut les moyens de ses volontés. L'autorité de l'État s'exerça au service d'une nouvelle politique des arts. Comme l'écrit David Alcaud : « *L'État ne se contente pas d'intervenir tant bien que mal pour que le libéralisme ne détruise pas le patrimoine italien. Il entend organiser, réguler et programmer la conservation de manière à ce que l'art et la culture servent l'intérêt public général* »¹⁸. Avec la loi de 1939 sur le patrimoine, le système italien reconnaît que la « *jouissance publique est une autre finalité de la protection* ». Cette politique était encadrée par le *minculpop* dont l'intervention ne se limita pas aux « biens » (livres, disques, paysages) mais intégra aussi les activités culturelles. En ce qui concerne les bibliothèques, le fascisme chercha bien à encadrer les lectures des Italiens, mais il ne parvint pas vraiment à son objectif. En effet, si l'action du fascisme à l'égard des bibliothèques peut se comprendre à travers la prise de contrôle des bibliothèques populaires comme moyen de propagande, elle n'y est

18. Alcaud David, *La politique culturelle italienne : étude sociologique et historique de l'invention d'une politique publique (1861-2002)* : thèse de doctorat de David Alcaud en sciences politiques, sous la direction de Marc Lazar, I.E.P., Paris, 2004.

cependant pas réductible, comme le laisse penser l'auteur de *Primo, non leggere*,¹⁹ mais elle s'est accompagnée d'une politique de centralisation et de modernisation des bibliothèques. De plus, au sein même du réseau des bibliothèques populaires, il est possible de montrer avec Maria Luisa Betri, auteur du livre *Leggere, obbedire, combattere, le biblioteche popolare durante il fascismo*, comment au cours des années 1930, le réseau des bibliothèques populaires fut souvent un canal de diffusion de la littérature étrangère, au contenu fort peu en accord avec le régime.

On le voit, le débat sur la période fasciste reste éminemment controversé, aussi bien à propos du rôle qu'il joua en matière de lecture publique qu'à propos de la notion même de politique culturelle. La chute du fascisme a jeté l'opprobre sur une politique culturelle centralisée qui cherche à orienter les pratiques et les idées des citoyens. Ainsi, si la création du ministère de la Culture en Espagne fut contemporaine de la transition démocratique, en Italie, l'histoire de ce ministère fut longue à se mettre en place, en raison de la difficulté idéologique des élites politiques et intellectuelles à penser une politique culturelle à l'ère démocratique. En 1975, c'est un ministère des biens culturels qui est créé autour d'une notion modernisée du patrimoine. À la conception idéaliste et élitiste se substitua l'émergence d'une vision unitaire, voire anthropologique, de la culture, en référence aux déclarations en vigueur au niveau international, qui permit de définir le bien culturel comme témoignage du passé et non plus seulement comme œuvre d'art. Pratiquement, le livre, et non plus seulement le manuscrit ou l'incunable, fut désormais considéré comme bien culturel ; deux institutions nationales furent créées, l'Institut central pour le catalogue unique des bibliothèques italiennes et l'Institut central pour la pathologie du livre. Cependant à travers cette notion de « bien culturel », on retrouve cette conception italienne d'une vision patrimoniale de la culture qui avait déjà intégré les bibliothèques comme éléments de ce patrimoine. Dans cette perspective, certaines bibliothèques universitaires passèrent même sous la responsabilité du nouveau ministère.

Il faut attendre le tournant du XXI^e siècle pour que Walter Veltroni, homme de centre gauche, s'empare de la question, sous la pression des intellectuels et des artistes, et que le ministère italien de la Culture devienne un ministère des Biens et des activités culturelles. Histoire institutionnelle,

19. Il s'agit du livre de Barone Giulia et Petrucci Armando, *Primo, non leggere, biblioteche e pubblica lettura in Italia dal 1861 ai nostri giorni*. G. Mazzotta, 1976. Le regard critique développé sur la période fasciste n'éclaire pas l'aspect de modernisation et montre en revanche les efforts du fascisme pour mettre au pas l'ensemble des bibliothèques.

voire administrative italienne ou bien modification en profondeur de la politique de la culture, dont la convergence avec les modèles européens serait finalement assumée, ce dernier épisode de l'histoire du ministère italien « de la culture » n'est pas achevé. S'il est sans doute trop tôt pour y répondre, dans la mesure où la réforme ne prit vraiment place que dans les années 2000, on peut remarquer avec Paolo Traniello, que, du point de vue de la représentation de la politique culturelle, le changement de dénomination est loin d'être sans conséquences : « *ce changement de dénomination déplaçait évidemment l'accent de la culture entendue comme "objets" sur les aspects plus opérationnels de cette dernière* ». ²⁰ Si l'opposition entre conservation et valorisation fut au cœur des débats politiques et culturels des années 1970, il semble en effet que cette réunification institutionnelle joue en faveur d'une unification du modèle de la bibliothèque publique italienne : au modèle socioculturel de la bibliothèque d'intérêt local s'opposait le modèle de la bibliothèque d'État conservatrice et patrimoniale, une opposition qui aujourd'hui n'a plus cours grâce à ce déplacement d'accent de la culture et à l'affirmation de la politique culturelle.

Alors qu'il y avait dans le franquisme « *l'expression d'une volonté d'intervention culturelle* » qui se voulait « *un symbole d'ouverture à l'occidentale tout en fonctionnant au quotidien sur la répression des libertés de création et d'expression des identités sub-nationales* » ²¹, la nouvelle constitution en 1975 défend la liberté d'expression et de création et reconnaît les identités culturelles régionales. Sur le plan de l'articulation entre l'État et les communautés autonomes, on peut parler d'une intégration double de la culture dans le cas de l'État espagnol : il s'agit d'intégrer la culture espagnole et la culture des communautés autonomes qui constituent l'Espagne. « *Sans préjudice des compétences que pourront assumer les communautés autonomes, l'État considérera le service de la culture comme un devoir et une attribution essentielle et facilitera la communication culturelle entre les communautés autonomes, en accord avec elles* » (Article 149, alinéa 2). Pendant la transition démocratique, le ministère de la Culture est créé et la censure est supprimée. Les premières enquêtes du ministère de la Culture, en 1978, révèlent que 94 % de la population n'est jamais entré dans une bibliothèque de sa vie. Ce furent par conséquent les bibliothèques publiques qui bénéficièrent le plus des investissements du ministère de la Culture.

20. Traniello Paolo, *Le biblioteche italiane oggi*. Il Mulino, 2005.

21. Négrier Emmanuel, La politique du patrimoine en Espagne, in Poirrier Philippe (dir.), Politique culturelle et Patrimoines, *Culture et Musées*, 2007, n° 9.

Cette politique en faveur des bibliothèques concerna la construction, la réhabilitation et l'extension des bibliothèques publiques d'État, dont la gestion revint aux autonomies dès les premières conventions de décentralisation entre 1982 et 1985. L'État espagnol, qui n'avait pas la gestion des bâtiments qu'il faisait rénover ou construire, joua donc un rôle central dans le développement des bibliothèques publiques.

Cependant, la question centrale du ministère espagnol de la Culture était bien celle de l'identité de la culture espagnole, et en dernier ressort de la cohésion nationale de l'Espagne. Aussi, l'existence de ce ministère a-t-elle toujours été remise en question dans les autonomies. En 1984, la *Generalitat* de Catalogne demanda la suppression du ministère de la Culture. Le tribunal constitutionnel trancha en faveur de l'administration centrale, en raison précisément de l'alinéa 2 de l'article 149 précédemment cité. Le ministère de la Culture a une finalité et un fondement constitutionnel : la communication entre les différentes cultures espagnoles sur laquelle le tribunal constitutionnel n'est jamais revenu. C'est dans cette perspective de coordination que les projets de catalogage partagé et de collaboration entre les bibliothèques ont pu être mis en place pendant la seconde législature socialiste (1987-1992).

À l'échelle nationale, le ministère de la Culture a été remis en question par le Parti Populaire, qui, une fois, aux affaires de 1996 à 2004, transforma ce dernier en département du ministère de l'Éducation nationale et des sports. Cependant, entre les déclarations de campagne où il était question d'une disparition pure et simple d'un ministère « trop dirigiste » et pas assez « libéral » et la réalité de la politique suivie par le Parti Populaire, on peut noter une grande continuité de cette dernière avec la politique culturelle précédemment menée lors des législatures socialistes. Le prix unique du livre, institué en 1990, fut maintenu ainsi que la politique de défense du cinéma espagnol. Sans doute des tonalités changèrent dans les discours et des inflexions eurent lieu sur le montant des enveloppes budgétaires. « *Cette circonstance s'explique notamment par le fait que le patrimoine espagnol, comme l'italien, accorde une très large place aux édifices catholiques, et donc une Église qui constitue une large part de la sociologie de ces partis.* »²² On peut ainsi souligner que pendant les législatures du Parti Populaire, qui font « disparaître » administrativement le ministère de la

22. Négrier Emmanuel, *La politique du patrimoine en Espagne*, in Poirrier Philippe (dir.), *Politique culturelle et Patrimoines, Culture et Musées*, 2007, n° 9. On retrouve la même idée dans l'article de Luis Bonet sur la politique culturelle espagnole dans la revue *Pôle Sud*, 1999, n° 10.

Culture, l'accent n'est pas « idéologiquement » mis sur la lecture publique mais davantage sur le patrimoine et la diffusion de la culture espagnole à l'étranger, sans pour autant ralentir vraiment l'effort poursuivi. Par conséquent, on peut quasiment parler en Espagne d'un cercle vertueux entre ministère de la culture, bibliothèques publiques et cohésion nationale : la centralisation des moyens à l'échelle nationale permet le développement des bibliothèques publiques tout en assurant un accès à la culture par l'offre documentaire qui transcendait les cultures régionales. La réussite de cette politique affermissait en retour la raison d'être du ministère ainsi que la cohésion de cette « nation de nations » pour reprendre les mots de Jose Sole Tura, responsable catalan devenu ministre de la Culture espagnole en 1990.

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AU SEIN DES POLITIQUES CULTURELLES LOCALES : ORGANISATIONS ADMINISTRATIVES ET MODÈLES DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

En Espagne : une bibliothèque de « l'utilisateur » organisée en réseau et dont le mode de fonctionnement tend à dépasser les clivages « régionalistes »

En Espagne, les communautés autonomes ont adopté leur propre législation sur les bibliothèques en respectant les lois juridiquement supérieures. La communauté autonome est responsable de la politique des bibliothèques de son territoire et participe au fonctionnement, sur la base de conventions établies avec les administrations locales. À l'échelon régional (échelon des autonomies) sont institués des règlements sur l'organisation des bibliothèques. À l'échelon de la province – qui correspond plus ou moins à notre échelon départemental – sont instituées des coordinations à partir, la plupart du temps, des bibliothèques publiques d'État, qui jouent un rôle de tête de réseau. Ces bibliothèques publiques d'État, contrairement à leurs homologues italiennes, sont gérées par les provinces et seuls les bâtiments relèvent de la propriété étatique. Selon Teresa Maria Terré et Carmen Mayol Fernandez, « il est possible d'affirmer que, d'une façon générale, les responsabilités et compétences respectives sont clairement définies »²³.

23. Terré Teresa Maria, Mayol Fernandez Carmen, Les bibliothèques publiques en Espagne, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 6.

Cependant, cette clarté administrative doit être relativisée. En effet, dans la construction de nouvelles bibliothèques, c'est le politique qui reprend le dessus et la réalité plurinationale de l'Espagne n'est pas sans poser problème dans la réalisation de nouvelles bibliothèques. Après la promulgation de la loi Moyano en 1854, la bibliothèque publique d'État de Barcelone a attendu sa construction plus de 150 ans. Cet exemple prouve, s'il en était besoin, que les politiques culturelles locales en Espagne ont besoin d'être médiatisées par plusieurs partenaires institutionnels, ce qui n'a pas toujours été le cas, laissant parfois, dans un face-à-face détestable, l'État et ses communautés historiques.

Les villes pourraient à terme jouer ce rôle dans un tout nouveau processus de décentralisation. Emmanuel Négrier, réfléchissant à la politique culturelle de l'Espagne à l'épreuve de la diversité culturelle, écrit à juste titre : « *Le premier débat porte sur la nature et l'extension de la décentralisation culturelle. La situation actuelle est principalement liée au fait que l'État a concédé d'importantes compétences aux communautés autonomes. Par contre, ces dernières n'ont pas relayé l'esprit de subsidiarité en direction des municipalités, et des villes en particulier. Or, ce sont les villes qui, aujourd'hui (comme dans la totalité des autres pays européens) assument la part majeure du financement culturel et des nouveaux enjeux de ces politiques (démocratisation, démocratie et développement culturels).* »²⁴ En effet, la première période de décentralisation liée au processus démocratique a mis en jeu des questions identitaires où les autonomies avaient le premier rôle. Cependant, les villes ont toujours eu un rôle à jouer dans la mise en place des politiques culturelles locales. Au moment de la période de transition démocratique (1975-1982), ce sont les villes qui, à la suite des premières élections municipales libres en 1979, se sont impliquées dans la culture, sans bases légales précises. Cette implication s'est éclaircie en 1985 avec la loi sur le régime des collectivités locales qui a obligé, entre autres choses, les communes de plus de 5 000 habitants à construire une bibliothèque.

Aujourd'hui, le processus de décentralisation espagnole peut s'envisager, de la même manière qu'en Italie et en France, autour de trois dispositifs : le transfert de compétences à l'échelle de l'intercommunalité, la création de métropoles et la poursuite d'une politique de partenariat entre les différents échelons administratifs. Il semblerait qu'un pas ait été fait récemment en ce sens :

24. Bonet Lluís et Négrier Emmanuel, *La politique culturelle en Espagne*. Éditions Karthala : IEP Aix-en-Provence, 2007.

le ministère et la Fédération espagnole des communes et des provinces ont signé en 2005 une convention-cadre pour développer des partenariats entre cet organe représentatif des pouvoirs locaux et le ministère, ce qui dans l'histoire espagnole constitue une innovation absolue. Dans cette perspective, il faut noter, depuis le retour des socialistes au pouvoir en 2004, qui a consacré l'existence du ministère de la Culture, qu'un effort spécifique a été fait en lien avec les autonomies sur les collections des bibliothèques pour rejoindre les standards européens. Autrement dit, la bibliothèque publique serait l'institution culturelle la moins sujette aux revendications régionalistes et celle qui permettrait par conséquent les plus grandes avancées en matière de politique contractuelle entre les différents échelons administratifs.

L'effort de l'administration centrale, conformément à ses missions, porte sur la communication culturelle, ce qui a conduit en matière de lecture publique à diverses campagnes publicitaires et mise en place d'instrument de communication à destination des professionnels. C'est ainsi, par exemple, que, suite à un groupe de travail sur les missions des bibliothèques publiques, l'ensemble des acteurs a adopté un logo unique pour signaler ces dernières.²⁵ Cette identité graphique n'est pas simplement anecdotique, elle montre le besoin, dans une réalité « multi-nationale », de donner un identifiant à un établissement culturel donné. En effet, comme le rappelle la publication électronique du ministère *Chroniques de la culture en démocratie*²⁶, les bibliothèques publiques ne sont plus aujourd'hui, comme au moment de la loi de 1985, construites au sein de centres culturels, mais des bibliothèques indépendantes qui expérimentent le travail en réseau au sein de la province. Si l'animation culturelle est présente dans les bibliothèques, elle ne fonctionne pas comme un identifiant de la bibliothèque qui se réfère davantage, en terme de modèle, à une bibliothèque de l'utilisateur fondée sur le droit du citoyen à la documentation et l'information.

En Italie : d'un modèle socioculturel développé par le mouvement de régionalisation aux premières expériences d'une bibliothèque multiculturelle

Prévue par la constitution de 1948, la régionalisation en Italie n'est mise en œuvre que dans les années 1970. Cependant, le processus de régionalisation

25. Source : < <http://www.mcu.es/bibliotecas/index.html> >. Cependant, le site du ministère espagnol de la Culture a un contenu très évolutif. Les travaux de ce groupe ne sont plus accessibles aujourd'hui car la structure du travail par projet a donné lieu par la suite à une institutionnalisation sous forme de congrès des bibliothèques publiques

26. Source : < <http://www.mcu.es/publicaciones/docs/ccd/ccd2.pdf> >

ne s'opéra pas sans blocage au point de pouvoir parler, en Italie, d'une « décentralisation inachevée ». ²⁷ Parmi les revendications régionales, l'accent est mis sur la démocratisation culturelle et le lien entre culture et communauté. Comme l'écrit David Alcaud : « à côté de la politique de tutelle du patrimoine sur laquelle l'État réaffirme sa primauté, les régions développent donc une autre conception fondée sur la relation entre culture et territoire, entre biens culturels et identité locale, entretenant la volonté de faire accéder les individus aux biens. L'objectif est en effet, que de cette fréquentation ressorte une nouvelle relation sociale que seule, la « fruizione », l'usage, peut réaliser ». ²⁸

La Lombardie fut la première région à se doter d'une loi sur les bibliothèques en 1973. Actualisée en 1985, cette loi est fondée sur la notion d'un système bibliothécaire régional : il s'agit de déléguer aux provinces la gestion des bibliothèques et des archives sur leur territoire, en organisant celle-ci à partir d'une mise en réseau des bibliothèques, avec une bibliothèque centrale choisie en raison de son importance et des bibliothèques de « base ». L'action régionale est consacrée à la coopération entre bibliothèques, autrement dit à l'inscription au SBN – Système Bibliographique National –, à la coordination des acquisitions et au prêt entre bibliothèques. Avec la création des régions dans les années 1970, c'est donc bien une conception identitaire et régionale qui voit le jour et qui permet de penser un autre modèle de bibliothèque publique qui s'adresse à la communauté du territoire sur lequel elle est implantée. Reste à définir ce modèle de bibliothèque publique locale, en rappelant que l'État a la gestion directe de 46 bibliothèques publiques.

« La première naissance (ou renaissance) des bibliothèques publiques italiennes dans les années soixante-dix avait aussi vu des choix qui sont aujourd'hui remis en cause. La tendance de l'époque était en effet, de demander aux bibliothèques d'être de véritables petites « maisons de la culture ». Elles se voyaient ainsi donner des multiplicités de missions, dont le livre n'était qu'une partie : elles devaient organiser des expositions, des animations culturelles diverses, être des lieux de concert, de théâtre, etc. : 20 % du budget total aux acquisitions de livres, 30 % aux animations culturelles. Cette tendance a été dénoncée par les bibliothécaires au début des

27. In Pongy Mireille, Saez Guy, *Politiques culturelles et régions en Europe*. L'Harmattan, 1994, cf. le chapitre « La Lombardie, une identité politique en suspens ».

28. *Op. cit.*

années 1980 »²⁹. Martine Poulain, dans son article sur les bibliothèques publiques italiennes, se fait en l'occurrence l'écho de Filippo de Sanctis et Paolo Federighi³⁰, pour lesquels le modèle de la bibliothèque publique locale de la fin des années 1970 était devenu risible voire ridicule. Cependant, il est sans doute logique qu'à une longue période de « conservatisme » dans le monde des bibliothèques ait succédé un modèle de la bibliothèque comme lieu d'animation culturelle de la société. C'est Everardo Minardi qui développe, de façon la plus favorable, les perspectives de ce modèle en 1980 dans le livre qu'il dirige, *L'organizzazione del territorio : il ruolo delle biblioteche*. Dans le cadre de l'application des lois de 1972, les bibliothèques constituent un champ d'innovation au sein de la politique culturelle. Comme l'écrit Everardo Minardi : « *au problème des biens culturels est lié le problème de leur reconversion en terme collectif et social, dans le but de dépasser l'hypothèque pesante d'une culture locale, provincialiste, statique, profondément déterminée dans son isolement aristocratique et élitiste.* »³¹

Ce modèle d'une bibliothèque publique socioculturelle a vécu. En revanche, la question de la pluralité des communautés linguistiques et nationales a franchi les portes de la bibliothèque alors que l'Espagne, confrontée à la même problématique qu'en Italie, celle d'une immigration récente, ne pose pas encore cette question, sans doute en raison de la difficulté espagnole à gérer déjà sa propre diversité culturelle.³² En effet, les pouvoirs publics locaux italiens ont pris en charge culturellement et socialement la question de l'immigration. Les bibliothécaires se sont emparés du sujet, au point de créer une nouvelle catégorie de bibliothèque publique : la « bibliothèque multiculturelle », autour de laquelle a été créé en 2001 un groupe de travail au sein de l'AIB (*Associazione Italiana delle Biblioteche*). Son objectif est de contribuer au développement des services bibliothéconomiques qui s'adressent aux communautés de citoyens étrangers résidant temporairement ou définitivement en Italie.

Et même si l'Italie partage avec la France une tradition universaliste de la culture, les différences sont notables. En effet, en France, il serait difficile de penser la bibliothèque comme un service communautaire même si, localement, des expériences similaires ont pu avoir lieu. Traditionnellement,

29. Poulain Martine, L'Italie, in *Les bibliothèques publiques en Europe*, *op. cit.*

30. De Sanctis Filippo et Federighi Paolo, *Pubblico e biblioteche : nuove frontiere del lavoro educativo all'uso del libro*. Bulzoni, 1981.

31. Minardi Everardo, *L'organizzazione del territorio : il ruolo delle biblioteche*. F. Angeli, 1980.

32. Cf. Négrier Emmanuel, dans le dernier chapitre du livre *La politique culturelle espagnole*, Éditions Karthala, 2007.

la bibliothèque publique française, comme la société française, intègre des individus et non des communautés. Au modèle culturel de la fin des années 1970 s'est donc substitué un modèle de bibliothèque publique où les problèmes de la société ont leur place et qui peut être envisagé comme un lieu d'échange et d'intégration³³. Cependant, les bibliothèques multiculturelles sont concentrées dans le nord et le centre de l'Italie.³⁴ Cette caractéristique peut facilement s'expliquer aussi bien par la concentration des populations immigrées dans le nord que par les problématiques économiques Nord/Sud propres à l'Italie et qui touchent aussi le monde des bibliothèques.

La Toscane est un exemple intéressant. En effet, la Région a mis en place une coordination pour l'ensemble des bibliothèques publiques relevant de sa compétence. En 2003 est né le pôle régional de documentation interculturelle piloté par la bibliothèque communale de Prato, et plus récemment par le Centre de documentation de la Ville d'Arezzo, qui mettent à disposition des professionnels des bibliothèques toscanes la possibilité de se former aux questions multiculturelles et surtout d'accéder à de la documentation dans les langues d'origine des communautés immigrées par un système de dépôt de livres. Dans le cas de constitution de fonds par les bibliothèques, le pôle régional propose ses services en matière de catalogue.³⁵ Le niveau régional de coordination apparaît ici comme le plus pertinent dans la mesure où il permet de mettre en place un système qui intègre des bibliothèques spécialisées de grandes villes et des bibliothèques communales de plus petite taille, ce que l'échelon de la province – équivalent administratif de notre département – ne permettrait pas de faire. Par conséquent, le modèle présenté est bien entendu réducteur mais néanmoins représentatif des tendances actuelles des bibliothèques italiennes.

En France : la bibliothèque publique, établissement culturel en régie

En France, la décentralisation a porté son effort sur l'organisation d'un réseau de lecture publique pour les communes rurales de moins de 10 000 habitants, grâce au transfert, dans la seconde moitié des années 1980, des Bibliothèques Centrales de Prêt aux Conseils généraux. En revanche,

33. Cf. Notizie AIB, 2008, n° 1, *Biblioteca, le nuove forme di integrazione culturale : intervista di Sandra Rios Balderrama*, et Notizie AIB, 2007, n° 6, *Comment les bibliothèques peuvent être utiles aux sociétés multiculturelles d'aujourd'hui ?*

34. Source : < <http://www.aib.it/aib/commiss/mc/catalog.htm> >

35. Source : < <http://www.cultura.toscana.it/biblioteca/servizi/intercultural/index.shtml> >

l'échelon régional est quasiment absent de l'organisation administrative des bibliothèques publiques, quoique des initiatives récentes du législateur ou des collectivités territoriales aient tenté de modifier cette situation. Pensons par exemple aux Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR) instituées par la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 ou bien aux projets portés par les structures associatives mises en place par les Conseils régionaux en faveur de la numérisation des collections patrimoniales des bibliothèques en région. Mais la BMVR demeure une bibliothèque municipale, dont l'action s'inscrit principalement sur son territoire. Quant aux projets portés par les Centres régionaux du livre ou des lettres, ils existent en fonction de l'identité ou de l'absence d'identité culturelle d'une région. Rappelons que la Région est une collectivité territoriale récente qui ne recouvre pas nécessairement une identité culturelle et historique. Dès lors, le paysage institutionnel français des bibliothèques publiques a pu et pourrait toujours apparaître « clivé » par le schème de pensée suivant : lecture publique urbaine, atomisée et municipale/lecture publique rurale tout aussi municipale mais organisée en réseau à l'échelle départementale.³⁶ En fait, la bibliothèque publique est avant tout et généralement un établissement culturel municipal en régie, qui dépend le plus souvent de la direction des affaires culturelles de la commune, au même titre que le Musée, l'École d'Art, le Muséum ou le Conservatoire, lesquels diffèrent, par conséquent, dans leur mode de fonctionnement des structures de diffusion théâtrale, lyrique ou chorégraphique³⁷. À travers cette différence de statut juridique entre les établissements culturels en régie et les structures de diffusion artistique beaucoup plus indépendantes se jouent des modes de fonctionnement et des rapports de pouvoir qui sont loin d'être négligeables. La politique de « label » du ministère de la Culture et de la Communication n'a en effet touché, dans sa politique de déconcentration culturelle, que les activités culturelles et non les biens culturels, si l'on admet cette distinction que l'on pourrait qualifier « d'italienne », à la lecture des pages précédentes. Autrement dit, seul le théâtre, la musique ou

36. Notons que B. Pingaud et J.-C. Barreau préconisaient l'existence d'une bibliothèque régionale. *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*. Rapport de la commission du livre et de la lecture de Paris, Dalloz, 1982.

37. Nous avons conscience du caractère réducteur de ce propos. Il existe aujourd'hui des bibliothèques d'agglomération dont les missions débordent le cadre politique communal et qui sont, par définition, déjà lancées dans des projets de coordination. On peut penser aussi aux rares bibliothèques qui dépendent désormais d'Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et dont l'indépendance administrative joue peut-être sur les pratiques. Cependant, les différences avec le modèle que nous souhaiterions présenter restent marginales pour des raisons historiques comme le statut du personnel et le lien entre élus et fonctionnaires.

la danse peuvent être qualifiés de « national » en région – Scène nationale, Centres dramatique ou chorégraphique national – alors que le conservatoire ou l'école d'art sont susceptibles d'être régionaux, et la bibliothèque sera, au mieux, municipale à vocation régionale. On retrouve ici l'importance historique du théâtre comme fer de lance des politiques culturelles, mais surtout la distinction de statut entre les « artistes » et les fonctionnaires. Pour illustrer cette institutionnalisation nationale de la culture à l'échelle locale et particulièrement à l'échelle des grandes villes, citons Jacques Rigaud, « *le sens de la grandeur de l'État, une manière bien française de placer très haut dans l'échelle de la reconnaissance sociale les artistes, les écrivains, les hommes de science et d'une façon générale les intellectuels, un goût marqué pour l'institution, le rang, la règle expliquent cette particularité de notre pays* ». ³⁸

Dans les villes plus petites, la bibliothèque est parfois le seul établissement culturel et dans cette perspective est aussi en charge, de manière exclusive, de la diffusion théâtrale, musicale et chorégraphique. Dans les grandes villes, cette politique d'animation est logiquement moins visible au sein d'une offre culturelle riche et abondante. Cependant, elle existe et elle constitue l'originalité de la bibliothèque publique française qui se positionne comme établissement culturel. Michel Melot réfléchissant au modèle de la bibliothèque publique française écrit à juste titre que : « *L'animation culturelle excite l'envie de nos voisins dont les bibliothèques publiques sont sans doute plus efficaces mais dont la vie est plus monotone. On peut dire en résumé que la lecture publique est plutôt ressentie en France comme un service culturel et dans le monde anglo-saxon comme un service communautaire* » ³⁹. Les nuances sont, en l'occurrence, importantes : la bibliothèque municipale est susceptible de mener une « action culturelle » mais très rarement une « politique de création ». À titre d'exemple, soulignons que les résidences d'écrivain se passent la plupart du temps dans des structures associatives dédiées, rarement dans des bibliothèques.

Par conséquent, si l'on a pu dire à juste titre que la chance des bibliothèques publiques, dans le cadre de la politique municipale, était d'être au carrefour de plusieurs politiques publiques, il faut reconnaître parallèlement que le rattachement administratif des bibliothèques municipales à la direction des affaires culturelles ne joue pas nécessairement en leur faveur.

38. Rigaud Jacques, La politique culturelle de la V^e République, *Revue des sciences morales et politiques*, 1996, n° 1.

39. Melot Michel, *Lire, faire lire, Des usages de l'écrit aux politiques de la lecture*. Le Monde Éditions, 1995.

En effet, la politique culturelle s'articule, dans les grandes villes du moins, sur un équilibre entre la dimension nationale des structures de diffusion artistique fondée sur la présence en résidence d'un artiste parfois cosmopolite et le soutien aux associations locales et au secteur socioculturel, ce qui est susceptible d'occulter l'action des établissements culturels en régie et, au sein de ceux-ci, de la bibliothèque dans sa dimension sociale et éducative par exemple. Or, la bibliothèque municipale en France, souvent appelée médiathèque, est l'établissement culturel le plus fréquenté dans une ville, celui qui propose un service de documentation et une offre culturelle conséquente. Sans atteindre, néanmoins, les taux de fréquentation des bibliothèques publiques des pays anglo-saxons, la diversité de ses missions et de ses publics constitue la bibliothèque comme un service de proximité qui réalise l'idéal de démocratisation culturelle, idéal qui avait porté sur les fonds baptismaux le ministère des Affaires culturelles en 1959.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISoire

 L'essai de comparaison avec l'Italie et l'Espagne est éclairant : la bibliothèque publique, dans ces deux pays dont les points de convergence historiques sont nombreux, est sans doute plus proche d'une conception anglo-saxonne de la bibliothèque – pour le dire vite, une bibliothèque de l'utilisateur et une bibliothèque des communautés – que l'histoire pouvait le laisser croire, sans doute parce que les efforts de modernisation y sont plus récents et la tradition universaliste de la culture un peu moins prégnante qu'en France. C'est pourquoi le modèle « latin » de la bibliothèque publique que l'on a pu dégager, du moins en France et en Italie, affiche plus de divergences que de convergences en ce début de millénaire, en particulier en terme d'intégration des cultures régionales en Espagne ou des cultures des communautés immigrées en Italie.

D'une certaine manière, l'emprise du discours « culturel » et des politiques culturelles est beaucoup moins prégnant en Italie et en Espagne qu'en France, et ce en dépit des références au modèle français des politiques culturelles. La bibliothèque espagnole et la bibliothèque italienne se définissent davantage aujourd'hui comme des services d'information aux citoyens, et la dimension culturelle, si elle est encore présente, demeure en arrière-plan ; elle ne fonctionne plus comme un identifiant de la bibliothèque, tant en raison de l'effacement du rôle patrimonial de la bibliothèque, que par l'engagement et l'insertion de l'institution dans les problématiques

modernes de la société de l'information. *A contrario*, le rattachement tardif de la bibliothèque française aux politiques culturelles à l'échelon national a fait d'elle un établissement culturel local, aussi bien d'un point de vue administratif que du point de vue de ses missions, identité qui ne l'empêche pas d'être moderne et accueillante, mais qui « brouille » parfois son image et les missions que l'on pourrait lui donner. Il y a dans ce paradoxe de la bibliothèque publique française tout à la fois une chance et un défi. Cependant, il s'agit sans doute aussi de minimiser ces différences. Cet essai d'analyse comparée est avant tout une mise en perspective de discours nationaux et étrangers sur une institution – la bibliothèque – intégrée à une politique publique – la politique culturelle – ; comme toute démarche comparatiste, elle implique un point de vue, celui de son auteur, ancré dans un discours historique et national. Par conséquent, cette mise en perspective ne peut empêcher de créer un effet de « miroir déformant », dans la mesure où les bibliothèques italiennes et espagnoles sont regardées, *de facto* « à la jumelle » tandis que les bibliothèques françaises ont pu faire l'objet d'une analyse « au microscope ». Aussi faut-il ajouter qu'un ajustement des regards permettrait un affinement de l'analyse comparée.

par Valérie Tesnière

UNE BIBLIOTHÈQUE
SANS COLLECTION ?
DES COLLECTIONS
SANS BIBLIOTHÈQUE ?

UNE BIBLIOTHÈQUE SANS COLLECTION ?
DES COLLECTIONS SANS BIBLIOTHÈQUE ?

**UNE BIBLIOTHÈQUE SANS COLLECTION :
L'INCIDENCE DES SERVICES COMME MODÈLE DOMINANT
DANS LA BIBLIOTHÈQUE**

« *The status of a library will depend on the quality of its services and support rather than on the volume and quality of its physical collection.* »¹

En 1997, dans le monde scientifique, la représentation répandue de la bibliothèque est celle d'un lieu où doit prévaloir la pertinence de l'information que l'on recherche. Cette conception remonte à l'essor des pratiques de la documentation et des bases de données factuelles dans les années 1970. La contrepartie est la relégation des collections physiques, constituées au fil des ans, au magasin des antiquités, à l'exception de deux ou trois disciplines comme les mathématiques et la chimie qui éprouvent toujours le besoin de référence à des acquis anciens. Plus besoin de se préoccuper de la quantité, ni de perdre du temps à rechercher la qualité dans la production éditoriale courante, en l'occurrence académique. La puissance des nouveaux outils informatiques, ainsi qu'Internet qui pointe le bout de son nez, déplacent les pratiques d'excellence professionnelle vers l'aide personnalisée à la recherche, dans un univers informationnel foisonnant et de moins en moins organisé. Ce constat d'une montée en puissance des services dans les bibliothèques correspond au moment de l'émergence du concept de bibliothèque numérique, traduction française ambiguë de *digital library*. On assiste, comme avec le libre accès, à un processus d'autonomisation de plus en plus poussé du lectorat, autant sinon plus, familiarisé avec l'outil Internet que le bibliothécaire. Celui-ci multiplie pourtant les séances d'initiation à l'outil ou s'investit dans un travail d'identification des sites en ligne, qu'il va qualifier sous la forme de répertoires de signets comme le Guide Michelin ses restaurants. Est-ce là la priorité ? A-t-on bien perçu les enjeux ? Où est la valeur ajoutée de la bibliothèque et du bibliothécaire ?

1. Owen J.-M., The future role of libraries in the information age. *International summer school on the digital library*. 1997.

De façon radicale se creuse un fossé entre bibliothèques de laboratoires et bibliothèques publiques, au sens large, c'est-à-dire accueillant des lecteurs en formation initiale ou continue ou des lecteurs inscrits dans une démarche culturelle ; entre la recherche, notamment scientifique, qui bascule massivement du côté d'Internet, et le reste. Ce qui me semble à la réflexion être la principale ligne de fracture : d'un côté un public initié qui ne peut travailler sans les outils en ligne et pour qui la bibliothèque est surtout une centrale de gestion d'abonnements en ligne, et de l'autre, un public en « apprentissage », soit comme étudiant, soit tout au long de la vie.

État gazeux de la bibliothèque ?

On assiste à une sorte d'évaporation de la notion de collection, qui met à mal l'identité de la bibliothèque. Les bibliothèques scientifiques deviennent en effet un lieu où la collection n'existe plus guère, ou du moins la collection bâtie par d'autres (éditeur, agrégateur de contenus) remet en cause le métier traditionnel de bibliothécaire (choix et conservation). Pensons, par exemple, à ces quelques points :

- achats de bouquet : quelle place pour une sélection ?
- tendance à l'uniformisation de l'offre accentuée par un modèle économique dominant ;
- paiement d'un droit d'usage à validité restreinte et à durée limitée *versus* acquisition d'un document ;
- droits d'archivage mal assurés et pérennité de service incertaine.

Mais rappelons que les éditeurs, depuis le XIX^e siècle, ont eu tendance eux aussi à imposer leurs collections commerciales (les étagères de *Que sais-je ?*) aux bibliothécaires, et que le papier acide a désarçonné pendant un certain temps les établissements ayant des missions de conservation explicites. Ce qui est nouveau avec la documentation électronique et l'accès distant est la remise en cause du lieu physique qu'est la bibliothèque.

Regardons du côté des bibliothèques qui ne sont pas de recherche. Au milieu des années 1990, et encore maintenant dans de nombreux cas, il a pu être et il peut être légitime d'aider à réduire la fracture numérique, en particulier dans les bibliothèques publiques. Certaines bibliothèques municipales en milieu rural ont des ateliers d'initiation à Internet profitant surtout à la fraction la plus âgée du lectorat. Cela étant, ce ne sont pas toujours les bibliothécaires qui assument ces formations, y compris dans leurs propres locaux ; ce type de services est aussi proposé en d'autres lieux par les mairies et les associations. Il n'y a pas de spécificité du lieu

« bibliothèque » pour développer une plus grande maîtrise de l'Internet. Tandis que les bibliothèques universitaires investissent la formation aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) avec les enseignants dans le cadre des Environnements Numériques de Travail (ENT) depuis 2000, d'autres bibliothèques, cette fois de taille importante, développent les Guichets du savoir (Lyon), Sindbad (BnF), Radis (BPI) : autant de services de questions/réponses copiés sur le modèle de *Ask a librarian*, et repris pour la BPI d'une pratique qui existait déjà avec le téléphone. La BM de Lyon et la BPI ont aussi créé des forums et des débats en ligne. Les services de type *Ask a librarian* ont sans aucun doute permis de rationaliser une gestion dispersée des demandes de recherches et, ailleurs, de mobiliser les professionnels aux enjeux d'une pratique documentaire bouleversée par Internet. Toutefois, ces services demeurent chronophages et coûteux : leur impact est à mettre en regard avec les moyens humains qu'ils mobilisent. La familiarisation avec Internet allant à grande vitesse dans la population française, la pertinence de l'investissement demeure sujette à caution dans son mode d'organisation actuel. Si la bibliothèque publique peut affirmer qu'elle n'est pas « en dehors du coup » (d'Internet), cette offre de services présente des zones d'ombres. Le point positif reste la nouvelle affirmation de l'actualité de la démarche documentaire au sein des bibliothèques.

Les choix technicistes, qui ont présidé depuis quelques décennies à la définition du métier de bibliothécaire, sont en train de trouver leur limite. Longtemps, le maniement d'un catalogue en ligne sans appropriation des contenus a été la fonction principalement valorisée, jusqu'à parfois faire naître des vocations d'analystes-programmistes. Cette tentation récurrente a brouillé l'image du métier de bibliothécaire. On ne s'explique pas bien ce refus de l'hybridation avec le métier de documentaliste ou d'enseignant, sinon par le refus, au fond, de la dimension didactique du métier.

Comme si un principe de neutralité objective faisait écran. Le journaliste ne se pose pas ce genre de questions sur les contenus : il réalise sa synthèse tout en prenant position. Au nom d'un autre principe, celui de l'autonomie du lecteur, le bibliothécaire ne s'est sans doute pas assez comparé au journaliste ou au libraire, qui dans un espace réduit, celui du journal ou de la boutique, assume des choix et une médiation physique. Aujourd'hui les professions de journalistes ou de libraires sont économiquement beaucoup plus bouleversées, voire menacées, que les bibliothécaires, qui ont indéniablement acquis une légitimité au cours

des dernières décennies, mais leur identité semble moins remise en cause. L'urgence pour ces professions est de passer le cap d'une mutation économique sans précédent.

Rien de tel du côté des bibliothèques, qui relèvent de la sphère publique. Mais il y a d'autres facteurs d'explication à ces différences de représentations. L'identité professionnelle des journalistes et des libraires est reconnue depuis beaucoup plus longtemps (depuis la fin du XIX^e siècle pour les premiers, depuis l'Ancien Régime pour les seconds) que celle des bibliothécaires, dont les organisations professionnelles se sont affirmées plus tardivement. Elle a été moins brouillée que celle des bibliothécaires qui, avec l'essor de la lecture publique à partir de 1970, ont parfois le sentiment de ne plus faire vraiment le même métier d'un établissement à l'autre. Le bibliothécaire est-il un animateur de la vie littéraire dans la sphère publique et non marchande ? Ou encore un super technicien dans le maniement de la documentation en ligne ? Dans le meilleur des cas, un bon documentaliste capable de retrouver l'information pertinente ? Tout cela à la fois ? On a le sentiment que les filières de l'université et de la lecture publique sont étanches, chacune enviant à l'autre une compétence plus développée (soit la médiation culturelle, soit la médiation documentaire *via* le numérique) sans en faire une synthèse qui serait bien nécessaire pour retrouver l'identité première du métier.

État solide de la bibliothèque ?

Comme on a beaucoup construit et modernisé les espaces des bibliothèques, l'attention se focalise sur ces nouveaux équipements. *« C'est cette notion de convivialité qui rapproche bibliothèques de lecture publique et d'université : la fonction documentaire de la bibliothèque publique diminue alors que sa fonction culturelle et sociale, fortement articulée autour du lieu de convivialité qu'elle constitue, augmente et semble promise à un bel avenir. La virtualisation des services s'accompagne d'une demande toujours plus forte de lieux conviviaux, bien réels ceux-ci... Faut-il aller jusqu'à affirmer, comme Patrick Bazin, que la notion de collection, fondement du dogme de la plupart des bibliothèques, est bloquante ?² ».*

Patrick Bazin, définissant une nouvelle génération de services pour la bibliothèque publique, dresse en effet le constat d'une remise en cause de la collection. À la Bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon, la fonction

2. Bérard Raymond, *Arabesques*, avril-juin 2007, n° 46.

documentaire diminue beaucoup, alors que celle de lecture publique à proprement parler, fortement articulée autour du lieu de convivialité qu'est la bibliothèque, a de l'avenir.

Il ne faut sans doute pas aller trop vite en besogne. La bibliothèque ne serait-elle qu'un lieu de sociabilité, comme un autre lieu culturel, tout aussi légitime pour développer ce genre de services ?

Mais au fait pourquoi fréquente-t-on une bibliothèque ? Où est passée la collection de la bibliothèque ? Réduite à l'état gazeux ? Victime d'un phénomène d'hybridation³ ? Est-elle vraiment un concept bloquant, comme il n'y a encore pas si longtemps les fonds anciens jugés tels par une large partie de la profession⁴ ?

La perte de repères, conséquence des bouleversements importants que connaît le métier avec Internet, ne doit pas conduire à une appréciation de la bibliothèque, qui serait en décalage avec la perception que continuent à en avoir les usagers.

Quelques remarques d'abord sur les dangers d'une survalorisation de la convivialité des lieux. Si la bibliothèque « physique » joue ce rôle dans certaines villes ou sur certains campus, cela reste un peu court pour asseoir la pérennité de la fonction. De même qu'on connaît des centres de documentation spécialisés quasi désertés, on connaît aussi des bibliothèques municipales en milieu rural de création récente, qui ont du mal à conforter la fréquentation du public. Toutes les situations ne sont pas égales : il y a des effets de taille, il y a des risques réels de désaffection. Le lieu ne répond pas à tout.

Si le rôle d'une bibliothèque est d'offrir des services documentaires comme des services culturels très composites, sans collection, n'importe quelle MJC pourrait faire l'affaire. Celles-ci, dans leur vocation composite, n'ont d'ailleurs pas survécu.

Pour être plus précis, face à une inéluctable hybridation de la bibliothèque par la fonction de documentation, la notion de collection est-elle bloquante ou bien pense-t-on ceci parce que le rapport collection/bibliothèque reste mal défini ? C'est bien là que l'on perçoit l'ambiguïté profonde du terme « bibliothèque numérique » comme référence à un lieu ou à un contenant, avant que d'être la référence au contenu, à savoir la collection.

3. Pour reprendre le titre d'une session du congrès du centenaire de l'ABF : « La bibliothèque hybride : un nouveau modèle ? »

4. Cela fait penser à une autre querelle, celle qui opposa dans les « Trente glorieuses », les partisans d'un développement de la lecture publique à leurs collègues attachés aux fonds anciens ou aux fonds d'étude.

Or, dans les représentations collectives de la bibliothèque, pas toujours explicitées, il y a en effet, attaché à la bibliothèque, quelque chose qui résiste, qui concerne la collection en tant qu'outil public. C'est là, me semble-t-il, le sens de l'attachement du public : le nier serait se couper du sens commun.

La bibliothèque, espace de la collection

Pourquoi en est-on arrivé à cela du côté des bibliothécaires ? On a beaucoup construit de bibliothèques depuis les années 1960, dans les universités, et depuis les années 1980, dans les villes. Cet effort très important de mise à niveau des équipements a occulté une réflexion approfondie sur le lien collection/bibliothèque, de la même façon qu'aujourd'hui l'investissement dans les outils informatiques cache le contenu de l'offre. Le geste architectural, le développement de la fonction d'accueil et d'animation, les choix d'urbanisme, dans leur dimension fonctionnelle, ont fait parfois oublier que la bibliothèque est d'abord et avant tout l'espace de la collection de livres et de revues, ou encore collection multimédia, rendue sensible et mise à portée de tous par la généralisation du libre accès.

L'avènement des collections en libre accès, qui rend visible la fonction même de la bibliothèque, promeut une autre forme de mise en scène. Les livres ne sont plus sur le pourtour de la bibliothèque, en toile de fond, visibles mais inaccessibles. Le décor se déplace. Ils sont dorénavant à portée de main des lecteurs, mais ce n'est pas pour autant que les bibliothécaires aident à l'appropriation de cette mise en espace. L'offre laisse peu de place à la réactivité du public. Le libre accès a été perçu comme le symbole de l'émancipation des lecteurs, qui accédaient ainsi à une autonomie impossible auparavant du fait de la barrière physique des magasins. Mais il est aussi une reconstruction en soi d'une bibliothèque de référence idéale, exercice qui tente irrépressiblement tout professionnel. Les bibliothécaires y ont investi massivement leur énergie, assumant des choix, sans toujours établir de liens forts avec les autres collections qui restaient cachées dans les magasins des bibliothèques les plus importantes.

L'accompagnement du lecteur dans l'appropriation de l'offre est également passé au second plan, puisque la classification permettait de répondre aux besoins d'orientation des lecteurs. À la différence d'un libraire, la justification des choix documentaires et l'échange avec le lecteur ne sont plus

apparus comme une maïeutique nécessaire pour faire vivre la collection, constitutive du métier. Sauf dans le cas des fonds spécialisés, le lecteur émancipé avec le libre accès n'a plus besoin du bibliothécaire, sinon ponctuellement pour consulter le catalogue ou se repérer dans l'espace de la classification. En d'autres termes, il continue à y avoir peu d'interaction entre offre et demande.

La classification peut être paradoxalement une autre source de difficultés. Conçue comme un outil d'équilibre des composantes de la collection, cette indispensable armature accentue la distance avec les lecteurs et ne répond pas toujours au sens commun. Pour être davantage en phase avec les pratiques du public, des bibliothécaires ont réagi en s'inspirant d'autres pratiques, de la librairie notamment (simplifications du classement, promotion et démarche « marketing » de certaines parties du fonds), mais tous ces efforts sont demeurés assez dispersés, faute notamment d'une distinction claire entre contraintes normatives d'un catalogue et nécessaire souplesse d'une classification. On privilégie la taxinomie de la classification ou de l'indexation et son caractère de langue étrangère nécessitant un sérieux apprentissage (comme le langage Rameau), sans réussir une véritable appropriation par le public.

La généralisation du libre accès a changé les pratiques des usagers de façon irréversible, mais dans leurs pratiques professionnelles les bibliothécaires n'ont pas tiré toutes les conséquences de cette mutation. Il est vrai que la synthèse était délicate : comment proposer un langage commun, qui garantisse une autonomie des usagers, tout en répondant à leurs points de vue multiples ? Toujours en retrait, le bibliothécaire s'abrite devant cette revendication de parcours autonome pour continuer à fuir le lecteur.

Avant de considérer la question des collections virtuelles, force est de constater que les bibliothèques tiennent encore trop à distance les lecteurs et qu'elles n'ont pas utilisé les ressources du réseau qu'elles constituent pour se faire connaître comme acteur incontournable d'un débat public, appuyé sur l'identité que leur confère la présence de collections solides, renouvelées et pluralistes. La discrétion est constitutive de la bibliothèque, longtemps perçue comme un lieu d'étude, en retrait du monde, dans la tradition monastique. La laïcisation brutale au moment de la Révolution ne s'est pas accompagnée d'une appropriation politique suffisante. Les enjeux de l'école ont masqué la place que pouvait occuper à bon droit l'outil bibliothèque pour la communauté. Le fait qu'il y ait des exceptions réussies ne doit pas dissimuler que l'ensemble du réseau ne s'est pas inscrit dans une dynamique de ce type.

DES COLLECTIONS SANS LIEU PHYSIQUE : APPROCHES DE LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Quelles représentations a le public d'une collection de bibliothèque ?

Si le libre accès a infléchi les usages, il n'a pas modifié la perception de la collection de la bibliothèque. Celle-ci se distingue d'abord d'une collection privée, reflet d'engouements individuels, car elle est le bien de la communauté et s'efforce de répondre aux besoins de celle-ci, donc de garantir non seulement le pluralisme des opinions mais aussi la validité de l'information que l'on y trouve. Le public accepte et demande même que la collection traduise des choix, qui sont autant de miroirs de son époque comme peut l'être le catalogue d'un éditeur, mais qui sont forcément plus larges. Important ici quantité, diversité et surtout équilibre. L'espace public de la bibliothèque permet *a priori* davantage que l'espace de la librairie, plus contraint par les règles du marché et de l'actualité.

La bibliothèque peut être enfin, dans certains cas, le lieu privilégié où sont rassemblées des collections construites par les générations précédentes. Cette notion de filiation et ce lien à une culture plus ancienne qui forge la nôtre sont plus importants qu'on ne le pense dans les représentations collectives. « *Il n'y a qu'une culture, si vous faites une culture sans les livres anciens, vous massacrez la culture. Et le bibliothécaire doit viser à entretenir la mémoire d'une très ancienne culture dans laquelle notre culture actuelle prend racine.* »⁵

Le phénomène d'appropriation de la collection de bibliothèque, outil public d'accès à la connaissance, mis à la disposition de tous, a la vie dure. C'est tout autant la collection de bibliothèque qui a un sens politique très fort, autant que l'institution qui l'abrite. La collection reste l'espace premier de la bibliothèque. Il ne faut pas sous-estimer la force de l'incarnation physique de la collection dans l'espace de la bibliothèque sur un plan politique et social.

La médiation de la bibliothèque devient subtile : espace de liberté, elle se substitue à ce que l'école ne parvient pas à transmettre. Mais forte de tous ces atouts, la bibliothèque n'a-t-elle pas des concurrents ? L'ensemble des médias et aujourd'hui le Web ? C'est désormais un poncif

5. Martin Henri-Jean, Une vision totale du livre, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 5.

que de relever l'accentuation de l'individualisation des pratiques culturelles. La lecture, pratique devenue solitaire avec la lecture silencieuse, a-t-elle encore sa place dans un espace collectif ? Internet offre un éventail sans précédent de ressources présentées de telle façon que l'individu croie qu'il en est la cible unique, centre du monde. La bibliothèque avec son schéma d'espace collectif, bien commun, apparaît d'un autre âge. Elle n'incarne plus l'espace de liberté mais est davantage identifiée à un lieu de contraintes, impropre à l'épanouissement individuel revendiqué massivement aujourd'hui.

Ceci constaté, Internet est aussi l'exact contraire de pratiques individualistes. Si le Web 2.0 offre des outils permettant d'apposer sa griffe sur les productions d'autrui et de mettre à la mode le genre désuet de la glose perpétuelle, il constitue d'abord un lieu d'échange avec les autres. La Toile apporte une indéniable dynamique dans la dialectique collectif/individu et déplace les articulations jusqu'à présent admises. Autant que la musique, l'écrit trouve son compte dans l'essor de ces pratiques sur Internet et suscite un intérêt qu'il faut bien qualifier de renouvelé.

Quelques enseignements de la bibliothèque numérique Gallica : une nouvelle actualité de la collection avec Internet ?

Dans les schémas mentaux des professionnels de la documentation, forgés par les banques de données factuelles en ligne, nul ne pouvait présager l'engouement des internautes pour l'accès aux textes en ligne. Au moment du grand bond d'Internet et de la généralisation de son utilisation, Gallica constituait, dans l'espace francophone, le seul réservoir important de textes intégraux de langue française. Forcément libres de droit, puisque les négociations avec les éditeurs avaient échoué dans un premier temps, ces textes présentaient un réel intérêt pour ce qu'on appelle les classiques (beaucoup d'enseignants, ne disposant pas du choix suffisant, se sont tournés vers Gallica pour renouveler leur travail pédagogique ou beaucoup d'étrangers, étudiants ou chercheurs, n'ayant pas chez eux les ressources francophones utiles à leurs travaux) mais aussi pour des textes plus rares, ou, pour être exact, difficiles à trouver car épuisés.

Ici, la diversité des publics touchés est plus grande et correspond à une diversité des pratiques plus qu'à une diversité sociologique : enseignement, recherche professionnelle ou amateur, pratique de collectionneur. On a pu constater que l'accès distant accroissait quantitativement les publics (de l'ordre de 1 à 10), renforçait le poids des pratiques individuelles non

académiques par rapport aux pratiques savantes et corrigeait un déséquilibre dû à la taille limitée et à l'accès contraint des salles de lecture, ouvrait à de nouveaux publics, notamment scientifiques (succès des comptes rendus de l'Académie des sciences) ou jeunes retraités. Ce sont des enseignements intéressants par rapport à la fréquentation ordinaire des bibliothèques, car ce sont aussi des nouveaux publics. Mais sociologiquement, ce n'est pas un total bouleversement. Le citoyen, inscrit dans la vie active, qui n'a pas de lien avec l'université ou le monde culturel, consulte plus rarement Gallica, de même qu'à l'exception de la mère de famille emmenant sa progéniture à la bibliothèque des enfants, il fréquente aussi rarement la bibliothèque. Enfin, ce public maîtrise la lecture, est d'un niveau socioculturel équivalent ou supérieur au bac, pour faire court, ce qui est conforme à l'élévation générale du niveau d'études de la population. Internet agit comme démultiplicateur inédit de l'accès aux textes sans bouleverser totalement la composition sociologique des publics. Il l'élargit toutefois très sensiblement.

Ce qui est intéressant, au-delà de ces constats, c'est, d'une part, la demande réitérée d'accès au texte intégral dont la bibliothèque garantit la provenance et, d'autre part, la demande d'accès à des textes « cachés », qu'on ne peut facilement trouver. Le concept de collection, tel que les bibliothèques l'ont forgé, a-t-il encore du sens avec Internet dans ce contexte précis d'accès à du texte intégral ? Il semble que oui.

Gallica a été conçue comme une collection de bibliothèque, collectant (assumant plus ou moins bien des choix mais les assumant), rassemblant et mettant à disposition un ensemble encyclopédique, sans réel précédent, du ^{xvii} siècle à 1914. La quantité a été un atout indéniable. Le label BnF aussi. La notion de collection bouge avec Internet, c'est l'institution publique « bibliothèque » qui confère la principale valeur ajoutée. On voit que l'intérêt du public renvoie à ce qui a été défini plus haut : quantité, pluralisme, équilibre, racines. Et faits nouveaux : certification du contenu mis à disposition et interactivité des internautes. Les réactions des lecteurs de Gallica sont sans commune mesure avec celles de ceux qui fréquentent les salles de lecture de la BnF.

Les outils virtuels confèrent une visibilité accrue à ce qui demeurait caché jusqu'alors dans les réserves. Par les liens permettant la navigation d'un texte à l'autre, ils renouvellent la pédagogie permettant de les appréhender. Enfin, on peut désormais consulter sur un même site des collections physiquement dispersées dans plusieurs établissements, s'éclairant mutuellement. La bibliothèque numérique Medica de la BIUM et Gallica créent ainsi les conditions d'une navigation, permettant une

nouvelle appréhension de la collection. C'est une collection « intelligente » qui se trouve « reconstituée »⁶. Quantité rime avec liens entre corpus évitant les doublons et leur insufflant une nouvelle vie, outils collaboratifs avec simplicité de l'ergonomie d'accès. Il ne sert à rien d'accumuler si l'on ne sait pas où l'on va.

Mais cet intérêt ne va-t-il pas s'essouffler, compte tenu du type de documents proposés, antérieurs pour leur grande majorité au début du xx^e siècle ? C'est la raison pour laquelle il importe que les éditeurs et les auteurs trouvent des moyens pour mettre à disposition des textes contemporains, contre rétribution, en lien avec les bibliothèques⁷. C'est enfin la raison pour laquelle, il est vital de ne pas disperser les efforts, d'avoir comme priorité la visibilité sur la Toile et d'offrir sur Internet des points d'accès unifiés à ces collections.

Services sans collections ?

Cela semble impossible désormais. Mais il est plus que jamais nécessaire de cerner ce qu'on entend par collection de bibliothèque. Plus qu'une remise en cause de la collection, dont les lecteurs plébiscitent plutôt le principe sur Internet, on assiste à un déplacement d'accent et à une hybridation des savoir-faire. Les services sont désormais indissociables de la bibliothèque, mais pour que cette dernière soit toujours nécessaire (c'est bien en termes de nécessité que la question d'identité se pose), il lui faut mieux affirmer sa légitimité d'espace public, né à partir de la collection, de l'accès au savoir et à la culture, porté par un certain nombre de compétences, sur lesquelles il convient de ne pas se tromper :

- l'organisation des contenus, couplée à une meilleure prise en compte des pratiques des lecteurs ;
- la garantie d'équilibre et de pluralisme, encore insuffisamment mise en avant, pas toujours avec à-propos ;
- le renouvellement de la relation au lecteur, dans l'aide à l'appropriation des contenus et dans la reconnaissance de l'apport du collaboratif ;
- la connaissance de ces contenus, avec ce lien passé/présent qui est porteur de sens, sur laquelle on attend plus les bibliothèques que Google ;
- leur mise en commun avec l'outil virtuel, en plus d'une bonne maîtrise des techniques de conservation.

6. Voir aussi sur la guerre de 14-18 le corpus BnF/BDIC, etc. utilisant des passerelles OAI.

7. Gallica 2 proposera désormais ce type de service.

Chacune de ces compétences se modifie avec Internet. Par exemple, pour la première, utiliser le langage naturel devient une quasi obligation et les outils existent dorénavant. Autre exemple, la représentativité des courants et des idées n'est plus aujourd'hui seulement un étendard contre l'extrême droite ; cela correspond à une exigence renforcée des publics, sans doute à revisiter aussi bien dans l'espace physique de la bibliothèque que dans les bibliothèques virtuelles. Enfin, il faut insister sur les choix politiques rendus indispensables avec le travail en réseau. Là aussi, c'est une conséquence indirecte d'Internet. Pour que les internautes s'approprient les contenus des collections sur la Toile, ceux-ci doivent être aisément accessibles et bien référencés par les moteurs de recherche ; les bibliothèques sont obligées de travailler de façon collective si elles veulent que leurs investissements ne soient pas vains. L'union fera la force. La petite échelle que représentent les bibliothèques n'autorise guère d'alternative.

Si le métier devient de plus en plus hybride (pratiques de la documentation, de la pédagogie...), c'est Internet surtout qui le révolutionne mais le renvoie aussi à ses principes constitutifs. Le débat est ouvert. On se gardera d'oublier les atouts politiques des bibliothécaires, leur insertion et leurs responsabilités dans la cité ou la communauté universitaire, constitutive du métier, au plus près du public et des décideurs, ainsi que leur pratique du réseau. Hybridation des métiers ne veut pas dire perte d'identité originelle. La collection virtuelle est une chance de ce point de vue.

En revanche, la question du ou des modèles de bibliothèques pourrait bien se révéler plus encombrante qu'on ne le pense. Depuis fort longtemps, les bibliothèques assurent un certain nombre de fonctions, notamment de transmission. Et c'est bien la collection qui fonde encore maintenant la pérennité de la fonction de la bibliothèque. On ne parle pas ici de missions, ni de valeurs. Perdre de vue les fonctions essentielles au profit d'un modèle ou d'un autre dont la durée est souvent celle d'une génération, devient un luxe au moment où Internet contraint à une adaptation à la fois pragmatique et inventive du métier.

par Livia Rapatel

QUELS SERVICES ?
L'EXEMPLE DES
BIBLIOTHÈQUES
MUNICIPALES À
VOCATION RÉGIONALE

QUELS SERVICES ? L'EXEMPLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES À VOCATION RÉGIONALE

Note au lecteur : des tableaux complémentaires élaborés pour l'analyse des services sont disponibles à l'adresse : <http://www.enssib.fr/presses/modele/>

Entre 1994 et 2006, les inaugurations des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) se succèdent : la BMVR d'Orléans est la première à ouvrir, elle sera suivie par Poitiers en 1996, puis par La Rochelle et Limoges en 1998, la médiathèque centrale de Montpellier sera inaugurée en 2000, Châlons-en-Champagne en 2001, Nice et Troyes en 2002, Reims en 2003, Marseille et Toulouse en 2004, la dernière, Les Champs libres à Rennes, ouvrira ses portes en 2006. La loi du 13 juillet 1992, en créant une troisième part dans le concours particulier des bibliothèques municipales pour financer la construction d'équipements dans les villes de plus de 100 000 habitants, a permis à la France de se doter en quelques années d'un ensemble de douze réalisations qui doivent servir de locomotives à la modernisation du réseau des bibliothèques de lecture publique. Ce club des douze, fleuron des BM françaises, nous a semblé un bon terreau, au contour délimité par le label, pour esquisser une analyse des services proposés par de grandes bibliothèques en région.

Au moment où nous avons initié cette étude, les données statistiques publiées par le ministère de la Culture dans *Données d'activités des bibliothèques territoriales* étaient celles de 2004. Nous avons donc utilisé les chiffres de cette année de référence, pour construire les tableaux qui ont permis de dresser un état des lieux des services offerts par les bibliothèques des villes étudiées. Ces tableaux ont été complétés par une consultation systématique du site Web de chaque établissement¹, et transmis à chaque directeur pour vérification, correction et ajout de renseignements manquants².

1. La bibliothèque de la communauté d'agglomération de La Rochelle est la seule à ne pas disposer de site Web.

2. Je remercie l'ensemble des collègues qui ont accepté de participer à la réalisation de ce travail.

DES MISSIONS PARTICULIÈRES POUR LES BMVR ?

Avant d'analyser les services proposés, revenons rapidement sur la création des bibliothèques municipales à vocation régionale. Pourquoi inventer cette nouvelle appellation ? Quelles étaient les conditions à remplir pour l'obtenir ? Et enfin est-ce que cette estampille était assortie de missions particulières confiées à ces établissements ?

Le programme des BMVR était avant tout un dispositif particulier permettant de financer la construction de grandes bibliothèques en région. Pour en comprendre les enjeux, il faut le resituer dans le contexte des années 1990, décennie marquée à la fois par l'édification de ce que l'on nommait alors la Bibliothèque de France et par la volonté de l'État d'inciter les collectivités locales à renforcer le réseau des grands équipements de lecture publique en région pour rattraper le retard accumulé par les grandes villes dans le domaine. Ces deux dimensions seront évoquées lors des débats parlementaires qui précéderont l'adoption de la loi du 13 juillet 1992 relative à la création de BMVR ; ainsi le secrétaire d'État aux collectivités locales Jean-Pierre Sueur explique au Sénat, lors de la séance du 25 mai 1992 : « [...] *la construction de la Bibliothèque de France [...] s'accompagne d'un aménagement du territoire en matière de bibliothèques : cet aménagement équilibré permettra une démultiplication de l'accès à la lecture par le renforcement du maillage des bibliothèques publiques* ». ³ Pour financer ces constructions, l'État dispose d'une manne exceptionnelle, la part du concours particulier, rendue disponible par l'achèvement des projets de construction des bibliothèques départementales de prêt.

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques, complétée par le décret du 5 février 1993 et la promulgation d'une circulaire d'application, officialise la création des BMVR et instaure une troisième part dans le concours particulier des bibliothèques municipales au sein de la dotation générale de décentralisation des communes qui comprend déjà deux parts, l'une destinée au fonctionnement et l'autre à l'équipement. Cette enveloppe spécifique sert à subventionner à hauteur de 40 % des opérations de construction et d'équipement mobilier et informatique dans les villes de plus de 100 000 habitants et les chefs-lieux de région. Il s'agit d'un dispositif temporaire, la date limite pour se porter candidat est fixée au 31 décembre 1997.

3. Sénat, séance du 25 mai 1992.

Le décret du 5 février 1993 précise les cinq critères d'éligibilité permettant de bénéficier des crédits de la troisième part :

- la bibliothèque doit être implantée dans une commune ou un groupement de communes d'au moins 100 000 habitants, ou dans un chef-lieu de région ;
- la bibliothèque doit posséder un fonds d'au moins 250 000 ouvrages pour adultes ;
- le projet doit intégrer la présence de plusieurs supports documentaires et l'utilisation de moyens modernes de communication ;
- la surface minimale du projet doit être de 50 m² par tranche de 1 000 habitants (au-delà de 200 000 habitants, la surface minimale requise est de 10 000 m²) ;
- le projet doit s'accompagner d'un projet de travail en réseau comportant notamment un réseau informatique d'information bibliographique et d'accès aux catalogues ; il doit participer à la circulation régionale des documents et coopérer en matière d'acquisition, de conservation, d'animation ou de formation.

Dans un article du *BBF*, Marion Lorius et Thierry Grognet⁴ rappellent que : « trente-cinq bibliothèques municipales remplissaient les deux premières conditions, mais certaines collectivités s'étaient déjà dotées avant 1992 de vastes équipements, qu'il s'agisse de nouveaux bâtiments ou d'extensions ». La liste définitive des projets qui bénéficieront du programme de construction des bibliothèques municipales à vocation régionale est fixée par l'arrêté du 8 juin 1998. Douze villes sont sélectionnées : Châlons-en-Champagne, La Rochelle, Limoges, Marseille, Montpellier, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse et Troyes.

Les professionnels se sont beaucoup interrogés sur les missions particulières de ces bibliothèques et surtout sur leur vocation régionale. En 1996, Sabrina Le Bris intitulait son mémoire d'étude *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : essai de définition à partir de l'exemple de Rennes*⁵ et écrivait : « Il n'en reste pas moins qu'une définition fonctionnelle précise et complète de ces nouveaux établissements fait cruellement défaut dans les textes »⁶.

4. Lorius Marion, Grognet Thierry, Les bibliothèques municipales à vocation régionale : du mythe à la réalité, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 3.

5. Le Bris Sabrina, *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : essai de définition à partir de l'exemple de Rennes*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 1996.

6. *Ibid.*

Quatorze ans après l'ouverture de la première BMVR, le rôle et les missions de ces grandes bibliothèques sont toujours aussi flous. L'état des lieux réalisé en 2005 par le groupe de travail composé de membres de la Direction du livre et de la lecture et de l'Inspection générale des bibliothèques sur le fonctionnement et la vocation régionale de ces établissements, dont les conclusions ont été publiées dans *Le rapport annuel 2005 de l'Inspection générale des bibliothèques*⁷, souligne leur difficulté à assumer ce rôle « régional » en l'absence de moyens financiers supplémentaires venant de la Région comme de l'État. Mais nous reviendrons plus loin sur cette question de la « vocation régionale ». Même si la création des BMVR correspond essentiellement à un dispositif réglementaire conjoncturel d'aménagement culturel du territoire, il a le mérite d'avoir permis la construction de douze grandes bibliothèques en région aux architectures remarquables.

UNE AMBITION ARCHITECTURALE COMME PREMIÈRE OFFRE DE SERVICE

Parmi les cinq critères d'éligibilité fixés par le décret du 5 février 1993 pour bénéficier des financements prévus pour les BMVR figurent donc la surface minimum du projet (50 m² par tranche de 1 000 habitants et, au-delà de 200 000 habitants, 10 000 m²) et la nécessité de travailler en réseau avec la mise en place d'un réseau informatique d'information bibliographique et d'accès aux catalogues. Ces exigences du législateur ont permis la programmation de plus de 150 000 m² de plancher et l'accélération de la mutation numérique des grandes bibliothèques françaises. La grande réussite du dispositif est d'avoir permis cette profusion quantitative mais, comme le rappellent Marc Germain et Marion Lorius dans leur article du *BBF*⁸, « ... pas seulement, car l'ambition qui a porté les BMVR s'est révélée également qualitative, ce ne sont pas que des constructions, ce sont aussi des architectures singulières, porteuses des pensées actuelles sur l'espace d'une bibliothèque de lecture publique ». La construction de ces grands édifices qui ont bénéficié de

7. Rapport annuel 2005 de l'Inspection générale des bibliothèques, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la Culture et de la communication, 2006. Disponible sur < <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2005.pdf> > [consulté le 22 mai 2008]

8. Germain Marc, Lorius Marion, Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale : programmes, projets, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 3.

moyens budgétaires conséquents a représenté pour les professionnels une occasion rare de repenser l'aménagement des espaces en termes d'accueil, de circulation des publics, de mise à disposition des collections et d'offre de services.

La construction des BMVR se situe dans la continuité de la politique des grands travaux engagée par le Président de la République François Mitterrand à partir de 1981. Encouragés par les lois de décentralisation et une politique particulièrement favorable au développement de la lecture et des bibliothèques, les élus locaux deviennent bâtisseurs de médiathèques, n'hésitant pas à faire appel à des architectes de renommée internationale, Norman Foster construira le Carré d'art à Nîmes et Mario Botta la Maison du Livre de l'Image et du Son à Villeurbanne. Les douze bibliothèques municipales à vocation régionale sont aussi dans leur majorité l'œuvre d'architectes reconnus (cf. tableau ci-contre). Les projets retenus sont tous monumentaux et marqueurs de l'espace urbain. Autre caractéristique, le bâtiment s'inscrit souvent dans un projet d'urbanisme bien précis, renouveau du centre-ville à Limoges et à Poitiers, alors qu'à La Rochelle, Orléans, Rennes ou Toulouse, il s'agit de favoriser l'émergence d'un nouveau pôle urbain.

Selon Marc Germain et Marion Lorius⁹, « Ce qui fait l'exemplarité de ces projets, c'est que, de manière dominante, ils apportent des réponses singulières aux quatre exigences spatiales fondamentales pour une bibliothèque contemporaine de lecture publique, qui sont la lisibilité, la compacité, la flexibilité, et enfin l'éclairage naturel ».

La lisibilité est favorisée par l'utilisation des parois vitrées, du vide sur plusieurs étages, de cours ou de rues intérieures. Ces édifices sont dans l'ensemble extrêmement accueillants et accessibles à tous les publics.

9. *Ibid.*

Tableau 1 : les 12 projets de bibliothèque municipale à vocation régionale

Villes	Surface (shon)	Architectes	Type d'opération
BMVR Georges Pompidou, Châlons	6 571	Paul Chemetov & Borja Huldobro	construction
Médiathèque Michel Crépeau, La Rochelle	9 231	Éric Cordier & Jean-Pierre Lahon	construction
Bibliothèque francophone multimédia, Limoges	14 801	Pierre Riboulet	construction
Bibliothèque de l'Alcazar, Marseille	21 930	Adrien Fainsilber	construction
Médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola, Montpellier	14 611	Paul Chemetov & Borja Huldobro	construction
Bibliothèque centrale Louis Nucéra, Nice	9 681	Francis Chapus & Yves Bayard	utilisation d'un bâtiment existant
Bibliothèque municipale, Orléans	7 767	Pierre Du Besset & Dominique Lyon	construction
Médiathèque François Mitterrand, Poitiers	10 409	Hervé et Laurent Beaudouin, Sylvain Giacomazzi	construction
Bibliothèque municipale, Reims	9 693 (2 sites)	Jean-Paul Viguiet & Jean-Louis Roubert	construction, rénovation
Bibliothèque de Rennes métropole	11 826	Christian de Portzamparc	construction
Médiathèque José Cabanis, Toulouse	22 451 (2 sites)	Jean-Pierre Buffi	construction, rénovation
Médiathèque de l'agglomération troyenne	10 587	Pierre Du Besset & Dominique Lyon	construction

DES BÂTIMENTS INTELLIGENTS

La dimension « nouvelles technologies » a été plutôt bien intégrée dans l'élaboration des programmes des futures BMVR, puisqu'il s'agissait d'un des critères d'éligibilité. Tous les projets ont été largement câblés par l'implantation de plafonds, de caniveaux ou de planchers techniques. Le parc informatique dans les espaces publics est relativement important, 69 postes en moyenne, avec un nombre de stations de travail donnant accès à Internet plutôt conséquent (54 postes) alors que la moyenne est de 16 ordinateurs pour les 137 BM adhérentes à l'ADBGV¹⁰. Plus récemment, certaines bibliothèques se sont dotées de réseaux sans fil pour faciliter l'Internet public, cinq sites proposent déjà le service (Montpellier, Limoges, Orléans, Rennes et Troyes) et bientôt six, puisque la BMVR de Nice envisage aussi l'implantation de bornes wifi.

Afin de fluidifier le fonctionnement des banques de prêt, des automates sont à disposition des usagers dans certaines bibliothèques, c'est le cas de Toulouse, Orléans ou Reims. Deux sites, l'Alcazar et Les Champs libres, ont innové en adoptant la technologie RFID¹¹ mais avec une approche différente. À Marseille, le recours aux bornes automatiques est envisagé comme une solution alternative et complémentaire permettant une meilleure gestion des flux et la solution adoptée mixte, sur une même étiquette, une puce RFID pour l'identification des documents et une piste électromagnétique pour la protection antivol. Cinq bornes de prêt sont à la disposition du public et le dispositif est complété depuis 2005 par l'implantation d'un automate de retour comportant un module de tri¹², accessible aussi de l'extérieur du bâtiment. À Rennes, l'architecture sur six niveaux du bâtiment de Christian de Portzamparc a conduit les responsables du projet à faire le choix radical de l'automatisation du prêt et du retour. Les lecteurs enregistrent eux-mêmes leurs emprunts et rendent leurs documents, ils s'adressent au personnel seulement s'ils rencontrent une difficulté dans la réalisation des transactions. Les automates de prêt sont

10. Peuvent adhérer à l'Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes les directeurs de bibliothèques municipales ou intercommunales présentant l'une des trois caractéristiques suivantes : dépendre d'une collectivité d'au moins 50 000 habitants ou employer au moins 50 équivalents temps plein ou avoir une surface totale d'au moins 4 000 m².

11. La *Radio Frequency Identification* (RFID) est un procédé permettant d'enregistrer et de transmettre des informations à travers une puce électronique. L'identification par radiofréquence se fonde sur l'émission d'une onde radio.

12. Gier Sylvie, *Quelle place pour les automates de prêt et de retour dans les bibliothèques publiques françaises ? Analyse technique et stratégique*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques : 2005.

implantés à chaque niveau et les opérations de retour sont centralisées au rez-de-chaussée. Lors de la journée sur la RFID organisée le 14 mai 2007 par l'ADDNB, Sarah Toulouse indiquait que les automates géraient 95 % des transactions, favorisant une plus grande autonomie des lecteurs et une plus grande disponibilité du personnel pour l'accueil et la médiation.

UNE ABONDANCE DOCUMENTAIRE ?

Les collections

La vocation régionale attribuée explicitement à ces bibliothèques par le législateur a-t-elle été prise en compte dans la constitution des collections ? Et la création de ces établissements a-t-elle été l'occasion de constituer de véritables pôles de ressources documentaires dotés de collections suffisamment riches et variées susceptibles d'irriguer un territoire extra-communal ? Une fois encore, le décret du 5 février 1993 est très peu prescripteur, la seule condition exigée est la possession d'au moins 250 000 ouvrages pour adultes et la présence de plusieurs supports documentaires. Les données statistiques publiées sur le site de l'ADBGV pour l'année 2004 tendent à prouver que les collections des BMVR sont supérieures à la moyenne des fonds proposés par les bibliothèques des grandes villes. Ce constat est valable pour l'ensemble des documents avec un écart encore plus important pour les supports non imprimés :

- + 46,6 % pour les collections imprimées ;
- + 55,5 % pour les phonogrammes ;
- + 59 % pour les vidéogrammes ;
- + 47,3 % pour les cédéroms.

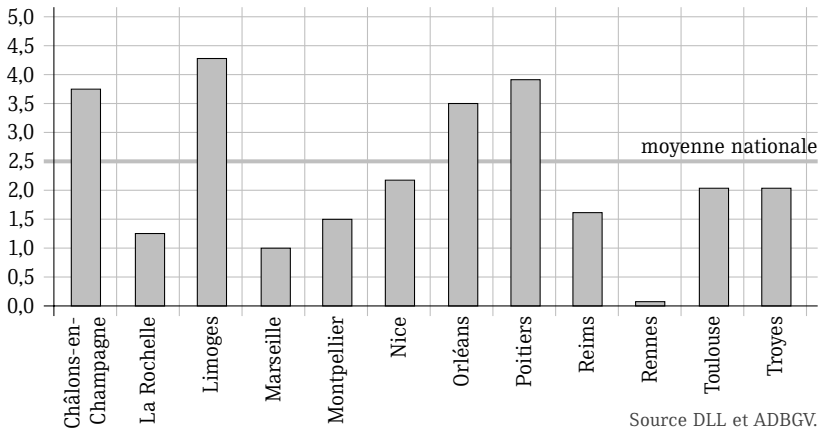
Cette abondance des collections apparaît néanmoins beaucoup moins évidente lorsque l'on fait le ratio entre les volumes des fonds documentaires et le nombre d'habitants à desservir. Ainsi s'agissant des collections d'ouvrages, quatre villes seulement se situent au-dessus de la moyenne nationale, évaluée à 2,6 livres

13. Données d'activités 2004 : synthèse nationale, ministère de la Culture : direction du livre et de la lecture. < <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-dll.htm> > (consulté le 24 novembre 2008).

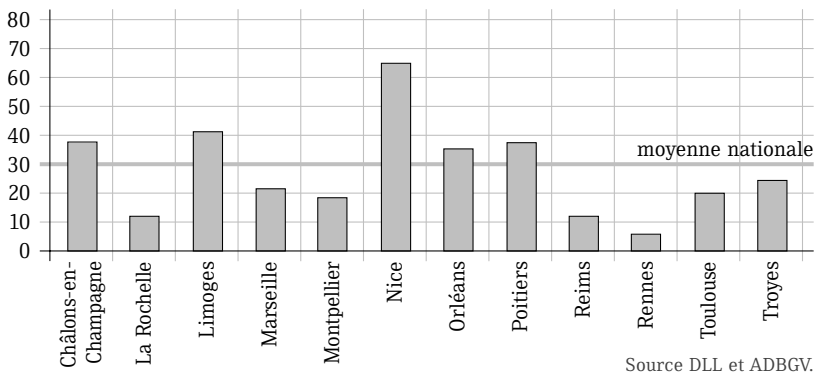
par habitant selon les chiffres de l'enquête DLL 2004¹³. Il s'agit de Châlons-en-Champagne, Limoges, Orléans et Poitiers (cf. graphique 1). Cinq villes sont en dessous de 2 ouvrages par habitant et trois n'atteignent pas 1,5 livre par habitant, seuil minimal préconisé par l'Unesco.

L'examen de l'offre en phonogrammes, vidéos et cédéroms fait apparaître une situation aussi contrastée. Cinq villes dépassent la moyenne nationale pour les phonogrammes, trois pour les vidéos et seulement deux pour les cédéroms.

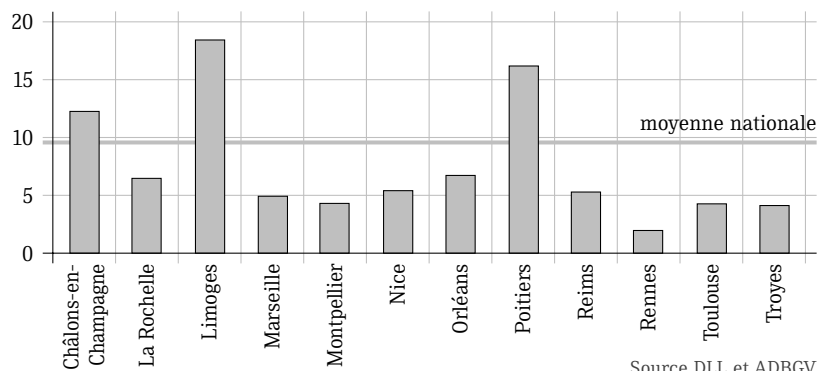
Graphique 1 : nombre d'imprimés par habitant en 2004



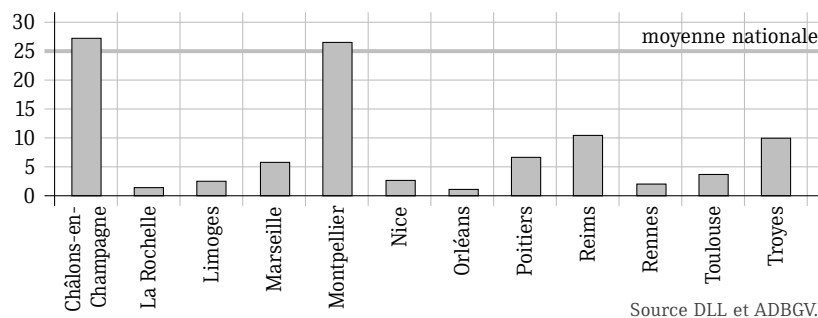
Graphique 2 : nombre de phonogrammes pour 100 habitants en 2004



Graphique 3 : nombre de vidéogrammes pour 100 habitants en 2004



Graphique 4 : nombre de cédéroms pour 1000 habitants en 2004



Ces chiffres relativisent l'importance des collections de ces nouvelles bibliothèques, et traduisent l'absence d'une réelle volonté politique de les doter de fonds leur permettant d'assumer un positionnement particulier dans la carte documentaire régionale. L'absence de prescription précise et d'aides financières *ad hoc* de la part de l'État ou des Régions n'a pas incité les communes et les communautés d'agglomération à prendre en compte une dimension qui ne relève pas de leur compétence.

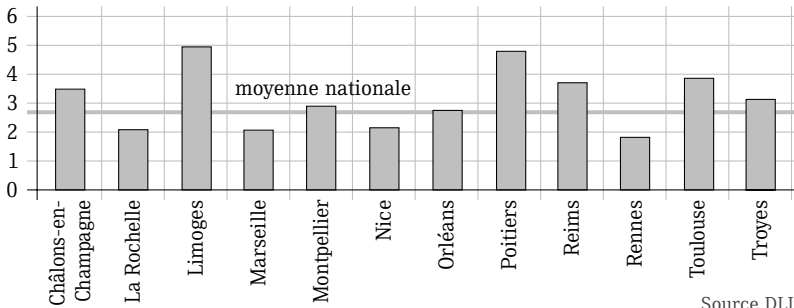
La documentation électronique n'apparaît pas dans les statistiques 2004 de la DLL. Les BMVR, comme les autres bibliothèques municipales françaises, ont tardé à s'approprier ce nouveau support, le coût de cette

documentation et la faiblesse des ressources francophones étant probablement en partie responsables de cette situation. Mais l'offre se développe, plusieurs bibliothèques proposent le prêt de *e-books*, de partitions ainsi que le téléchargement de musiques et de vidéo.

La numérisation des fonds patrimoniaux, que beaucoup de BMVR ont commencé à effectuer, pourrait faire partie des missions particulières confiées par l'État aux grands établissements en région et bénéficier, à ce titre, d'aides spécifiques dans le cadre de conventionnements, comme le fait déjà la BnF avec ses pôles associés.

LES ACQUISITIONS

Graphique 5 : dépenses d'acquisitions par habitant en 2004



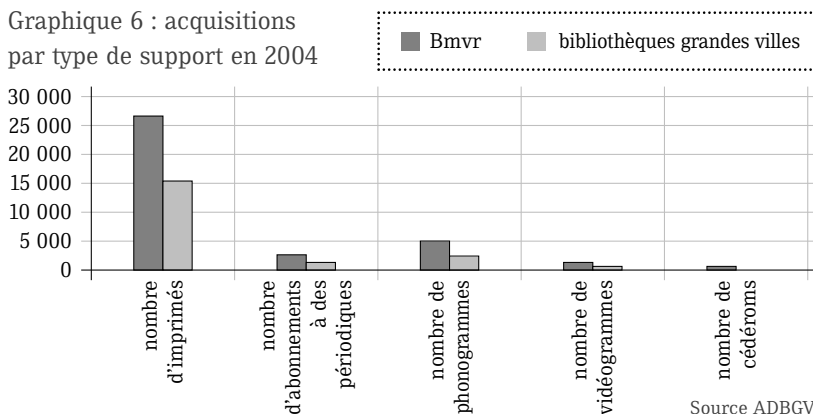
Alors que l'on observe, dans la majorité des villes d'implantation des BMVR, un nombre de documents disponibles par habitant inférieur à la moyenne nationale, le constat inverse s'impose pour les dépenses d'acquisition par habitant : sept bibliothèques sont au-dessus de la moyenne française (2,72)¹⁴ et les autres en sont assez proches ; le cas de Rennes est particulier puisque la bibliothèque n'était pas encore ouverte au public en 2004.

Les dépenses documentaires de ces bibliothèques sont en moyenne bien supérieures (719 281 €) aux budgets d'acquisition des autres bibliothèques de grandes villes (333 410 €¹⁵) ; cette prééminence de nos douze bibliothèques se vérifie dans le graphique ci-dessous comparant les volumes d'acquisition par type de support.

14. *Ibid.*

15. Cf. *Statistiques 2004*, ADBGV < <http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=moyenne> > (consulté le 18 août 2007)

Graphique 6 : acquisitions par type de support en 2004



UNE OFFRE DE SERVICE INNOVANTE ?

Ces douze bibliothèques, qui se distinguent par la qualité de leurs constructions, le soin apporté à leur aménagement intérieur et la richesse de leurs fonds, font-elles aussi preuve d'audace dans l'offre de service qu'elles proposent à leurs usagers en présentiel et à distance ? Nous plaçant du point de vue de l'utilisateur fréquentant le bâtiment, nous commencerons par nous intéresser aux horaires d'ouverture.

Les horaires d'ouverture

Première remarque, le temps moyen d'ouverture au public est de 39 heures, il est légèrement supérieur à la moyenne horaire des grandes BM (35 heures) ; cette durée masque, cependant une situation très contrastée selon les établissements. Ainsi la médiathèque Michel Crépeau à La Rochelle est ouverte seulement 31 heures par semaine, alors que la médiathèque de l'agglomération troyenne propose 50 heures d'ouverture au public. Il faudrait procéder à une analyse fine de la situation dans chaque établissement pour mieux comprendre ces différences, et déterminer les contraintes liées au bâtiment et au mode d'organisation du travail. On peut regretter toutefois que, dans les critères d'éligibilité définis par le décret du 5 février 1993, ne figurait pas l'obligation d'assurer une large ouverture au public des bâtiments financés. Deux établissements, Toulouse d'abord puis Rennes, ont innové en instaurant l'ouverture du dimanche, Reims a suivi récemment en instituant un après-midi portes ouvertes dans sa bibliothèque-cathédrale le premier dimanche du mois.

Tableau 2 : horaires d'ouverture

Bmvr	Ouverture hebdomadaire	Ouverture le dimanche
Châlons-en-Champagne	32 heures	
La Rochelle	31 heures	
Limoges	39 heures	
Marseille	40 heures	
Montpellier	39 heures	
Nice	36 heures	
Orléans	39 heures	
Poitiers	38 heures	
Reims	35 heures (sans dimanche)	1 ^{er} dimanche du mois de 15 heures à 18 heures
Rennes	40 heures (avec dimanche)	de 14 heures à 19 heures du 7 octobre 2007 au 27 avril 2008
Toulouse	45 heures (avec dimanche)	14 heures à 18 heures (sauf juillet et août)
Troyes	50 heures	
moyenne BMVR	39 heures	
moyenne nationale	35 heures	

Des services spécifiques ?

Sabrina Le Bris écrit dans un article du *BBF*¹⁶ : « *Sans doute les grands établissements ont-ils en revanche une fonction d'expérimentation des nouvelles technologies et pratiques professionnelles* ». Le recensement des services

16. Le Bris Sabrina, Les bibliothèques municipales à vocation régionale : quelles missions ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 6.

proposés dans ces nouveaux bâtiments montre, certes, une tentative de diversifier l'offre mais aucune véritable révolution dans le domaine. Le champ de l'expérimentation n'a pas été véritablement investi par les BMVR. Est-ce une question de moyens ou une frilosité des professionnels ? Les nouveaux services proposés visent surtout les publics handicapés et l'accès aux nouvelles technologies. Tous les projets ont été attentifs à l'accessibilité des personnes handicapées. Cela a donné lieu dans certains bâtiments, comme la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, à la mise en place d'une signalétique spécifique. L'offre pour ces publics a visé plus particulièrement les déficients visuels et s'est traduite selon les bibliothèques par la constitution de fonds particuliers, livres en gros caractères, disques compact de textes lus, documents en braille, ou par la création de véritables services disposant de personnel et d'espaces dédiés.

Les services associés aux nouvelles technologies sont très variés selon les établissements. Cinq seulement proposent des accès wifi, certains ont des ateliers multimédias, organisent des formations aux outils bureautiques, de l'initiation aux nouvelles technologies. Quelques bibliothèques accueillent des ECM¹⁷ ou offrent l'apprentissage des langues.

Plusieurs établissements, Châlons-en-Champagne, Limoges, Marseille, Montpellier, Reims, Toulouse et Troyes, ont développé des fonds et des services éducatifs destinés « aux adultes qui accompagnent les jeunes », pour reprendre la formule utilisée sur le site Web de la Bfm de Limoges. Ces services ont un rôle de conseil et interviennent dans des actions de formation auprès des professionnels de la petite enfance et des enseignants. Toulouse accueille aussi des classes patrimoine. À Marseille, L'île aux livres, centre de ressources et de promotion dédié à l'édition et à la littérature jeunesse, participe de la vocation régionale de l'établissement avec un fonds riche de 35 000 ouvrages des années 1940 à nos jours, constitué d'acquisitions à titre onéreux – auprès de libraires spécialisés, de galeries d'art ou directement auprès des artistes –, ainsi que des apports provenant de la conservation partagée, fruit de la collaboration avec les différentes bibliothèques de la région. Par ailleurs, toutes les bibliothèques proposent une programmation culturelle variée, sont pourvues de salle d'exposition, de salle de conférence et d'auditorium permettant d'accueillir les nombreuses manifestations qu'elles organisent. À Nice et à

17. Depuis 1998, le ministère de la Culture et de la communication développe le programme Espaces Culture Multimédia (ECM), qui soutient la mise en place de lieux d'accès publics au multimédia au sein de structures culturelles.

Rennes, un piano est mis à disposition des usagers. Plusieurs bibliothèques, Châlons-en-Champagne, Nice, Rennes et Toulouse, ont des espaces télévision et donnent accès à une grande variété de bouquets satellites.

Quelques sites ont des lieux de restauration, à Limoges un café-restaurant est intégré au bâtiment et à Rennes on peut se rendre au café des Champs libres, mais ces lieux ne sont pas gérés par la bibliothèque. Certains équipements déclarent prêter ou louer des espaces pour des manifestations organisées par d'autres partenaires : la BMVR de Châlons-en-Champagne met à disposition son auditorium, à Marseille plusieurs salles peuvent être louées, la salle de conférence et le foyer attenant, la salle d'exposition, le hall d'entrée, l'auditorium et la salle de l'heure du conte. La BM de Reims prête l'auditorium de la médiathèque Jean Falala et les espaces d'animation de la bibliothèque Carnegie et de la médiathèque Croix Rouge.

Les services en ligne

Peu novateurs dans leur offre de service intra-muros, ces nouveaux temples du savoir construits pour le XXI^e siècle ont-ils investi le cyber espace ? Dotés de bâtiments intelligents et missionnés par décret¹⁸ pour utiliser « les moyens modernes de communication [...] et travailler en réseau », se sont-ils emparés des nouvelles technologies pour développer de nouveaux services et ainsi bâtir une bibliothèque dématérialisée, affranchie des horaires, des distances et du regard prescripteur du bibliothécaire ?

Presque toutes offrent l'accès en ligne au catalogue et disposent d'un site Web. La médiathèque Michel Crépeau de La Rochelle a une position à part parmi les douze BMVR : elle est la seule à ne pas avoir intégré la déferlante Internet, elle ne propose aucun service sur la toile et ne met aucun poste public à disposition de ses usagers. On peut se demander si ce particularisme est un choix bibliothéconomique validé par les instances politiques ou un retard subi pour des raisons structurelles et/ou financières.

Si on exclut ce cas atypique, les autres établissements ont tous commencé, à des degrés divers, à développer des e-services. Le catalogue et les services associés (réservations, accès au dossier lecteur, suggestions d'achat) sont la première offre, mais de nouveaux services arrivent : ainsi on peut réaliser des transactions de prêt à partir des portails Web de cinq bibliothèques¹⁹, l'usager peut emprunter des livres numériques et des audiolivres. Certaines plate-

18. Décret n° 93-174 du 5 février 1993.

19. Les BMVR de Marseille, Montpellier, Orléans, Reims et Troyes.

formes permettent le prêt et la réservation par téléchargement du fichier sur l'ordinateur de l'abonné après identification de celui-ci, d'autres la consultation de contenu, après identification. Ce sont les sites Web de Montpellier et de Troyes qui actuellement donnent accès à l'offre la plus diversifiée : l'abonné a la possibilité de télécharger des partitions, de la musique, des vidéos (artevod²⁰), des films (partenariat de la BMVR de Troyes avec Cinezime, site de téléchargement de films indépendants). Intéressante aussi, l'initiative de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges qui, dans le cadre d'un projet réalisé en partenariat avec l'ECM et la Cyber-base²¹ de la Ville de Limoges, propose à l'écoute un jukebox virtuel permettant de découvrir des artistes musiciens de la région. *Bibliosés@me*, le service de réponses à distance piloté par la BPI fonctionne à Limoges, Marseille, Montpellier, Reims et Troyes.

D'autres services participatifs sont testés par la médiathèque de l'agglomération troyenne, service de *chat* et audioblogs d'Arteradio ; le public est invité, après inscription *via* un formulaire, à utiliser les audioblogs pour partager des moments sonores, en diffusant ses propres productions. Des espaces d'expression sont ouverts sur le net par la bibliothèque Georges Pompidou de Châlons-en-Champagne, à l'occasion de certaines expositions. Le club des lecteurs, animation classique des bibliothèques, fait son entrée dans la blogosphère pour séduire les plus jeunes et les inciter au plaisir de la lecture. La Médiathèque José Cabanis de Toulouse et la BMVR d'Orléans ont ouvert des blogs pour leurs jeunes lecteurs²². La bibliothèque francophone et multimédia de Limoges associe un flux RSS à la consultation de son agenda.

Mais la Toile constitue pour les bibliothèques, quel que soit leur statut, une formidable vitrine pour la valorisation des collections ; cet usage a d'ailleurs vite été intégré sur l'ensemble des sites, d'importants chantiers de numérisation sont en cours dans tous les établissements venant accroître régulièrement les contenus disponibles. La dématérialisation des fonds, en permettant de s'affranchir des contraintes liées à la communication des documents anciens, rares et précieux, a révolutionné la gestion des services patrimoniaux, le clic magique ouvre enfin la porte des réserves et des magasins et permet aux citoyens de se glisser entre les pages des manuscrits,

20. Service de vidéos à la demande proposé par Arte.

21. Le label Cyber-base dépend de la Caisse des Dépôts et Consignations à qui l'État a confié la mission d'accompagner le déploiement d'un réseau regroupant plus d'une centaine d'espaces publics multimédias sur le territoire national. Ces espaces permettent à chacun, quel que soit son niveau, de découvrir les différents usages de l'Internet et de s'initier aux outils multimédias. < <http://www-prod.cyber-base.org/> >

22. < <http://grainesdecritiques.bibliothequedetoulouse.fr/> >

de feuilleter les almanachs de la *Bibliothèque bleue*, de zoomer sur le plan d'Orléans daté de 1581. Les derniers bastions détenus par les élites « savantes » tombent, le « grand public » accède enfin au saint des saints !

Les activités de valorisation des collections de lecture publique trouvent également leurs versions numériques : sélections de documents, coups de cœur des bibliothécaires et des lecteurs, bibliographies. La Bfm de Limoges a créé sur son site un *espace @uteurs*²³ consacré aux auteurs francophones, il vise la constitution d'un dossier très complet sur chacun d'entre eux ; biographies, bibliographies, documents multimédias, liens, FAQ permettent de naviguer dans l'univers littéraire de chaque écrivain, six dossiers sont déjà en ligne. Expositions et conférences s'adaptent aussi à ce nouveau format pour accroître l'audience et toucher un nouveau public qui ne viendra pas dans les locaux de la bibliothèque. Toulouse, Nice, Montpellier et Reims mettent en valeur sur leurs sites leurs publications, catalogues, cartes postales, ou gravures mais n'offrent pas encore la possibilité de les acheter en ligne. L'internaute frustré peut cependant se consoler et surfer jusqu'au portail de la médiathèque d'Orléans pour envoyer une *e-carte*.

Après ce tour de toile, il apparaît que nos grandes bibliothèques ont bien investi le cyber espace, même si leurs versions numériques sont plus ou moins abouties. Les contenus s'enrichissent, les services se diversifient mais dans l'ensemble, il s'agit encore de sites institutionnels, construits sur le modèle de la bibliothèque physique, distributrice de produits documentaires. Ils intègrent encore peu les outils du Web 2.0 qui permettent d'associer l'utilisateur à l'élaboration de l'offre de services en le métamorphosant en partenaire du bibliothécaire, en coproducteur d'information.

UNE VOCATION RÉGIONALE, POUR QUELS SERVICES ?

Estampillées « bibliothèques municipales à vocation régionale », ces bibliothèques ont bénéficié à ce titre de financements exceptionnels de l'État pour leur construction mais nous avons vu que le législateur est resté très flou quant aux missions d'intérêt régional confiées à ces établissements : « *Le projet doit s'accompagner d'un projet de travail en réseau comportant notamment un réseau informatique d'information bibliographique et d'accès aux catalogues ; il doit participer à la circulation régionale des documents et coopérer en matière d'acquisition, de conservation, d'animation ou de formation* ».

23. <<http://www.bm-limoges.fr/auteurs.html>>

Les villes candidates, pour bénéficier des crédits de la troisième part du concours particulier, devaient joindre à leur dossier de demande une note d'intention précisant les actions qu'elles proposaient de mettre en place dans le cadre de leur vocation régionale. Mais la réglementation n'a pas prévu de dispositif de contrôle *a posteriori* de réalisation de ces projets. Et dans le *Rapport 2003* de l'Inspection générale des bibliothèques, Jean-Luc Gautier-Gentès pointe la difficulté pour les établissements de mettre en œuvre une coopération régionale : « *Elles présentent toutefois un point faible : la "vocation régionale". En effet, les BMVR ne rendent pas tous les services attendus en matière de coopération. Outre les difficultés que rencontre d'ordinaire la coopération, il n'est pas très difficile d'en comprendre la raison. L'État a limité son aide à la construction et à l'équipement. Et il a tenu aux villes le raisonnement suivant : en échange de cette aide, vous allez assumer des missions coopératives. On peut traduire la réponse (ou la non-réponse) des villes de la manière suivante : nous vous remercions beaucoup de nous avoir aidés à construire et à équiper notre bibliothèque. Mais, d'abord, nous avons acquitté une part non négligeable des factures, ensuite, pour remplir les missions coopératives que vous nous demandez d'assumer, il faut d'autres moyens, des emplois, des budgets de fonctionnement. Pourquoi voulez-vous que nous utilisions les nôtres, ceux qui sont financés pour partie par nos contribuables, au profit des citoyens d'autres villes ?* »²⁴

Le travail d'évaluation, réalisé en 2005 par le groupe de travail composé de membres de la Direction du livre et de la lecture et de l'Inspection générale des bibliothèques, sur les missions régionales des BMVR²⁵ confirme la difficulté pour ces établissements relevant de communes ou de communautés d'agglomération à développer cet axe dans leurs missions, sans moyens financiers et humains supplémentaires pour élaborer et mettre en œuvre de tels projets. Le bilan de cette évaluation est résumé dans l'intitulé de l'avant-dernier paragraphe, « coopération nationale plutôt que locale, des services de base et des projets de développement modestes ». Il ressort en effet de l'enquête réalisée par le groupe de travail que, si les BMVR participent aux projets nationaux de coopération pilotés par la BnF et la BPI, huit bibliothèques sont depositaires du dépôt légal

24. Gautier-Gentès Jean-Luc, Les bibliothèques territoriales et la décentralisation : état des lieux, in Inspection générale des bibliothèques. *Rapport annuel 2003*, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la Culture et de la communication, 2000. Disponible sur < <http://media.education.gouv.fr/file/84/4/844.pdf> > (consulté le 22 mai 2008).
25. *Op. cit.*

imprimeur, cinq sont des pôles associés et elles sont plusieurs à adhérer au consortium CAREL pour l'achat de documentation électronique ; elles ont en revanche beaucoup de mal à se positionner au niveau régional. Sans soutien politique affirmé, les projets de conservation partagée, de base bibliographique régionale, de formation, de coordination dans les domaines de l'animation et de l'action culturelle, annoncés dans les dossiers de candidature, n'ont pas tous été réalisés et ceux engagés ont beaucoup de mal à être poursuivis. C'est le cas, de la base bibliographique régionale en Champagne-Ardenne, qui devait être accessible depuis le portail de la BMVR de Châlons et qui actuellement ne fonctionne plus. Lors de l'enquête menée en 2005, deux bibliothèques seulement avaient signé des conventions sur la vocation régionale, Montpellier avec le département de l'Hérault et Rennes avec le Conseil régional et la DRAC.

Partout la dimension régionale a du mal à s'affirmer et lorsqu'elle existe, elle concerne soit des missions déjà assurées par la bibliothèque avant labellisation – c'est le cas du dépôt légal imprimeur –, soit des missions assurées aussi par d'autres grandes bibliothèques comme l'expertise sur les fonds patrimoniaux ou la conservation partagée.

EN GUISE DE CONCLUSION

Ce focus sur les services au public proposés par les BMVR est assez révélateur des tiraillements auxquels est soumis l'ensemble des grandes bibliothèques municipales en France. Empêtrées dans un empilement de labels souvent redondants et mal définis qui opacifient leurs missions – BMC, BMVR, DLI, pôles associés... – elles tentent de concilier services à rendre localement à la population, dans les murs, hors les murs et à distance avec un positionnement national et un partenariat régional aux contours flous. Une mise à plat des enjeux et des besoins dans le cadre d'une loi sur les bibliothèques tel que le préconise un rapport récent²⁶, aurait le mérite de clarifier la situation, de mettre à jour la carte documentaire nationale et de permettre la mise en place d'une politique de conventionnement octroyant aux établissements les moyens de remplir des missions qui dépassent leur périmètre communal ou communautaire. Malgré un *aggiornamento* salutaire à envisager et même si l'on n'a toujours

26. Renoult Daniel, Kancel Serge, *Les mises à disposition des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées*, ministère de la Culture et de la communication, 2007.

pas trouvé une autre définition de la BMVR au-delà de la troisième part du concours particulier, question posée dès 1995 par Jean-Sébastien Dupuit²⁷ alors directeur du livre et de la lecture, les douze bibliothèques construites grâce à ce programme exceptionnel ont le mérite d'avoir fortement bousculé le paysage de la lecture publique en France. Leur monumentalité et la médiatisation des projets ont permis de tordre le coup au discours récurrent sur le retard français. « Le retard français est constaté, regretté, combattu. Il fait partie intégrante du paysage culturel des bibliothèques », souligne Anne-Marie Bertrand²⁸.

Elles ont permis aux bibliothèques de lecture publique de basculer définitivement dans l'ère de la modernité en créant, au cœur des villes, les nouveaux temples d'un savoir démocratisé et certainement la variation la plus aboutie du modèle de bibliothèque publique à la française dont elles sont le champ d'application le plus réussi. Et si elles ne sont pas parvenues jusqu'ici à être véritablement pionnières dans l'offre de services, peut-être sauront-elles demain s'adapter aux évolutions technologiques et sociétales et contribuer ainsi à l'émergence de nouveaux modèles ?

27. Jean-Sébastien Dupuit répond à Claudine Belayche. Le réseau national et les bibliothèques municipales à vocation régionales. Entretien, *Lettres, périodique d'information de la Direction du livre et de la lecture et du Centre national du livre*, 1995, n° 57.

28. Bertrand Anne-Marie, L'éternel retard, in *Regards sur un demi-siècle. Bulletin des bibliothèques de France*, 2006.

par Michel Melot

POSTFACE

À la question de savoir, comme le demande Anne-Marie Bertrand en ouvrant ce livre, si le concept de « modèle » est pertinent pour les bibliothèques, on peut répondre que jamais un concept n'apparaît plus pertinent qu'au moment de sa remise en cause. Si la question du modèle se trouve ici posée, c'est sans doute parce qu'on en soupçonne la fin. Il s'agit de la fin du modèle bien sûr, et non pas de la fin des bibliothèques qui continuent de fleurir de par le monde. Leur prolifération, que Jacques Derrida qualifiait de « convulsive », leur diversification ont eu pour effet de distendre leurs modèles. De l'image simple du « dépôt de livres » alexandrin, avec ses collections séculaires et son public choisi, on est passé à un kaléidoscope agité dont le modèle français de la « médiathèque » est un éloquent témoignage. Désormais, il n'est plus permis de douter qu'Internet, comme une super-médiathèque, est une forme de bibliothèque. Et l'on peut parler avec Valérie Tesnière de bibliothèques « à l'état gazeux ».

Cette assimilation d'Internet à une bibliothèque ne peut pas ne pas poser problème au bibliothécaire, tant les différences entre l'un et l'autre semblent radicales. De l'un à l'autre, il y a cependant autant de continuités que de ruptures. La meilleure des continuités se manifeste dans l'intégration dans un médium unique – le document numérisé – de toutes les formes précédentes de document et de communication : oral ou graphique, textes et images mêlés. Les médiathèques les mieux équipées finissaient par gérer, dans les années 1990, un parc hétéroclite d'appareils de lecture dédiés les uns aux documents sonores, aux vidéos, les autres au catalogue ou autres bases de données. L'intégration dans un écran unique de cette bibliothèque d'un nouveau genre est un progrès considérable, mais trouble aussi le bibliothécaire, distancé par des nouvelles technologies qui offrent désormais tous ces services sur un simple téléphone portable, comme une minuscule et immense Alexandrie.

Il faut compter parmi les continuités le fait que ce nouveau dispositif des savoirs est un outil domestique, individualisé et même privatisé. La bibliothèque a beau être devenue « publique », elle n'en conserve et n'en diffuse pas moins des outils individualisés dont le livre est le prototype et le prêt à domicile un de ses services de base. Là cependant commencent les interrogations du bibliothécaire. Pourquoi, disent certains, offrir aux lecteurs

inscrits un service de VOD (vidéo à la demande) quand ce service est offert par des chaînes de télévision à domicile ? Mais les livres ne sont-ils pas non plus vendus en librairie pour l'usage particulier ? Il n'y a, dans le fait de proposer un service de VOD aux usagers de la bibliothèque, rien qui déroge aux missions du bibliothécaire, responsable du choix des documents proposés, de leur catalogage et de leur accès gratuit à tous (ou inclus dans le prix de l'abonnement). Ici, comme ailleurs dans la bibliothèque, le « modèle du service à la demande », comme le constate Cristina Ion, « défend la conception neutraliste du service rendu ».

Mais les ruptures s'avèrent plus fortes que les continuités. La bibliothèque « sans collection », qu'étudie ici Valérie Tesnière, n'est sans collection qu'en apparence puisqu'elle donne accès en fait à une infinité vertigineuse de collections, mais ces collections ne lui appartiennent pas, ne sont pas conservées chez elle et sont vouées à la rotation ou à la disparition à court terme. La rupture avec le modèle de la bibliothèque se produit avec l'accès à une offre quasiment illimitée et internationale. La notion fondatrice de « collection » pérenne (ou de « fonds » pour les archives) ne résiste pas au raz-de-marée documentaire accessible par Internet. Pas plus que la conception traditionnelle de nos catalogues sagement rangés par auteurs ou par sujets, ne peut résister aux performances des moteurs de recherche. On ne peut pas même prétexter du coût pour conserver à la bibliothèque publique ses avantages. Changement de modèle. C'est la bibliothèque qui peut et doit – ce qui est évident dans chacune des contributions de ce livre – investir Internet, comme elle l'a déjà fait par l'accès aux catalogues, puis aux documents numérisés et, de plus en plus, aux services d'information en ligne. Nous ne sommes plus alors dans le même modèle, la nature des documents a changé, les relations avec le public aussi.

Une question majeure traverse la plupart des textes réunis ici, qui rejoint les observations qu'on peut de plus en plus fréquemment recueillir du témoignage des bibliothécaires : cette mutation des techniques et du rapport quotidien que chacun peut faire de l'accès à l'information modifie en profondeur la relation du bibliothécaire avec le lecteur. Dans son appellation même de « lecteur », d'abord devenu tantôt « spectateur », tantôt « auditeur », tantôt « usager », il n'a plus de nom. Il n'est plus ce personnage solitaire et recueilli qui vient s'asseoir pour lire en silence. Il bouge, il parle, il va et vient, et, lorsqu'il est jeune, il est rarement seul. À tel point que l'accès libre aux rayons, alors même que bien des bibliothèques en France répugnent encore à le généraliser, apparaît déjà comme une vieille lune, bien insuffisante

pour satisfaire les appétits des familiers de Google. Christophe Evans nous le confirme : le lecteur, et notamment les adolescents, souhaitent intervenir dans le choix non seulement des collections de « leur » bibliothèque, mais dans la gestion de « leurs » espaces. Nous assistons bien à une « redéfinition de la relation entre bibliothèques et usagers ». Cela ne se fait pas sans difficultés, car, bien que le bibliothécaire soit persuadé qu'il n'est qu'un intermédiaire, un « passeur » dont le rôle doit se faire aussi discret que possible, il n'en tient pas moins à sa respectabilité et parfois à son irréductibilité et, pour citer Cristina Ion, « le passage du citoyen à l'utilisateur et, pire encore, au consommateur, est vécu comme une "perte". Résistances involontaires et vieux atavismes resurgissent, au moment où, devant de tels changements, le pire serait de ne pas changer, quelles que soient les valeurs que l'on veuille préserver.

L'irruption du lecteur-usager dans les exigences bibliothécaires est plus sensible dans le modèle « latin » des bibliothèques, attaché à la qualité de l'offre que dans le modèle « anglo-saxon » où la demande, d'où qu'elle vienne, a toujours été mieux prise en compte. La question des sections communautaristes, modèle que la France oppose à celui de l'intégration nationale, doit être repensée à la lumière de ces nouvelles possibilités techniques. La médiathèque José Cabanis de Toulouse, apprend-on ici, a ouvert des *blogs* à l'intention de ses jeunes lecteurs. Celle de Brest s'est dotée d'un « wiki-Brest » où les Brestois peuvent dialoguer. Quoi de plus conforme à la mission d'une bibliothèque publique que d'offrir à ses concitoyens un lieu collectif d'échange d'informations ? Mais les Américains vont plus loin et le *rapport Calhoun* propose à la Bibliothèque du Congrès de passer à la logique « wiki » de contributions libres pour constituer et enrichir les catalogues collectifs. Elle pense que les informations ainsi recueillies couvriront un champ plus vaste que celui qui est à la portée des seuls bibliothécaires et que, tout compte fait, les erreurs seront finalement plus rares et moins fatales, selon le pari de Wikipedia, en se corrigeant les unes les autres pour établir une vérité.

Cet interventionnisme du lecteur va bien au-delà de son rapport singulier avec le bibliothécaire. Il modifie, comme le montre bien Christophe Evans, le rapport de la bibliothèque à la communauté qu'elle dessert et rejailit sur la constitution, le périmètre de cette communauté. Tout « guichet du savoir » local s'adresse désormais au monde entier, mais il est évident qu'il ne peut répondre à toutes les questions que peuvent se poser tous les citoyens du monde. En revanche, il pourra répondre à tous les citoyens du monde et mieux que quiconque sur les questions de sa compétence locale.

Les bibliothécaires retrouvent là une question qui leur est bien connue, devenue même lancinante depuis quelques décennies, celle de la mise en « réseau ». Livia Rapatel l'aborde à propos des BMVR et de leurs missions. On peut réviser avec un regard nouveau les vieilles querelles que rappelle David-Georges Picard, entre les « national-sectoristes » et « crypto-communalistes ». La souplesse des relations électroniques peut estomper ces frontières, mais elles ne règlent pas l'opposition fondamentale entre ceux qui prônent une mise en réseau « par le bas » (la demande) et ceux qui préfèrent une mise en réseau « par le haut » (l'offre). L'évolution technologique semble prendre délibérément parti pour les constructions « par le bas », échafaudées par les usagers eux-mêmes, mais on ne peut ignorer que le cadre technique et économique dans lequel est permis l'usage de ces outils collectifs est imposé « par le haut », c'est-à-dire par les compagnies qui les commercialisent. Quoi qu'il en soit, ils existent et l'article de Livia Rapatel fait apparaître que les missions des BMVR, au-delà des catalogues collectifs et des services partagés, pourraient s'inspirer d'une exploitation systématique de ces nouveaux « modèles » de réseaux.

Les différences culturelles ou politiques résistent néanmoins à la mondialisation du « modèle ». Émilie Bettega montre, à l'intérieur même du modèle latin, les différences notables entre la France, l'Italie et l'Espagne. Elles ont en commun « la pesanteur du patrimoine » et le souci de l'histoire, mais elles se différencient dans leurs rapports aux communautés régionales selon leur degré de fédéralisme, ainsi que dans leurs rapports à l'école. De même, ce qui oppose le modèle anglo-saxon au modèle latin peut perdurer. Dans l'un, les services et les collections sont distribués en fonction des types de documents, auxquels tous peuvent avoir accès dans les mêmes conditions. Dans l'autre – le nôtre – on se soucie d'abord des catégories de lecteurs (les « petits » et les « grands » comme on disait pour construire la BnF), ce qui nous a conduits à des ségrégations fort peu démocratiques entre bibliothèques « populaires » et bibliothèques « savantes », et même, au Second Empire, entre bibliothèques populaires que le gouvernement voulait opposer au dangereux développement des bibliothèques « ouvrières », ségrégation qu'on retrouve aujourd'hui dans nos conditions d'accessibilité aux espaces et aux collections, comme si les savants ne devaient pas aller dans les bibliothèques populaires, ni le peuple dans des bibliothèques savantes, ce qui a de quoi étonner nos collègues étrangers. Internet ne fait pas de différence. L'anonymat change les relations avec le lecteur. Il faut méditer les observations faites ici sur l'attitude du bibliothécaire posté derrière son bureau,

dépositaire d'un certain « modèle ». Parmi les évolutions, chacun souligne que la notion de « service » est en train de se substituer à celle de « collection », puisque les collections sont partout et nulle part. Les bibliothèques universitaires en font l'expérience devant des étudiants qui attendent du bibliothécaire plus qu'une cote de livre ou un nom d'auteur. Les guichets du savoir et, aux États-Unis, les *chats* en ligne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sont devenus le seul lien capable de rattacher encore ceux des étudiants qui délaissent la bibliothèque pour Internet. Aussi reste-t-on stupéfait devant l'inertie de nos systèmes éducatifs nationaux qui, lorsqu'ils ne diabolisent pas Internet, ont trop vite oublié le slogan qui devait faire du centre de documentation le cœur de l'école, laissent marginales l'autoformation et l'école des adultes, et demeurent si peu enclins à poser la question de leurs modèles (la classe, le cours magistral, le manuel) et à restaurer sur ces nouvelles bases les relations brisées entre lecture publique et lecture scolaire.

Comme le dit justement Catherine Clément, notre modèle est toujours « biblio-centré ». L'usager doit être d'abord un lecteur et les questions que se pose le bibliothécaire, que ce soit en matière d'aménagement des espaces ou de choix des collections, concernent avant tout les livres. On ne peut que s'en réjouir, puisque la conservation des livres reste le privilège de la bibliothèque et ne peut lui être disputée. On commence d'ailleurs à relativiser les bienfaits de la numérisation devant les incertitudes de sa conservation et les coûts importants de la maintenance, sans commune mesure avec ceux des livres. Mais la priorité que la bibliothèque doit au livre ne peut plus être une exclusivité. On sait aujourd'hui que, si la bibliothèque n'est pas prête à disparaître, elle a changé d'allure. La convivialité, de plus en plus recherchée, la conforte. Le livre doit rester son pivot, mais d'autres modèles s'imposent qui tiennent compte de la mixité des publics autant que des médias.

Ce qui pourrait en revanche disparaître, c'est la notion de « modèle » de bibliothèque dont la nécessité normative ou culturelle n'est plus évidente, à l'heure où chacun possède désormais la sienne au bout de ses doigts. Avec le temps, toutes les bibliothèques semblent possibles, laissant au bibliothécaire un vaste champ d'initiatives et d'expression. Il peut rêver que, finalement, une bibliothèque n'est ni un édifice ni un ensemble de collections ou de services : c'est une compétence et un état d'esprit.

INDEX DES PERSONNES CITÉES

B *****

Barbier-Bouvet Jean-François	103
Baudin Guy	36
Bayard Yves	159
Bazin Patrick	143
Beaudoin Hervé	159
Beaudoin Laurent.....	159
Becker Howard	84
Bertrand Anne-Marie	78, 102, 112
Bouvy Michel	14, 21, 36
Buffi Jean-Pierre	159

C *****

Chapus Francis	159
Chartier Anne-Marie	49
Chemetov Paul	159
Cordier Éric	159

D *****

Desgraves Louis	14
Dewey Melvil	19
Du Besset Pierre	159

F *****

Fainsilber Adrien	159
Fillet René	14

G *****

Gattégno Jean	17, 57, 74
Giacomazzi Sylvain	159
Grolier Georgette de	35-36
Grolier Éric de	35-36
Gruny Marguerite	11

H *****

Hassenforder Jean	28
Hébrard Jean	49
Huldobro Borja	159

L *****

Lahon Jean-Pierre	159
Lang Jack	17, 74
Leriche Mathilde	11
Lyon Dominique	159

M *****

Martin Henri-Jean	14
Morel Eugène	12-13, 26, 67, 73

P *****

Passeron Jean-Claude	103
Patte Geneviève	11
Portzamparc Christophe de	159
Poulain Martine	103

R *****

Riboulet Pierre	159
Richter Noë	14
Robine Nicole	60
Ronsin Albert	36
Roubert Jean-Louis.....	159

S *****

Seibel Bernadette	104
-------------------------	-----

U *****

Untersteller Marguerite-Marie	14
-------------------------------------	----

V *****

Vaillant Pierre	14
Viguiet Jean-Paul	159

W *****

Weis Hélène	11
-------------------	----

 INDEX DES ORGANISMES

<i>Amerika Gedenkbibliothek</i> de Berlin	19
Association des directeurs des bibliothèques des grandes villes	73, 160-161
Association pour le développement de la lecture publique	35
Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque	161
<i>Associazione italiana delle biblioteche</i>	132
Bibliosés@me	169
Bibliothèque Braindense de Milan	118
Bibliothèque Carnegie de Reims	168
Bibliothèque centrale de prêt	133
Bibliothèque communale de Prato	133
Bibliothèque d'État de New York	19
Bibliothèque de Clamart	18
Bibliothèque de Cosenza	118
Bibliothèque de France	155
Bibliothèque de Massy	18
Bibliothèque de Soissons	19
Bibliothèque du Congrès	177
Bibliothèque Marciana de Venise	118
Bibliothèque de Potenza	118
Bibliothèque de Ségovie	119
Bibliothèque municipale à vocation régionale	134, 154-175
BMVR de Châlons-en-Champagne	154, 156, 159, 162, 167-172
BMVR de La Rochelle	154, 156, 158-159, 165, 168
BMVR de Limoges	154, 159-160, 167, 169-170
BMVR de Marseille	154, 156, 159-160, 167-169
BMVR de Montpellier	154, 156, 159-160, 167, 169-170, 172
BMVR de Nice	154, 156, 159-160, 167-168, 170
BMVR d'Orléans	154, 156, 158-160, 162, 169-170
BMVR de Poitiers	154, 156, 158-159, 162
BMVR de Reims	154, 156, 159-160, 165, 167, 169-170
BMVR de Rennes	154, 156, 158-160, 164-165, 168, 172
BMVR de Toulouse	154, 156, 158-160, 165, 167-170
BMVR de Troyes	154, 156, 159-160, 167, 169
Bibliothèque municipale de Lyon	142-143
Bibliothèque nationale de France	142, 149, 164, 171, 175, 178
Bibliothèque nationale centrale de Florence	118
Bibliothèque nationale centrale de Rome	118
Bibliothèque nationale universitaire de Turin	119
Bibliothèque numérique Gallica	148-149
Bibliothèque numérique Medica	149

Bibliothèque publique d'État de Barcelone	129
Bibliothèque publique d'information	10, 19, 61, 83, 142, 169, 171
Bibliothèque publique de Boston	29
Bibliothèque Sagarriaga Visconti Volpi de Bari	118
Bibliothèque Vittorio Emmanuele III de Naples	118
<i>Book Commitee on Children's Libraries</i> de New York	35
Carré d'art de Nîmes	158
Centre de documentation d'Arezzo	133
Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie	56, 60
Centre régional du livre ou des lettres.....	134
Comité américain pour les régions dévastées	19, 35
Comité interministériel sur la lecture publique	17
Commission de la lecture publique	35
Conférence d'Alger	35
Conseil supérieur des bibliothèques	21, 72
<i>County library</i>	36
Direction des bibliothèques et de la lecture publique	17, 35, 73
Direction du livre et de la lecture	15, 74, 157, 171
École nationale supérieure de bibliothécaires	18, 101-102
Espace culture multimédia	76, 167
<i>Generalitat</i> de Catalogne	127
L'Heure joyeuse	11, 35
L'Île aux livres	167
Inspection générale des bibliothèques	17, 157, 171
Institut central pour le catalogue unique des bibliothèques italiennes	125
Institut central pour la pathologie du livre.....	125
La Joie par les livres	11
<i>London Library</i>	29
Maison des jeunes et de la culture	76, 144
Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne	158
Médiathèque Croix Rouge de Reims	168
Médiathèque Jean Falala de Reims	168
Médiathèque de Nantes	15
Ministère de la Culture	47-48, 74, 76, 116, 122-124, 134, 154
Ministère de l'Éducation nationale et des sports	127
Ministère espagnol de la Culture	125-128, 130
Ministère italien de la Culture	124
Ministère italien des biens culturels	125
Ministère Malraux des affaires culturelles	73, 122, 136
<i>National Central Library</i> de Londres	36
Parti populaire	127
Radis	142
Section des petites et moyennes bibliothèques de l'ABF	49
Service de la lecture publique	17, 21
Sindbad	142
<i>Zentral- und Landesbibliothek</i> de Berlin	41

SIGLES

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes

ADDNB : Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque

AGESSA : Association pour le gestion de la sécurité sociale des auteurs

AIB : Associazione italiana delle biblioteche

BDIC : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BFM : Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

BIUM : Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie

BM : Bibliothèque municipale

BMC : Bibliothèque municipale classée

BMVR : Bibliothèque municipale à vocation régionale

BNF : Bibliothèque nationale de France

BPI : Bibliothèque publique d'information

CAFB : Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

CARD : Comité américain pour les régions dévastées

CBA : Coopération des bibliothèques en Aquitaine

CSB : Conseil supérieur des bibliothèques

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

DBLP : Direction des bibliothèques de lecture publique

DDAT : Direction du développement et de l'aménagement du territoire

DDC : Direction du développement culturel

DDF : Direction du développement et de la formation

DLI : Dépôt légal imprimeur

DLL : Direction du livre et de la lecture

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

ECM : Espace culture multimédia

ENSB : École nationale supérieure de bibliothécaires

ENT : Environnement numérique de travail

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

MJC : Maison des jeunes et de la culture

OAI : Open archives initiative

RFID : Radio Frequency Identification (ou Radio-identification)

SBN : Système bibliographique national

TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

UNESCO : United nations educational, scientific and cultural organisation (organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

Secrétariat d'édition :
Alexandre Bocquier, Silvia Ceccani

conception graphique, mise en page :
atelier Perluette, 69001 Lyon
www.perluette-atelier.com

achevé d'imprimer en décembre 2008
imprimerie Ferréol, 69330 Meyzieu

dépôt légal : 2^e semestre 2008